

Choquette rompt l'unanimité ministérielle sur le bill 22

par Gilles GARIÉPY
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a fait un coup d'éclat politique hier en prenant publiquement ses distances avec le projet de loi controversé sur la langue, le bill 22.

Sans dénoncer le bill comme tel, le ministre s'est néanmoins élevé, en pleine séance de la commission parlementaire, contre le "faux principe"

de la liberté de choix de la langue d'enseignement, et s'est même dit opposé à ce qu'on le consacre législativement.

En outre, le ministre a plaidé pour que l'école française soit la règle pour tous, sauf pour les enfants des anglophones.

Ce faisant, M. Choquette — l'un des ministres les plus influents du cabinet Bourassa — marquait clairement ses réserves sur des dispositions clés du

projet de loi 22 et devenait le premier membre du cabinet à en prendre à son aise avec la solidarité ministérielle, jusqu'ici sans faille apparente depuis le dépôt de cette importante pièce de législation.

Les échos qui filtrèrent des réunions du cabinet font croire aux observateurs que trois ou quatre autres ministres ont de nettes réticences sur divers aspects du bill, notamment MM. Guy Saint-Pierre, ministre de l'Indus-

trie et du Commerce, Jean-Paul L'Allier, ministre des Communications, et Jean Bienvenue, ministre de l'Immigration.

Mais cette opposition, si elle existe, est demeurée jusqu'ici silencieuse. L'absence de M. L'Allier aux travaux de la commission parlementaire qui tient des audiences publiques depuis le 11 juin (et dont il fait partie en théorie) a cependant été fort remarquée, de même que le silence élo-

quent de M. Guy Saint-Pierre, que le projet de loi concerne pourtant directement par ses chapitres sur la langue des affaires et la langue de travail.

Hier, le ministre de la Justice s'est présenté pour la première fois en cinq jours d'audiences à la séance de la commission parlementaire, alors que la Fédération des associations italiennes du Québec exposait ses vues.

Voir CHOQUETTE, page A 6

St-Antoine-de-Padoue, plus cher que la Place des Arts

par Lucien RIVARD

Si les marguilliers de la paroisse Saint-Antoine-de-Padoue de Longueuil ne modifient pas leurs exigences, la direction du Festival d'été de Longueuil devra déboursier quelque 50 pour cent de plus pour présenter ses spectacles à cet endroit qu'il ne lui en coûterait pour les présenter à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts de Montréal.

On se rappellera que l'an dernier, la présentation de spectacles de chansonniers dans cette église avait fait couler beaucoup d'encre en soulevant des protestations de la part de certains esprits timorés.

Le vieux curé de la paroisse, le chanoine Alcide Gareau, qui vient tout juste de prendre sa retraite à l'âge de 74 ans, s'était montré très sympathique à l'utilisation de l'église paroissiale pour des manifestations culturelles.

"Il est normal que la communauté utilise des locaux qui appartiennent à la communauté", avait en substance signalé à l'époque le chanoine Gareau.

Les marguilliers étaient l'an dernier d'accord avec cette prise de position. M. Paul Gendron n'a-t-il pas souligné lors d'une émission de ligne ouverte sur la question que l'"église doit s'impliquer et participer aux manifestations sociales"?

Plus exigeants

Mais cette année, on se montre plus gourmands. On ne sait si l'attitude des marguilliers est dictée par des difficultés financières que pourrait connaître la fabrique, mais on a demandé une somme de \$10,000 pour la location de l'église pour la durée du festival, soit pour 10 jours.

Les négociations, qui ont été entreprises il y a maintenant plus d'un mois, ont permis de ramener les exigences des marguilliers à \$6,500, position de laquelle ils semblent ne pas vouloir bouger.

Bien entendu, ce prix de location ne constitue pas la seule dépense pour l'organisation du festival. On devra en effet déboursier \$8,000 pour l'installation d'un système de son, \$5,000 pour l'éclairage, \$5,000 pour les installations électriques nécessaires et \$5,000 pour la sécurité des lieux, ce qui porterait les déboursés totaux à \$24,500, ou \$2,450 pour chacun des spectacles.

Pour la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, on n'aurait à déboursier que \$1,600 par spectacle et on disposerait de trois fois plus de fauteuils.

L'an dernier, on avait mis gracieusement l'église Saint-Antoine-de-Padoue à la disposition de l'organisation du Festival d'été. Celle-ci avait toutefois offert de défrayer les coûts du nettoyage et avait déboursé une somme de \$150 par jour pour ce faire.

Voir ST-ANTOINE, page A 6



Un accueil empressé

Mme Margaret Trudeau, à la suite de sa visite dans le comté de Saint-Hyacinthe, hier, s'est rendue dans la circonscription de Montréal-Sainte-Marie, où le député libéral sortant et candidat en vue des élections du 8 juillet, M. Raymond Dupont, a battu par une faible marge, en 1972, M. Georges Valade, conservateur, qui est encore sur les rangs cette fois-ci. Avec toute l'étiquette que de telles circonstances commandent, M. Dupont baise avec empressement la main de la femme du premier ministre...

— Informations en page A 15

La construction

Chèques de vacances pour \$50 millions obtenus par la force

par Pierre VENNAT

Véritable coup de théâtre dans le conflit de la construction!

A peine la FTQ-construction avait-elle fait savoir, en fin d'après-midi hier, que les ouvriers de la construction pourraient, grâce à ses "bons offices", toucher leurs chèques de vacances trois semaines avant d'y avoir droit, que le patronat a répliqué hier soir en affirmant que:

• c'est par la force que 125

fiers-à-bras ont obtenu du directeur-général de la Commission de l'industrie de la construction, M. Jean-L. Renaud, que lesdits chèques, représentant une somme d'environ \$50 millions, soient imprimés pendant la fin de semaine et postés illégalement aux syndiqués;

• et qu'en conséquence le patronat réclame une injonction pour bloquer lesdits chèques, une enquête gouvernementale sur le di-

Voir CHEQUES, page A 6

AUJOURD'HUI

HEBDO-ECONOMIE

- Cartes de crédit, passeport des vacances
- La tablette Cadbury monte à 20 cents
- L'or reprendra sa place dans les transactions officielles
- Les compagnies minières refusent tout changement au système de taxation
- Longueuil doit devenir un important centre de services
- Textron, le géant qui veut avoir des ailes
- Vos placements

—cahier E

SOMMAIRE

Alimentation: B 2
Arts et spectacles: C 17 à C 19
Bandes dessinées: C 16
Cinéma: C 18
Décès, naissances, etc.: D 17
Economie: E 1 à E 7
Editorial: A 4
Êtes-vous observateur?: C 16
Horoscope: B 3
Informations étrangères: A 11
Les maux de notre langue: D 18
L'auto: C 4 à C 6
Loisirs et Récréation: C 16
Médecine d'aujourd'hui: B 4
Mon Oeil sur Montréal: B 6
"Mot-mystère": C 16
Mots croisés: D 14
Petites annonces: D 1 à D 16
Radio et télévision: A 13
Sports: C 1 à C 3, C 10 à C 13
ULTIMATUM: D 3
Vivre aujourd'hui: B 3 à B 7

La Résidence Les Cascades

\$3,000 pour obtenir \$5,409,678

par Nicole PERREAULT

La cause de 240 locataires de la Résidence Les Cascades, une maison d'appartements pour retraités à Montréal-Nord, qui s'instruit actuellement devant la Régie des loyers, plonge quelque peu la Société centrale d'hypothèques et de logement dans l'embarras.

Cette résidence appartient à une corporation à dividendes limités, c'est-à-dire qu'ayant contracté un emprunt à la Société centrale d'hypothèques et de logement ses profits ne doivent pas excéder cinq pour cent du capital investi aux termes d'une "convention d'exploitation". La Société BBV, dont M. Gilles Longpré assume

la présidence, a construit cette maison. Entrepreneur bien connu à Laval, M. Longpré a été impliqué dans l'enquête touchant l'administration de l'ex-ville Saint-Michel.

Selon le témoignage du comptable de la résidence, la SCHL a prêté une somme globale de \$5,409,678 dollars strictement pour la construction de la bâtisse et les actionnaires de la corporation n'ont pour leur part investi que \$3,000 dans le projet.

D'après le comptable, la corporation a en outre contracté des emprunts de l'ordre de \$481,000 auprès de la congrégation des Soeurs de la Charité de Sainte-Marie, qui ont elles-mêmes emprunté cet argent à une banque. Les

Soeurs de la Charité de Sainte-Marie, précisons-le, possèdent le contrat de gestion de la résidence et le terrain de l'immeuble qu'elles louent à la corporation par bail emphytéotique à raison de \$24,750 par année.

L'analyse des états financiers de la compagnie, dont les opérations ont débuté en 1972, a ainsi démontré une accumulation de déficits. Or, prévoyant encore un déficit d'opération de \$242,000 en 1974 pour la corporation, la SCHL lui a accordé une augmentation de loyer variant de 26 à 30 pour cent, mise à part une hausse mensuelle du prix des services. Ces augmentations ont soulevé un tollé chez les locataires en février dernier.

L'interrogatoire serré du président de la corporation, M. Albert Tielemans, a jeté plus de lumière sur l'administration interne des Cascades. En passant au crible la liste des services mentionnés sur le dépliant publicitaire, on a découvert l'inexistence de certains services, ceux existants se résument pour la plupart à des commerces (banque, pharmacie, épicerie, restaurant, etc.). Les concessionnaires de ces commerces défraient donc un loyer.

Leur loyer, selon l'aveu de M. Tielemans, a été augmenté de 10 pour cent tandis que la hausse moyenne de loyer des locataires tourne autour de 26,7 pour cent.

Quant aux services, les locataires doivent actuellement déboursier \$27 par mois, soit par tête, soit par nombre de pièces. Une personne vivant seule dans un appartement de deux pièces et demie paye en effet le double du coût mensuel des services.

Ceux-ci sont rarement tout à fait gratuits. A titre d'exemple, la maison prend 10 cents par passager pour son service de transport par autobus. La raison invoquée par M. Tielemans? "Si nous ne faisons pas payer, les gens resteraient dans l'autobus toute la journée".

Un autre détail, plus délicat celui-là, concerne les sommes d'argent versées

Voir RESIDENCE, page A 6

8 JUILLET

De Johnson à Stanfield

Robert Stanfield sera-t-il au bilinguisme ce que fut Daniel Johnson à la réforme de l'éducation?

Daniel Johnson, on s'en souviendra, devint premier ministre en 1966, en bonne partie grâce au vote des électeurs ruraux qui ne comprenaient plus rien à la réforme de l'éducation.

Jamais, Johnson ne promit qu'il freinerait globalement la réforme de l'éducation, mais sa force fut de procurer secrètement un tel espoir aux mécontents en s'attaquant aux aspects de cette réforme qui inquiétaient particulièrement les parents québécois.

Arrivé au pouvoir après être continuellement demeuré ambigu sur l'ensemble de la question, Daniel Johnson ne freina aucunement la réforme de l'éducation. Au contraire, les cégeps furent créés sous sa gouverne et la réforme entreprise sous le gouvernement Lesage se poursuivit de plus belle.

Sur la colline parlementaire, à Ottawa, maints observateurs sont convaincus que Robert Stanfield a adopté une stratégie comparable à celle de Daniel Johnson en ce qui a trait à la question linguistique au Canada.

Aussi bien lors du vote qui a fait du français une des deux langues officielles au Canada qu'au moment des discussions qui ont présidé à l'établissement d'une fonction publique "un peu plus" bilingue, le chef conservateur a réussi à convaincre la plupart des membres de son caucus de ne pas trop s'opposer au gouvernement.

Chaque fois, il a cependant formulé suffisamment de critiques pour laisser croire aux "irréductibles" de l'Ouest qu'il agissait ainsi à contrecœur et que, s'il parvenait au pouvoir, il mettrait un certain frein à cette "francisation excessive" du Canada. Qui plus est, au risque d'être ridiculisé, Robert Stanfield n'a pratiquement pas soulevé lors de l'ancien premier ministre John Diefenbaker et un groupe de ses partisans de l'Ouest firent connaître publiquement leur dissension en chambre.

Au plan électoral, la stratégie de Robert Stanfield semble assez claire: d'une part, sur cette question qui soulève autant d'émotivité à l'est qu'à l'ouest du pays, il a su préserver son électorat traditionnellement conservateur et celui qu'il avait acquis, en octobre 1972, par une sorte de "back-lash anti-French-Power".

D'autre part, son attitude lui aura permis de s'attirer de nouvelles sympathies chez les Canadiens francophones. Robert Stanfield peut ainsi espérer récolter le vote de ceux qui sont mécontents du parti libéral pour telle ou telle raison, mais qui, jusqu'à récemment, n'auraient jamais pensé pouvoir donner leur vote au parti conservateur en raison du passé anti-québécois de cette formation politique.

Il n'est pas assuré, même si les conservateurs de Robert Stanfield sont portés au pouvoir le 8 juillet prochain, que cette stratégie y aura contribué pour beaucoup. Il n'est pas assuré, non plus, que Robert Stanfield serait alors au bilinguisme ce que fut Daniel Johnson à la réforme de l'éducation.

Mais l'affaire Jones tend à confirmer cette dernière hypothèse: tout comme lors de l'élection d'un Québécois à la présidence du parti, tout comme, également, lors du retour au bercail du député Roch LaSalle, l'attitude ferme (mais discrète vis-à-vis des anglophones) de Robert Stanfield face au maire Leonard Jones de Moncton, laisse à penser, qu'une fois au pouvoir, il ne serait pas un nouveau John Diefenbaker pour les Québécois.

Si tel devait être le cas, il faudrait peut-être alors comparer Robert Stanfield à Daniel Johnson: un politicien assez habile pour recueillir le vote des gens mécontents des réformes en cours, mais un homme d'État assez clairvoyant pour poursuivre pareilles réformes, essentielles à la survie de ce pays.

Pierre-Paul GAGNÉ

FLASH/ELECTIONS

Près du record

Il semble que le nombre total des candidats aux élections fédérales du 8 juillet doive au moins approcher le record de 1,117, qui a été établi aux élections fédérales précédentes, celles de 1972.

C'était hier le jour limite de déclarations de candidatures dans 243 circonscriptions fédérales. Plusieurs candidats nouveaux sont alors entrés en lice dans les provinces de l'Est.

Libéraux et conservateurs semblent présents dans toutes les circonscriptions et les néo-démocrates dans presque toutes.

Lundi de la semaine dernière, il y avait eu présentation des candidatures dans 21 circonscriptions éloignées.

Dans les provinces atlantiques, où 32 sièges sont disputés, on compte 119 candidats, contre 117 en 1972.

Les chefs en campagne

Le chef du Parti libéral et premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, visite les villes ontariennes de Cornwall et Windsor.

Le chef du Parti conservateur, M. Robert Stanfield, s'envole vers l'Ouest, où il visitera Victoria et Vancouver.

La Marguerite de l'air s'envole vers le nord de l'Ontario. Elle conduit le leader NDP, M. David Lewis, à North Bay et Kirkland Lake.

Le chef du Crédit social, M. Réal Caoutette, visite Québec et ensuite la région du Lac Saint-Jean.

Contre le français

Cultivateur à la retraite, Albert J. Brown, 59 ans, de Knightville, au Nouveau-Brunswick, est candidat indépendant dans Fundy-Royal à l'élection du 8 juillet et il a déclaré hier qu'il entend se battre d'ici là contre l'utilisation de la langue française.

Il a ajouté qu'il croit qu'il y a une forte opposition contre l'utilisation de la langue française et qu'il s'attend à ce que la question linguistique soit un facteur important dans la circonscription.

Il était jusqu'ici conseiller auprès de la Dominion of Canada English-speaking Association, une organisation qui s'oppose à l'utilisation de la langue française. Il y a démissionné pour être candidat indépendant dans Fundy-Royal.

M. Brown dit qu'il est l'un des 26 candidats à travers le pays qui sont associés au Canada Party. Tous ces candidats, ajoute-t-il, s'inquiètent de l'utilisation du français.

"Nous croyons, poursuit-il, que la présente politique est injuste envers les autres groupes ethniques. Les élèves doivent avoir le droit de choisir la langue seconde qu'ils veulent. Ce choix doit être libre."

Les autres candidats dans Fundy-Royal sont R. G. L. Fairweather, qui est le député conservateur sortant et détient le siège depuis 1962, Gordon Phippen, libéral et Bruce E. Halpin, NDP.

Grenier à St-Jean

Le candidat conservateur dans la circonscription de Saint-Jean, M. Raymond Grenier, a assuré la population du comté qu'en dépit de certaines rumeurs, un gouvernement Stanfield maintiendrait la base militaire de Saint-Jean et veillerait à la réalisation de tous les projets en cours.

M. Grenier donnait une conférence de presse hier en présence de trois autres candidats de son parti, MM. Claude Wagner, de Saint-Hyacinthe, Georges Valade, de Montréal-Sainte-Marie, et Keith Morgan, de Chambly.

M. Grenier a exhorté les électeurs de son comté à se rallier à lui quel que soit leur parti.

Des "enfants gâtés"

Bryce Mackasey, ministre d'Etat, a déclaré à Calgary que les ouvriers du pétrole qui y ont manifesté récemment contre le premier ministre Trudeau se sont alors rendus coupables d'un "acte immoral" et ont alors eu une conduite d'"enfants gâtés".

L'industrie pétrolière tente apparemment d'effrayer le gouvernement et de le forcer ainsi à modifier ses propositions fiscales, mais elle ne réussira pas, ajoute-t-il.

Les sociétés pétrolières "sous-estiment grandement l'intelligence de la vaste majorité des Albertains", a-t-il dit. M. Mackasey, qui donnait une interview, a qualifié de "totallement répugnante" une situation où des sociétés pétrolières multinationales, qui réalisent des bénéfices exorbitants, jouent sur les craintes de leurs employés, en menaçant de réduire leurs emplois à cause de la politique fédérale en matière de pétrole.

La CEQ et le projet de loi 22

Les francophones passés au secteur anglais doivent revenir dans les écoles françaises

par Lysiane GAGNON
envoyée spéciale de LA PRESSE

QUEBEC — Au terme d'une vigoureuse dénonciation du bill 22, dont la Centrale des enseignants du Québec demande le retrait, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a soutenu devant la Commission parlementaire que la situation linguistique était grave au point que le gouvernement doit "rapatrier immédiatement" dans les écoles françaises les francophones passés au secteur anglais depuis 1969, et prévoir le retour progressif des enfants d'immigrants — anglophones ou autres — qui ont choisi l'école anglaise depuis l'adoption de la fameuse loi 63.

Pour la première fois depuis le début des audiences de la commission, il y a une semaine, le "salon rouge" (l'ancienne salle du Conseil législatif du parlement) était rempli de gens — des enseignants membres de la CEQ pour la plupart — qui, malgré la consigne, n'ont pu s'empêcher d'applaudir à quelques reprises aux interventions de M. Charbonneau, et de huer à mi-voix celles des députés libéraux. Le climat était un peu plus fiévreux qu'à l'habitude, mais plus grave aussi, le président de la CEQ ayant insisté sur "cette humiliation faite à la majorité francophone, obligée de venir défendre ses droits et son avenir dans un parlement à écrasante majorité francophone, pendant que les groupes anglophones viennent ici lancer des cris de guerre sans même se fonder sur des arguments sérieux."

Contrairement à la CSN, dont on apprenait hier que ses dirigeants avaient décidé de ne pas se présenter devant la commission, la CEQ a déposé, par l'intermédiaire de son président, un long mémoire substantiel et vibrant où elle souligne notamment que le bill 22 "étendra le statut officiel de l'anglais à tous les secteurs importants de la vie québécoise", qu'il privilégiera le bilinguisme dans le monde des affaires, tout en permettant au gouvernement de "gouverner par décrets et règlements".

Deux contradictions du gouvernement

Avant de s'attaquer à la langue

d'enseignement (sujet brûlant pour les 70.000 enseignants représentés par la CEQ), M. Charbonneau a en quelque sorte mis le gouvernement en contradiction avec lui-même, en rappelant que le premier ministre Bourassa avait promis, le soir des élections, de faire siéger à travers le Québec des commissions parlementaires itinérantes sur des sujets importants (la langue en est un), et en rappelant au ministre de l'Éducation qu'il avait déclaré l'an dernier qu'il ne présenterait jamais "un projet de loi qui dresserait les deux communautés l'une contre l'autre"... ce qui, aux yeux de la CEQ, est bien le cas du bill 22.

M. Charbonneau a tenté d'avoir l'assurance que la Commission parlementaire recevra les syndicats membres de la CEQ, qui doivent lui soumettre des dossiers établissant le degré d'anglicisation par l'école dans diverses régions du Québec. Aux questions répétées de M. Charbonneau, M. Cloutier et le président de la commission, M. Robert Lamontagne, ont répondu assez vaguement qu'il était impossible de préjuger des décisions de la commission (qui compte pourtant 10 libéraux sur 13 membres!).

L'anglais: au secondaire

Se défendant énergiquement de représenter ces courants "extrémistes" que le ministre Cloutier aime à opposer à son projet de loi, et insistant sur le fait que la CEQ ne propose rien qui puisse brimer personne puisqu'elle voudrait que les immigrants et les francophones soient traités de la même façon, M. Charbonneau a affirmé qu'il comprenait très bien la réaction des francophones qui envoient leurs enfants à l'école anglaise parce que "c'est la langue du prestige, de la réussite et de l'argent", mais que cela prouve, justement, que "l'aliénation du peuple québécois est d'abord de nature économique", et que "toutes les libérations se tiennent".

C'est sur l'enseignement de l'anglais comme langue seconde, dans les écoles françaises, qu'a porté une bonne partie de l'échange entre le président de la CEQ et les députés, M. Char-

Un mémoire unilingue anglais du QAPSB...

de notre envoyée spéciale

QUEBEC — Dans un mémoire qui comptait très exactement une page (cinq courts paragraphes!)... et qui comprenait, en plus, deux erreurs que le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, n'a pas tardé à relever, la Québec Association of Protestant Schools Board a fait dans la plus pure tradition de l'unilinguisme anglais, un plaidoyer en faveur du retrait du bill 22.

Les représentants de l'organisme, qui devaient se faire traduire les questions qui leur étaient posées en français, ont soutenu, comme les autres organismes anglophones qui les ont précédés à la Commission parlementaire, que le bill 22 allait à l'encontre de la loi fédérale sur les langues officielles (qui, leur a appris M. Morin, ne traite aucunement de la langue d'enseignement), et qu'il aliénait, toujours au chapitre de l'enseignement, "des droits individuels reconnus universellement dans le monde libre", autre erreur que M. Morin s'est fait fort de souligner, en expliquant qu'aucun organisme international — pas plus d'ailleurs que l'immense majorité des pays — ne reconnaît la liberté de choix de la langue d'instruction.

Le même scénario s'est répété avec les représentants de la United Church of Canada, qui ont réclamé sans sourciller l'instauration par voie législative d'un bilinguisme absolu intégral — le français et l'anglais officiellement sur le même pied — dans toutes les sphères d'activité, au nom de l'oecuménisme et de la fraternité humaine.

Cinq députés libéraux absents

Les deux organismes n'ont guère trouvé d'appui au sein de la commission, d'autant moins qu'aucun député anglophone n'était présent (sauf M. Glen Brown, qui de toute façon n'ouvre jamais la bouche). Signalons d'ailleurs que durant toute la journée d'hier, il y avait cinq places vides du côté des députés libéraux, qui sont censés participer aux audiences, ou alors se faire remplacer.

Le ministre Cloutier a quand même promis au QAPSB que si son projet de loi violait la loi fédérale, le gouvernement amenderait le bill 22, car, a-t-il continué d'expliquer en anglais, il n'est pas question pour lui de contrevenir à la loi sur les langues officielles.

Rappelons que le ministre Cloutier s'était rendu, vendredi, aux arguments de la Chambre de commerce, en affirmant que le gouvernement ne tenait pas outre mesure à l'article du bill 22 qui prévoit que le gouvernement verserait des subventions spéciales aux entreprises "francisées".

Jusqu'à présent, M. Cloutier s'est abstenu d'ouvrir quelque porte que ce soit aux groupements francophones qui réclament des mesures plus radi-

cales pour protéger le français, mais ces mêmes groupements, qu'il s'agisse de la Ligue des Droits de l'Homme ou d'un groupe d'hommes d'affaires indépendantistes, avaient eux aussi réclamé — sans obtenir de réponse de la part du ministre — le retrait de cette même disposition du bill 22 sur les subventions spéciales.

La fédération italienne

Une partie de l'après-midi d'hier a été consacrée à la Fédération des Associations italiennes, qui réclame que les Néo-Québécois, quelle que soit leur origine ou leur degré de connaissance de l'anglais, aient "le libre choix" de la langue d'enseignement après avoir suivi trois ans d'immersion en français. Le mémoire de la fédération est plus nuancé, et plus soucieux de certains aspects pédagogiques, que ceux qu'ont présentés jusqu'ici les groupements anglophones.

Enfin, l'Association des traducteurs (qui se contentait de demander à la Commission parlementaire de lui reconnaître un statut de corporation professionnelle... ce qui, de toute évidence, n'a rien à voir avec le mandat de la Commission) est venue donner raison au linguiste qui affirmait, dans une phrase restée célèbre, que les Canadiens français étaient "un peuple de traducteurs".

"La qualité du français au Québec, signale le mémoire de l'organisme, dépend dans une large mesure de la qualité de la traduction qui s'y pratique"... Et l'association a aussi donné raison à ceux qui affirment que le bill 22 repose sur la traduction (en prévoyant des versions anglaises dans la moitié des articles), en affirmant que l'entrée en vigueur de cette loi donnerait naissance à "une masse de traductions".

ANGLAIS - ESPAGNOL ALLEMAND COURS DE CONVERSATION

\$145

ADULTES et ADOLESCENTS
DEBUT DES COURS: JUIN - JUILLET - AOUT

LPS®

Étage F. Place Bonaventure 878-2821
Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749766 — (Culture personnelle)

bonneau a expliqué que l'insécurité culturelle dans laquelle vivent les Québécois rend de plus en plus difficile, au niveau de la motivation, l'enseignement de l'anglais. Textes à l'appui — et se référant particulièrement aux études menées avec une extrême prudence en Grande-Bretagne sur l'enseignement précoce d'une langue seconde —, la CEQ demande la suppression immédiate de l'enseignement de l'anglais à l'élémentaire, mais en retour, propose au ministre de l'Éducation la collaboration des enseignants à la mise en oeuvre d'un programme qui permettrait que l'anglais s'enseigne de la façon la plus

compétente possible au secondaire. "La maîtrise d'une langue étrangère est beaucoup plus une question d'intensité et de méthodes qu'une question d'années".

Le ministre Cloutier n'a posé qu'une question au président de la CEQ. Ce dernier a par ailleurs profité de l'occasion pour rappeler à deux de ses anciens confrères (les députés libéraux Jacques Veilleux et Roger Lapointe) leur luttas communes dans le syndicalisme enseignant, en disant espérer qu'ils n'avaient pas perdu toutes leurs convictions d'antan... M. Veilleux, pour sa part, n'a pas semblé beaucoup apprécier ces allusions.

Vous désirez du bon temps?

Adressez-vous à l'une ou à l'autre de ces AGENCES DE VOYAGES

CENTRE-VILLE		
VOYAGES ALPERN INC.	1253, McGill College, suite 240, coin rue Ste-Catherine	866-7811
AMERICAN EXPRESS CO. LTD.	1200 rue Peel	861-3611
VOYAGES BEL-AIR INC.	2155 rue de la Montagne	844-8817
VOYAGES R. BERGERON INC.	Metro Guy	935-1182
VOYAGES CONSTELLATION LTÉE	215, rue Saint-Jacques 550 ouest, rue Sherbrooke	871-3298
AGENCE DE VOYAGES HOLIDAY INC.	1460 Union	845-8221
VOYAGE HONE	1460 Union	845-8221
VOYAGES KUEHNE & NAGEL	485 rue McGill	861-9311
LM VOYAGES LTÉE	1184 ouest rue Ste-Catherine, 4e étage	879-1184
MAISON DES VOYAGES	Coin Union et Président Kennedy	842-8008
AGENCE de VOYAGES HENRI KELENY	2112, boul St-Laurent (Angle Sherbrooke)	845-3111
AGENCE de VOYAGES MEADOWS	751 Square Victoria	849-1243
VOYAGES PANORAMA INC.	Tour de la Bourse Place Victoria	866-8856
VOYAGES SELECT LTÉE	620, rue Cathcart suite 504	866-3345
TOUREX VOYAGES INC.	1454 de la Montagne, Suite 211	843-8873
VOYAGES TRAVELAIDE	1010 ouest, rue Sainte-Catherine	861-7272
VOYAGES UNIVERSE TRAVEL SERVICE	1, Plaza Alexis-Nihon Etage de Modes	932-2911
AGENCE DE VOYAGES VIAU	3428, rue St-Denis	842-1751
EST		
AGENCE DE VOYAGES ATLAS	1821 est, rue Sherbrooke	527-8881
VOYAGES R. BERGERON INC.	7190 boul. Pie-IX	376-6700
AGENCE DE VOYAGES MAISONNEUVE	3905 est, RACHEL	255-4162 255-4141
VOYAGES TRAVELAIDE	4454, rue Saint-Denis	845-8225
VILLE D'ANJOU		
AGENCE DE VOYAGES MARTIN	Place Versailles 7275 est, rue Sherbrooke	353-6930
AGENCE DE VOYAGES VIAU	Les Galeries d'Anjou	353-7650
OUEST		
AGENCE DE VOYAGES ATLANTIC & PACIFIC	4950 ch. Queen Mary suite 405	735-4181
AGENCE DE VOYAGES LAING INC.	6260 ave Victoria suite 1	735-4451
AGENCE DE VOYAGES LaSALLE	388, rue Laffleur LaSalle	366-8262
NORD		
VOYAGES R. BERGERON INC.	7725 St-Denis	273-3301
AGENCE DE VOYAGES JONICA	5392 boul. St-Laurent	279-6396
TOTAL VOYAGES ENR.	361 est, boul. Henri-Bourassa	382-2429 382-3483
VOYAGES TRAVELAIDE	911 est, rue Beauvien	273-7755
LAVAL		
AGENCE DE VOYAGES MARKSTED	3812, boul. Notre-Dame, Chomedey, Laval	688-7000 332-9300
AGENCE DE VOYAGES VIAU	Carrefour Laval	688-6211
MONTAMBAULT INC.	512, boul. des Laurentides, Pont-Viau Centre d'achats Duvernay, 3100, boul. de la Concorde	669-1738 661-4860
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Laval	688-5310
ST-EUSTACHE		
MONTAMBAULT INC.	350, boul. Sauve, St-Eustache	627-4761
SAINT-JEROME		
JARO VOYAGES	22 rue Legault, Saint-Jérôme	Appels de Montreal 430-3657 436-3520
RIVE-SUD		
AGENCE DE VOYAGES GASTON HOULE	536, Marie-Victorin Boucherville	655-0624
G.W. CLARK & CO. LTD.	43 rue Green, Saint-Lambert	671-5555
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Place Longueuil	679-3777

Voyagez rassuré, demandez à votre Agence de Voyages, l'assurance voyage souscrite auprès de Lloyd's de Londres par l'intermédiaire de l'Agence d'Assurance le Voyageur Ltée

Consultez nos pages touristiques chaque samedi

LA METEO à Montréal

AUJOURD'HUI		DEMAIN	
Minimum : 55	Maximum : 70	Ensoleillé et passages nuageux	
Passages nuageux et quelques averses en après-midi			

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	50	65	Eclaircies sui. d'av.	Nuageux et averse
Outaouais	55	70	Pas. nuageux et av.	Ensol. et pas. nuageux
Laurentides	55	70	Pas. nuageux et av.	Ensol. et pas. nuageux
Cantons de l'Est	55	70	Pas. nuageux et av.	Ensol. et pas. nuageux
Québec	55	70	Pas. nuageux et av.	Nébulosité variable
Rimouski	55	65	Pas. nuageux et av.	Peu de changement
Lac-Saint-Jean	55	70	Pas. nuageux et av.	Nébulosité variable
Baie-Comeau	55	65	Pas. nuageux et av.	Peu de changement
Sept-Îles	55	65	Pas. nuageux et av.	Peu de changement
Gaspé	55	65	Pas. nuageux et av.	Peu de changement

au Canada

	AUJOURD'HUI	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Ensoleillé	Vancouver	55 70
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	45 75
Saskatchewan	Ensoleillé	Régina	50 75
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	50 75
Nouveau-Brunswick	Pluie	Saint-Jean	55 70
Nouvelle-Écosse	Pluie	Halifax	50 60
Ile-du-Prince-Édouard	Pluie	Charlottetown	55 65
Terre-Neuve	Ensoleillé	Saint-Jean	40 65
Ontario	Nuageux	Toronto	55 65

si vous partez

Aux États-Unis		Min.		Max.	
New York	60 76	Chicago	55 73	New Orléans	71 92
Washington	57 82	San Francisco	53 67	Miami	74 90
Boston	60 76	Los Angeles	59 79		

Vers les capitales

Paris	66	Moscou	57	Hong Kong	82
Londres	66	Stockholm	72	Lisbonne	72
Rome	73	Tokyo	72	Sydney	50
Berlin	73	Athènes	81	Tunis	82
Amsterdam	75	Casablanca	73	Vienne	73
Bruxelles	64	Gêneve	70	Varsovie	66
Madrid	75	Le Caire	93		

Vers les plages

Acapulco	72 77	Bermudes	75 83	Nassau	70 86
Rio de Janeiro	78 89	Mexico	60 68	Barbade	75 84

(Ces chiffres indiquent le minimum enregistré hier et le maximum la nuit dernière)

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS		INFORMATION GÉNÉRALE	
Livraison à domicile: Lundi au samedi	\$1.15	REDACTION	874-7272
Lundi au vendredi	1.00	EDITORIAL	874-7030
Samedi seulement	0.35	PROMOTION	874-7100
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE		RELATIONS DE TRAVAIL	874-7383
Nombre de semaines		PETITES ANNONCES	
par porteur:	13 26 52	Commandes	874-7111
Lundi au samedi	\$13.80 \$27.60 \$55.20	du lundi au vendredi: 9h à 17h	
Lundi au vendredi	12.00 24.00 48.00	Pour changer ou annuler	874-7205
Samedi seulement*	9.10 18.20	du lundi au vendredi: 9h à 16:30h	
par courrier:		GRANDES ANNONCES	
Lundi au samedi	\$26.00 \$52.00 \$104.00	Détailants	874-7300
Lundi au vendredi	19.50 39.00 78.00	National, Télé-Presse, Vacances, voyages	874-7306
Samedi seulement	9.10 18.20 36.40	Carrières et professions, nominations	874-7320
*Minimum de 26 semaines		COMPTABILITÉ	
Côte-Nord, par avion, 0.40¢		Grandes annonces	874-6892
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 20h (Samedi: 9h à 17h)		Petites annonces	874-6901
			874-6911

Duhamel plaide coupable

Yvon Duhamel, agent d'affaires du local 791 de l'Union internationale des opérateurs de machinerie lourde (FTQ), s'est reconnu coupable hier, en Cour du banc de la reine à Montréal, de six accusations de méfait public et de crime d'incendie portées contre lui à la baie James, le 21 mars dernier.

Inculpé par voie de mise en accusation privilégiée, le militant syndical de 30 ans, domicilié à Longueuil, avait annoncé le mois dernier, par l'entremise de son avocat, son intention d'entamer des procédures dans le but de faire casser les actes d'accusation. Mais le bruit avait couru, depuis, que Duhamel reconnaît sa culpabilité en échange d'une sentence réduite de cinq ans d'emprisonnement.

Aussi, le juge Jacques Ducros lui a-t-il demandé hier de préciser si son revirement était ou non le fruit de pressions et Duhamel a affirmé que son changement de plaidoyer n'avait été précédé d'aucune promesse ni d'aucune menace.

A vie?

Le juge Ducros a alors fixé au 27 juin la présentation des arguments de la poursuite et de la défense. La sentence ne sera prononcée qu'après cette présentation.

Duhamel est passible de l'emprisonnement à vie sous le premier chef d'accusation uniquement. On lui reproche en effet d'avoir mis en danger réel la vie des gens en crevant deux réservoirs de 30,000 gallons de mazout et en dirigeant le contenu vers un foyer d'incendie. La valeur de ces réservoirs est estimée à \$36,000.

Il est par ailleurs accusé d'avoir mis le feu volontairement à cinq dortoirs d'une valeur de \$860,000, d'avoir tenté d'incendier tous les bâtiments du chantier LG-2, d'une valeur de \$10 millions et d'avoir causé des dommages de plus de \$200 à un véhicule. Il risque cinq à 14 années de prison pour chacune des cinq autres accusations.



Prisonnier au Bolshoi

L'Action féminine de Montréal pour les Juifs d'URSS (qui doit compter 35 membres environ) a boycotté, hier, la première du ballet Bolshoi à la Place des Arts, en louant 40 fauteuils d'orchestre pour y installer un prisonnier (notre photo). Le photographe de LA PRESSE n'a pas été autorisé à pénétrer dans la salle (où il ne s'est produit aucun désordre, ni non plus à l'extérieur). Pour son compte, le service d'ordre de la Place des Arts a confisqué d'autorité des mains du public les tracts distribués par "les 35" avant que le public ait eu le temps de les lire.

photos Pierre Côté, LA PRESSE

Vickers ne répondait pas aux exigences

— Hanigan

par Jacques BENOIT

S'appuyant sur une abondante documentation technique, le président du comité exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan, a défendu hier la décision de son exécutif d'adjuger à la compagnie Bombardier la fabrication de 423 nouveaux wagons de métro — décision qu'ont vivement critiquée, comme on sait, le président d'une autre compagnie soumissionnaire, Canadian Vickers, ainsi que le Syndicat des machinistes de Vickers.

La soumission de Canadian Vickers n'a pu être retenue, surtout à cause de l'attelage proposé pour les wagons qui ne rencontrait pas les exigences du cahier des charges, mais aussi en raison de nombreuses lacunes dans la soumission de cette entreprise, a déclaré M. Hanigan.

En ce qui regarde l'accouplement des wagons, Canadian Vickers proposait un dispositif fabriqué par la compagnie Wabco qui, grâce à des adaptateurs, aurait permis l'accouplement mécanique des nouveaux trains avec les trains existants.

Il s'agit là, a dit M. Hanigan, d'un mécanisme "encombrant, coûteux", qui aurait "réduit l'efficacité de l'accouplement et augmenté les risques au plan de la sécurité" — en un mot incompatible avec les attelages Scharfenberg dont sont pourvus les voitures de 1963 construites par la Canadian Vickers.

A l'objection de M. Eric Harrington, président de Canadian Vickers, qui affirmait récemment que les nouveaux wagons ne rouleraient jamais avec les anciens, M. Hanigan a répondu que l'accouplement pouvait quand même être nécessaire, dans des cas d'urgence, et qu'il serait impérieux que l'accouplement se fasse alors à la perfection, pour des raisons d'efficacité et de sécurité.

Le cahier des charges était clair et précis sur l'attelage requis — "automatique, intégral, de type Scharfenberg", a ajouté M. Hanigan. "De plus, on avait remis à chaque soumis-

sionnaire un dessin illustrant cet attelage."

Selon des notes remises à la presse, le Bureau de transport métropolitain, avant même l'ouverture des soumissions le 16 avril, avait en outre précisé aux soumissionnaires que l'expression "de type Scharfenberg" signifiait Scharfenberg et qu'ils devaient soumissionner avec ce type d'attelage."

Des lacunes

La soumission de Canadian Vickers renfermait par ailleurs de nombreuses lacunes, a déclaré le président de l'exécutif. Manquaient notamment de nombreux documents qui devaient "obligatoirement être joints à la soumission" en vertu du cahier des charges spéciales. Ainsi, la soumission de CV ne comportait pas de nomenclature générale de ses fournitures; elle était imprécise en ce qui regarde l'habillage intérieur des wagons; elle ne faisait pas mention des caractéristiques de résistance au feu des matériaux, etc.

Pour ce qui est du reste, on signale que la soumission de CV omettait, au point de vue mécanique, une douzaine de points importants et, au plan des installations électriques, ne donnait aucune information d'ordre technique sur une quarantaine de questions.

Dix sur 12

D'autre part, M. Hanigan, en réponse à une déclaration du président de CV, a nié que l'intermédiaire entre les soumissionnaires et les autorités, M. Jean-Guy Massé, ingénieur au BTM, ait apporté, seulement par téléphone, des corrections au cahier des charges. "Toutes les modifications au cahier des charges ont été confirmées par des addenda", a-t-il dit.

Toujours en réponse à M. Harrington, M. Hanigan, enfin, a déclaré qu'il était faux de prétendre que l'adjudication s'était faite en présence de seulement quelques membres de l'exécutif; en fait, dix d'entre eux — sur 12 — étaient alors présents, a-t-il dit.

Politique des transports

La manne fédérale est reçue avec scepticisme

par Denis MASSE

Au moment où le gouvernement du Québec s'appretait à négocier la participation financière d'Ottawa à son projet de transport rapide entre Montréal, Mirabel et plusieurs localités de la banlieue nord (projet appelé "TRAMM"), le gouvernement libéral en quête d'un nouveau mandat prend les devants en annonçant une kyrielle de subsides pouvant aider les municipalités à implanter de nouveaux réseaux de transport en commun.

La nouvelle a été prise un peu à la blague dans les milieux officiels où l'on se réjouit de la manne des dollars promise par M. Trudeau, mais elle laisse aussi un scepticisme très marqué puisque le plan Marchand-Trudeau n'a donné lieu à aucune consultation, à quelque niveau que ce soit.

Pour sa part, le sous-ministre provincial des Transports, M. Claude Rouleau, se réjouit de voir enfin le gouvernement central délier les cordons de sa bourse. "Ça fait vraiment plaisir, dit-il, d'apprendre de si bonnes intentions à Ottawa".

M. Rouleau souligne que le transport interurbain relève de la juridiction provinciale tout en reconnaissant

qu'un projet d'infrastructure de l'ordre de \$438 millions tel que l'exige TRAMM, nécessite, à la fois la participation financière du gouvernement fédéral et des ententes avec les sociétés ferroviaires qui relèvent de la juridiction fédérale.

Le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Hanigan, a fait savoir par une secrétaire qu'il n'avait tout simplement aucun commentaire à

offrir. On sent là toute la prudence de l'administrateur devant la rhétorique enflammée des politiciens en campagne.

Le programme annoncé par M. Trudeau, hier à Toronto, pourrait coûter de \$275 à \$300 millions au cours des cinq prochaines années.

Ce serait une forme d'encouragement direct au transport en commun

alors qu'actuellement les voitures particulières assument 90 p. cent du transport des passagers entre les grandes villes canadiennes et leurs dortoirs de banlieues.

En plus de stimuler l'industrie canadienne de construction de véhicules de transport en commun, le programme aurait pour effet secondaire de réduire les coûts de construction des au-

toroutes, de consommation d'énergie, la circulation en général et d'accroître la disponibilité de terrains qui seraient autrement consacrés à l'accommodation des véhicules privés.

Tous ces arguments ronflants émailent un texte explicatif remis à la presse après l'allocution de M. Trudeau à Toronto.

Le même texte ajoute que "les

voies ferrées, les droits de passage actuels des sociétés ferroviaires dans les zones urbaines et suburbaines, ou de nouvelles lignes de transport urbain ou de banlieue doivent être créées, seraient utilisées le plus rationnellement possible afin d'abaisser les frais du premier établissement et ce, en accord avec les compagnies, ou par législation, si nécessaire.

Les allégements ne sont pas rétroactifs

par Marcel DESJARDINS
envoyé spécial de LA PRESSE

TORONTO — Les allégements promis hier par le Parti libéral pour l'achat de véhicules utilisés pour le transport de banlieue et le transport en commun ne sont absolument pas rétroactifs.

M. Jim Davie, un conseiller du chef libéral Pierre Elliott Trudeau et du ministre des Transports Jean Marchand, a tenu à le préciser à LA PRESSE, hier après-midi.

Par conséquent, les acquisitions de véhicules effectuées maintenant par les différentes commissions de transport de la province, de Montréal et de Québec entre autres, ne sont pas admissibles à la contribution de 25 p. cent promise hier par les libéraux.

S'il est reporté au pouvoir, le gouvernement libéral s'engage à assumer 25 p. cent du coût de tous les véhicules construits au Canada et achetés

chaque année pour le transport en commun dans les villes du pays.

M. Davie, qui est devenu le conseiller de M. Marchand en matière de transport après un long séjour au cabinet du premier ministre, a insisté sur le fait que tous les allégements annoncés hier sont "pour l'avenir". Ainsi, il faudrait d'abord que cette contribution fédérale de 25 p. cent soit incluse dans un nouveau budget et que celui-ci soit adopté par les Communes, ce qui reporterait sans doute l'entrée en vigueur de ce programme à l'automne, en supposant évidemment que l'équipe libérale soit réélue et que M. Jean Marchand conserve le portefeuille des Transports.

Les mesures dévoilées par les libéraux s'inscrivent dans la nouvelle politique des transports que MM. Trudeau et Marchand annoncent, un peu à la fois, de ville en ville, à mesure que la campagne électorale se déroule. Lorsque tous les éléments de

cette politique auront été publiés, le ministre Marchand doit rencontrer les journalistes pour faire le point.

Il faut donc en conclure à la suite des explications fournies par les libéraux que les contrats qui seraient adjugés avant le 8 juillet, au mieux, ne pourront pas être inclus dans le programme.

S'il est reporté au pouvoir, le Parti libéral s'engage aussi à assumer cent p. cent du coût d'achat de véhicules servant au transport de banlieue et 50 p. cent de la construction des gares et des quais requis par la création d'un tel réseau.

Encore là, cette mesure n'a rien d'immédiat.

Dans l'entourage libéral, on précise qu'il faudra d'abord signer une entente-cadre impliquant le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les villes concernées. Un gouvernement libéral réélu le 8 juillet voudrait

BERLITZ
C'EST MIEUX!

et ça fait 96 ans que ça dure venez savoir pourquoi. appelez

288 3111
2055 PEEL MONTREAL
387 2566
50 PLACE CRÉMAZIE MONTREAL

PERMIS NO. 749585 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

ÉCOLE DE CONDUITE!

De préférence

LAUZON

TÉL.: 849-4731

COURS (RECYCLAGE) (JOUR ET SOIR)

ACCÉLÉRÉS

PRÉPARANT POUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

STÉNO DACTYLO

Dicta, légal, médical

Pour renseignements composer: 878-9186 POSTE 7

INSTITUT DE STÉNOPIE INTERNATIONALE

également affilié à

INSTITUT DE SÉCRÉTARIAT INTERNATIONAL

1015, CÔTE DU BEAVER HALL, MONTREAL

Reconnu par le ministère de l'Éducation

André Talbot

OPTICIEN D'ORDONNANCES

7168, ST-HUBERT, Mtl Tél. 271-4868

Un bon départ...

Aujourd'hui, bébé a fait ses premiers pas. Des sa première tentative, il faut que bébé soit chaussé confortablement et que ses délicats petits pieds soient bien protégés.

Confiez-en le soin à des spécialistes en ajustement scientifique, il n'en coûte rien de plus.

Prescriptions de médecins exécutées avec soin.

CENTRE D'AJUSTEMENT JACQUES BERNARD

db

3680, rue Saint-Denis 844-9501
A côté du métro Sherbrooke
2941, boul. de la Concorde 661-7584
Ville de Laval

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administrationROGER LEMELIN
président et éditeurROCH DESJARDINS
vice-présidentJEAN SISTO
éditeur adjointYVON DUBOIS
directeur de l'informationMARCEL ADAM
éditorialiste en chef

Les privilèges de la violence

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Louis Laberge, a invité les travailleurs de la construction, dimanche dernier, à ne pas retourner au travail "même si c'était une grève ou un débrayage illégal". Cette déclaration a été faite à la suite de l'échec de la médiation que le conciliateur du gouvernement avait entreprise auprès des représentants des associations patronales et de la FTQ-Construction.

Le débrayage massif, qui a immobilisé presque tous les chantiers de construction au Québec, n'a pas été entrepris à la suite d'un vote de grève (illégal ou non) mais à la suite de la décision de certains dirigeants de la FTQ-Construction qui l'ont imposé à l'ensemble des travailleurs par la "technique de persuasion" d'équipes de casseurs. Les travailleurs des autres centrales syndicales (CSN, CSD), sans compter un grand nombre de membres de la FTQ-Construction elle-même, sont hostiles à cet arrêt de travail.

Les dirigeants de la FTQ-Construction prétendent que le décret de la construction (27 juin 1973) les a forcés à accepter un contrat collectif qui ne tient pas suffisamment compte de la hausse du coût de la vie et qu'il faut le renégocier. Pourtant le directeur du Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ) M. André Desjardins, déclarait en avril 1973 qu'il avait signé avec les associations patronales "une convention collective qui répond à toutes les demandes essentielles faites par les membres". Il est maintenant malvenu de prétendre que le décret a imposé aux travailleurs de la construction un contrat déraisonnable, d'autant plus qu'il a été passé après la signature du contrat collectif.

D'ailleurs, la résiliation unilatérale d'un contrat, sauf dans des cas patents d'imposture ou de

pression induite d'un des contractants, est inacceptable dans toute société organisée. Car elle est l'amorce d'une dislocation de toutes les relations sociales.

Le seul argument pour renégocier la convention collective est celui de la force. La centrale de la construction l'a bien compris. Or sur ce terrain, la FTQ-Construction se situe en marge des relations sociales normales. Et si l'on tient compte de ses équipes de casseurs, elle se place délibérément au niveau de la pègre. C'est donc une responsabilité très grave que vient d'assumer M. Laberge. Car non seulement il appuie une grève qui est illégale selon la loi des relations de travail dans la construction (24 mars 1972) mais surtout il répudie un contrat collectif signé de bonne foi. Sans compter que cette grève crée un précédent dangereux auprès des autres syndicats et compromet la réputation du syndicalisme dans le public.

Certaines grèves illégales sont parfois légitimes et, par conséquent, justifiables. Mais la présente grève dans la construction laisse surgir les pires soupçons. Celui, par exemple, que cette grève soit une manifestation de force pour impressionner le gouvernement et sa commission d'enquête sur la violence dans la construction. Car, l'infiltration d'éléments louches dans la FTQ-Construction est un secret de polichinelle.

De toute façon, les simples syndiqués de la construction devront éventuellement prendre en main les affaires de leur centrale, s'ils ne veulent pas être les perpétuels pions sur l'échiquier du "big business" syndical. Et le gouvernement, pour sa part, devra veiller à ne pas accorder de privilèges à ceux qui utilisent la violence.

Ivan GUAY

Question d'être raisonnable

La cause des pompiers de Montréal n'est pas, en tous points, facile à défendre. Les pompiers n'ont pas le droit de grève; leur convention collective est encore en vigueur; les augmentations de salaire décidées pour les années 1973 et 1974 proviennent d'une sentence arbitrale; leurs salaires actuels atteignent, pour la majorité d'entre eux, \$12.000. Autant de raisons qui rendraient bien difficile l'acceptation d'une grève plus ou moins déguisée.

Car, si les 2.400 pompiers de Montréal refusaient de répondre à l'appel demain ou un autre jour, leur geste serait grave et lourd de responsabilité.

Sans pouvoir accepter un tel geste de leur part, on comprend cependant leur frustration actuelle: la sentence arbitrale ne leur a accordé qu'une augmentation de 4,3 pour cent pour l'année en cours. Et le coût de la vie, lui, fait plus que doubler ce maigre chiffre.

Ils veulent donc, à l'exemple de plusieurs autres groupes de salariés, rouvrir leur convention collective et voir ajuster leurs salaires. Pour une fois, ils ne demandent pas la parité avec leurs confrères de Toronto. Mais ils envient les gains monétaires des cols bleus (11,6 pour cent) et même les offres faites aux cols blancs. Ils veulent leur part du gâteau.

L'administration montréalaise a toujours répondu à tout. Cette fois, elle considère qu'elle doit respecter la sentence arbitrale qui a lié les deux parties lors du dernier règlement de conflit. Or,

il est juste d'affirmer que les parties doivent toujours respecter ces sentences. Mais il est exagéré de dire qu'elles y sont définitivement liées: comme dans toute autre convention collective, l'accord des deux parties peut ouvrir la porte à la négociation sur des articles qui doivent être changés.

Il est donc possible à la Ville de réviser les augmentations qu'elles a octroyées à ses pompiers.

Doit-elle le faire? C'est là la question.

Sûrement pas à la suite d'un chantage. Quand les pompiers menacent de faire la grève, ils manifestent un manque de responsabilité qui fait peur aux citoyens qui dépendent d'eux. Leur situation est sérieuse, mais elle n'est pas plus dramatique que celle de l'ensemble des salariés. En fait, d'autres situations sont énormément plus tragiques que la leur.

Mais le maire Drapeau devrait également comprendre qu'il est normal, présentement, de rouvrir une convention collective qui ne tient pas compte d'un contexte nouveau. S'il veut absolument faire semblant d'être lié par la sentence arbitrale, qu'il présente aux pompiers un montant forfaitaire, égal pour tous, capable de pallier partiellement le déséquilibre actuel. Un tel geste serait raisonnable. Un tel geste éviterait une attitude déraisonnable. Il n'est pas trop tard pour se mettre à table, se comprendre et se respecter.

Jean-Guy DUBUC

Accorder plus d'autonomie à la Régie du français

Vincent PRINCE

L'idée de créer une régie dont la tâche sera, en quelque sorte, de veiller à l'application du bill 22 sur la langue officielle, prête peu à discussion. Le type de régie que l'on propose toutefois dans le projet de loi soulève des points d'interrogation.

D'abord, on lui assigne deux fonctions principales qui apparaissent difficilement conciliables: la diffusion du français et la surveillance des infractions aux droits linguistiques. Elle ne saurait remplir les deux en même temps de façon convenable.

La Régie aura besoin de toute la coopération possible des entreprises pour les amener à mettre au point un programme de francisation (promotion du français) et de francophonisation (promotion des francophones) qu'elles s'engageront moralement à respecter. Cette confiance pourrait être ébranlée si cette même Régie était aussi chargée (comme on l'a prévu) de mener les enquêtes sur les infractions que pourraient commettre ces mêmes entreprises.

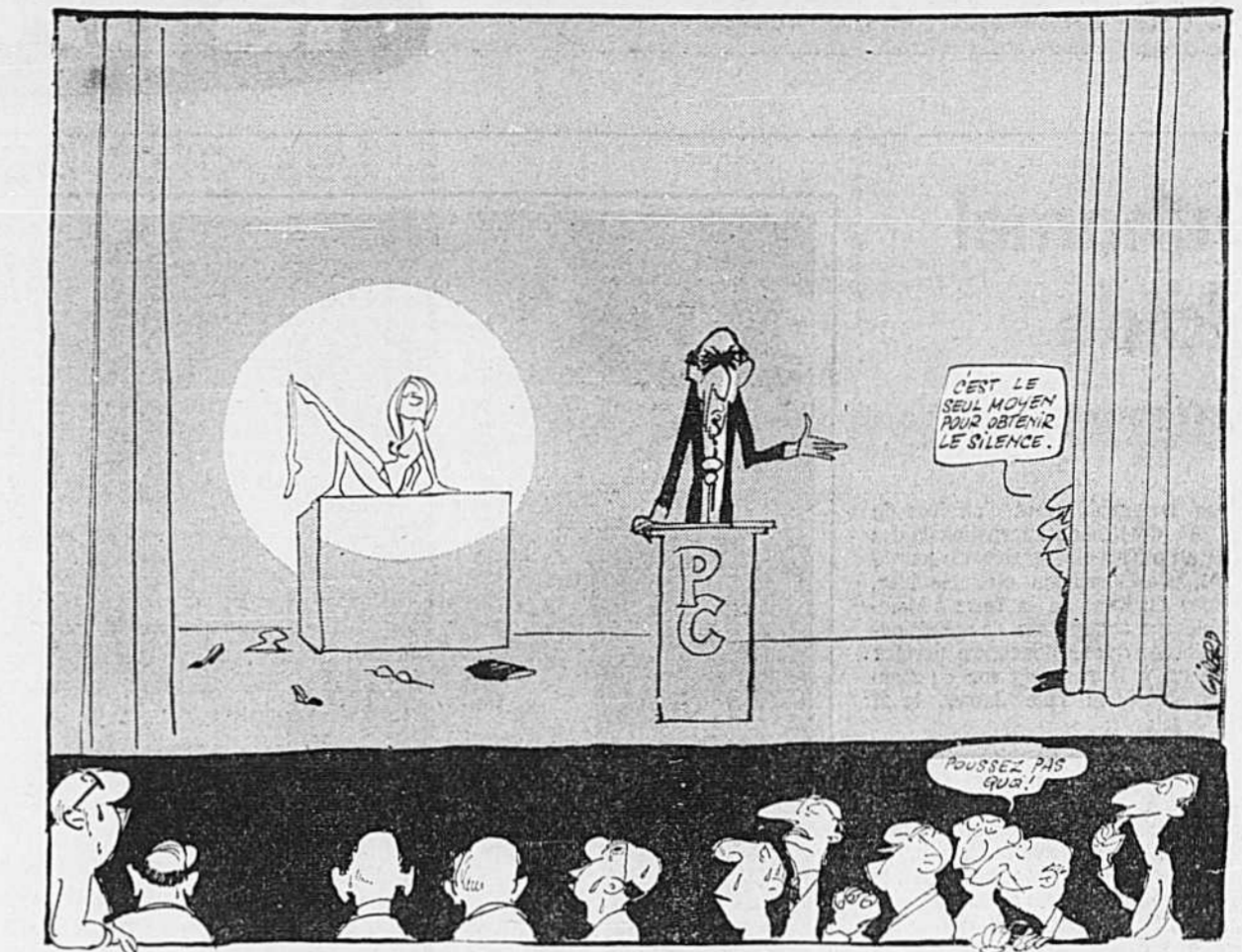
En d'autres termes, il serait beaucoup plus

normal que les commissaires-enquêteurs, qui auront à se livrer à des enquêtes à partir de dénonciations ou de doutes qu'ils entretiendraient eux-mêmes, ne soient pas rattachés à la Régie elle-même. Ils pourraient plutôt constituer une sorte de commission dont le rôle s'apparenterait à celui qu'on fait jouer au Commissaire aux langues dans la loi fédérale sur le bilinguisme.

La Régie devrait aussi relever de l'Assemblée nationale au lieu d'être simplement comptable au ministre. On l'assurerait ainsi d'un plus grand prestige et, surtout, on lui garantirait une plus large autonomie.

Le bill 22, de façon générale, met trop l'accent sur la discrétion du ministre. C'est particulièrement vrai dans ce secteur. On a peut-être cru préférable de faire porter la responsabilité par un élu du peuple. Pareil raisonnement se défend jusqu'à un certain point. Mais un ministre peut être aussi trop perméable aux pressions politiques ou autres et, dans l'application d'une loi qui provoque autant de tensions sociales, il est sûrement préférable de ne pas prendre trop de chance de ce côté.

A notre avis, il s'impose plutôt de reconnaître



(Droits réservés)

Ce que pense LE LECTEUR

A propos du pavillon St-Dominique

M. le Rédacteur,

Ne possédant pas les quelque \$4.000, qu'il en a coûté au Pavillon St-Dominique pour diffuser sa "Mise au Point" dans tous les journaux de la province, je prends refuge dans vos colonnes.

J'ai beaucoup aimé cette "Mise au Point", car il est intéressant d'entendre discuter "de demi-vérités, de mensonges et de calomnies" par des gens qui connaissent cela, et les autorités du Pavillon St-Dominique connaissent cela.

On y parle d'abord d'un conflit de travail qui a débuté par l'accréditation du syndicat, le 9 février 1971. C'est un peu court. Le Cardinal Roy, qui ne fait jamais de déclarations s'appuyant sur des bases scientifiques et sûres, parle dans son communiqué du 26 mars 1974, au no 7, du "conflit syndical au Pavillon St-Dominique (qui remonte à 1966)". Y irait-il, lui aussi, de demi-vérités?

Et tout le reste est à l'avenant. Jugez vous-même.

Par exemple, le syndicat aurait eu, en négociation, des exigences, soit classifications, priorité des emplois aux syndiqués, qui sont incompatibles avec les buts de l'Institution et son bon fonctionnement. Le syndicat, en fait, demande là ce qui a été obtenu par des travailleurs dans d'autres institutions du même genre et selon les mêmes modalités. Si c'était la première fois qu'un syndicat de la CSN se trouvait dans une pareille situation, on pourrait gober l'hameçon, mais dans le cas, l'appât est trop grossier pour prendre qui que ce soit qui réfléchit un peu.

Autre exemple, l'arbitrage. Que cette solution ait été suggérée par la CSN est plausible. Mais elle n'était pas la seule. Le Cardinal dit au même communiqué: "Pour la majorité d'entre eux (les experts qu'il a consultés), le recours à un arbitre dont la décision aurait un caractère exécutoire serait la seule solution possible; plusieurs y voient, cependant, un remède plus dangereux qu'efficace."

De toute façon, cette solution fut adoptée par le Cardinal: "Pour mettre un terme à ce travail, la solution de l'arbitrage a été proposée explicitement aux deux parties. L'accord n'a pu être réalisé, la partie patronale déclarant ne pouvoir accepter cette procédure."

Ça semble anodin comme cela, mais on apprécie le mérite de cette solution quand on sait qu'elle était confrontée à celle d'un homme fort écouté à Québec, M. l'Abbé Gérard Dion, o.c., éminent professeur de relations industrielles à l'Université Laval, qui affirmait à la radio et à la télévision que

la seule solution au conflit "était de syndiquer les briseurs de grève, les scabs." O merveille! Que n'y avions-nous pensé avant!!

Le fond du problème est simple: le Pavillon ne veut pas que ses employés se syndiquent. Dans ce but, les autorités ont tout mis en oeuvre: l'argent, le retrait de la parole donnée (en 1967), les gros bureaux d'avocats patronaux, le refus de négocier.

De 1966 à 1971, le Pavillon avait pris pour politique de faire une bataille légale: il a contesté l'accréditation du syndicat, puis a hypocritement saboté les négociations, a renié sa parole selon le témoignage même de M. Morin, du Ministère des Affaires Sociales, pour ensuite contester encore l'accréditation du syndicat qu'il a réussi à faire sauter. De toutes les procédures légales, il n'en a manqué aucune: c'est son droit. Le Pavillon appelle cela "reconnaitre explicitement le syndicat et accorder un régime de sécurité syndicale aux employés". Allez y comprendre quelque chose.

Après la deuxième accréditation en 1971, il ne pouvait plus employer la même tactique. Conseillé par Me Letarte, il s'est rabattu sur la stratégie que les autres clients de cet avocat, Pollack et Seven-Up avaient adoptée: ne rien accepter en négociation, pousser le syndicat à la grève et faire ensuite "sécher" les employés sur le trottoir. C'est là, la vraie histoire, mais ça ne se prouve pas "juridiquement".

Tout le reste est fantaisie!

Claude CANTIN, ptre,
aumônier de la CSN

Chiffres imprécis

J'ai bien lu l'article de Mariane Favreau en date du 5 juin 1974, concernant la population étudiante francophone fréquentant les écoles secondaires de langue anglaise de la Commission Scolaire Ste-Croix à St-Laurent.

J'ai été particulièrement intéressé par les statistiques citées au sujet de l'école Father McDonald. On mentionne que le tiers des élèves inscrits à cette école seraient des francophones.

Je désirerais faire une mise au point à ce sujet: dans cette école secondaire que je connais en détail, il y a au plus 200 élèves francophones sur une population totale de quelque 1.550. C'est donc loin d'atteindre la proportion du tiers telle que citée dans l'article.

Parmi ces élèves, une minorité a opté pour le secteur anglais après avoir complété sept années à l'école

élémentaire française. La majeure partie de ces francophones pour diverses raisons ont complété leurs études élémentaires entièrement au secteur anglais. Je me dois d'ajouter que depuis toujours les commissaires de la Commission Scolaire St-Laurent ont appuyé la liberté des parents dans le choix de la langue d'instruction pour leurs enfants.

Gerry BOIRE,

Ex-commissaire
Commission Scolaire St-Laurent,
Président adjoint
Comité d'Ecole Father McDonald.

NDLR — Les chiffres mentionnés dans l'article sont ceux qu'a obtenus le Syndicat des Enseignants de l'Ouest de Montréal de source très sûre, précisait-il, en déplorant le fait que la Commission scolaire ne veuille ou ne puisse lui en fournir de plus officiels.

Mariane FAVREAU.

Grave lacune pour un hôpital

L'Association des démographes du Québec réunit une centaine de personnes qui s'intéressent à l'étude scientifique de la population. La majorité de ses membres réside au Québec, mais plusieurs sont citoyens d'autres provinces.

Les membres de notre Association s'inquiètent de la naïveté qui caractérise certaines prises de position en matière de population, qu'il s'agisse de la population canadienne ou, plus souvent encore, du Tiers-Monde. On souhaite par exemple que la population à des problèmes qui, en fait, nous paraissent relever bien davantage de facteurs étrangers à la croissance démographique. D'autre part, on voudrait voir le Canada, à la Conférence de Bucarest, s'engager dans une prédication intempestive à l'adresse des pays du Tiers-Monde, en vue de les inciter à réduire leur natalité. Une telle attitude nous semble devoir conduire à un résultat contraire au but visé.

Nous croyons qu'il y a peu de chance que nos hommes d'Etat adoptent des vues aussi simples. En ces matières, la générosité et l'honnêteté ne constituent pas des substituts à la sagesse politique. Nous espérons que le gouvernement canadien n'établira de politiques, en matière de population, qu'après avoir soumis les suggestions qui lui sont faites à l'examen d'une critique rationnelle, tout en tenant compte des impératifs d'une stratégie efficace.

Michel AMYOT,
Président.

à la Régie toute l'autonomie possible, une fois que les règlements devant guider son action, auront été mis au point par le gouvernement. De toute façon, et pour plus de sécurité, ces règlements devraient d'ailleurs être discutés ouvertement en commission parlementaire, avant d'être adoptés dans leur forme finale.

Munie de ces règlements, la Régie devrait pouvoir prendre ses décisions sans aucune intrusion du ministre. La création de régies, en effet, n'a-t-elle pas généralement pour but de dépolitiser les décisions qui doivent être rendues dans le cadre de l'application d'une loi particulière?

Bien sûr, les régies ne sont pas infaillibles et certaines peuvent rendre des décisions douteuses. Ce pourra être le cas de la Régie de la langue française au chapitre de la surveillance des droits linguistiques. On n'aurait alors qu'à prévoir un droit d'appel devant les tribunaux appropriés.

De toute façon, il ne faut pas oublier que la Régie prévue au bill 22 aura des rapports périodiques à rédiger. Ces rapports deviendront publics. On saura ainsi ce qui se passe et la façon dont la Régie se comporte.

Evidemment, le bill pourrait même aller plus loin à ce propos. Pourquoi, par exemple, ne stipulerait-il pas que les membres de la Régie auront à comparaître chaque année devant la commission parlementaire de la langue. Les députés pourraient alors les interroger sur leur travail et leur réclamer, au besoin, des surplus d'information.

Il faut impliquer l'Assemblée nationale au maximum dans la mise en application de cette législation. Autrement, le danger pourrait être grand que la Régie en vienne à fonctionner trop facilement en vase clos, loin des préoccupations du peuple et de ses élus.

Ces idées sont, pour la plupart, le reflet de celles exprimées la semaine dernière par la Chambre de commerce de la province de Québec. Elles se veulent tout simplement constructives. La philosophie qui a inspiré le bill 22 est saine dans son ensemble. Elle paraît bien correspondre, en tout cas, à l'évolution de la pensée des Québécois que nous ont révélée les récents sondages de La Presse et du Devoir. Mais il y a sûrement place pour de l'amélioration au niveau des modalités d'application.

pleins feux sur l'actualité



Derrière cette impressionnante colonnade, les dignes juges de la Cour suprême décideront si oui ou non, un président peut être accusé d'un crime ordinaire... Le drapeau en berne: pure coïncidence, la photo ayant été prise un jour de deuil national.

Jolie bataille sur une "absurdité" ...

par Yves LECLERC
envoyé spécial à Washington

LA COUR SUPREME des Etats-Unis décidera d'ici quelques semaines si le président Nixon peut être accusé d'un crime par un Grand Jury.

Ce sont les avocats du chef d'Etat qui ont demandé au plus haut tribunal du pays d'étudier cette question à la suite de la décision d'un Grand Jury de nommer M. Nixon comme "co-conspirateur non accusé" d'une tentative pour cacher à la Justice les dessous de l'affaire Watergate.

"Le Grand Jury, a affirmé M. James St. Clair, le chef des défenseurs du président, n'a pas l'autorité pour accuser ou même mentionner le chef de l'Exécutif dans la liste des conspirateurs. Et même s'il l'avait, dans ce cas précis il s'est appuyé sur une preuve insuffisante pour le faire."

Il a ajouté que cela ne veut pas dire que M. Nixon se place au-dessus de la loi, mais seulement qu'il n'existe selon la constitution qu'une seule façon légale de s'attaquer au président, celle de l'impeachment.

Tout ceci paraît des chinoïseries juridiques aux yeux des profanes, et la plupart des Américains ont cessé depuis longtemps de tenter de comprendre ce qui se passe (une attitude qui, pour le moment, semble faire l'affaire de la Maison-Blanche).

Mais si l'on compare la position présidentielle sur ce point avec celle de M. Nixon sur la question même de l'impeachment, on en arrive à ce qu'un avocat de Washington appelle "la plus incroyable absurdité juridique que j'ai jamais rencontrée". Une absurdité qu'il expose de la façon suivante:

D'une part, le président prétend qu'il ne peut être accusé devant un tribunal ordinaire de quelque crime que ce soit.

D'autre part, il affirme que les seuls chefs d'accusation que peut retenir la Chambre des représentants contre lui dans une procédure d'impeachment sont: "des crimes contre l'Etat punissables par la loi". Or, les crimes de droit commun, comme le meurtre, ne sont pas des crimes contre l'Etat proprement dit, et ils ne font pas partie des lois fédérales américaines mais du "common law" et de lois de divers Etats.

Donc, à la limite, M. Nixon pourrait prendre une mitraillette et aller abattre l'un après l'autre tous ses adversaires sans être inquiété, puisque l'assassinat ne saurait, d'après lui, faire partie des actes susceptibles d'impeachment.

On pourrait même imaginer une situation où le chef d'Etat serait menacé d'être déposé par le Sénat et où il tuerait personnellement suffisamment de sénateurs pour empêcher que la majorité des deux tiers puisse être atteinte.

Cependant, il faudrait alors qu'il commette ces meurtres lui-même, sinon il tomberait sous le coup de l'impeachment. Car, contrairement au meurtre, le complot pour enfreindre la loi (dans le cas où il emploierait des tueurs à gages) et l'abus de pouvoir (dans celui où il chargerait un de ses subordonnés de la besogne) sont des crimes aux yeux de la loi fédérale et donc soumis à la procédure prévue par la constitution.

Absurde? Evidemment, et fatalement impensable. Mais très certainement logique si l'on accepte sur ces deux points la thèse de la Maison-Blanche. Et chacune de ces deux thèses a des défenseurs sé-



IMPEACHMENT

rieux parmi les juristes, et même parmi les critiques du chef d'Etat.

Par exemple, le procureur chargé de l'enquête sur le Watergate, M. Jaworski, favorise visiblement la première hypothèse, celle de l'impunité du président devant les tribunaux ordinaires, puisqu'il a déclaré au Grand Jury que celui-ci, à son avis, n'avait pas le droit de mettre M. Nixon en accusation comme les autres conspirateurs. De son côté, le sénateur Ken Ervin, chef de la Commission sénatoriale de l'enquête sur le Watergate, s'est dit d'accord avec l'interprétation présidentielle de l'impeachment. Il y a deux mois, il déclarait:

"Le président ne peut être mis en accusation ou déposé que pour trahison, corruption ou pour faux, crimes ou délit". Le mot "crime" a un sens précis dans la loi: c'est une offense passible de mort, de prison ou d'amende. Un délit est toute offense moins sérieuse qu'un crime...

"Pour être sujet à impeachment, un crime doit correspondre aux définitions suivantes:

- 1) être de matière grave;
- 2) il doit être un crime contre le gouvernement et non un crime contre un individu."

Pourtant, on ne peut reprocher à M. Jaworski ou à Me Ervin d'être partiaux à l'égard de Richard Nixon!

La question de ce qui constitue une offense passible d'impeachment, sur laquelle les avocats du président avaient sans succès tenté de faire porter les débats il y a quelques mois, reprend ces jours-ci toute son acuité à l'approche du vote sur la mise en accusation à la Commission judiciaire de la Chambre des représentants.

Attitudes opposées

Comme la plupart des autres parties de la Constitution américaine, la section qui porte sur l'impeachment (article 2, section 4) peut être interprétée de nombreuses façons, et il suffit sur l'usage d'un précédent de lui donner un sens. Hélas, dans le cas présent, l'usage est plus que non-existant, et les précédents sont non seulement peu nombreux, mais même contradictoires.

La position prise par les avocats de M. Nixon peut être considérée comme venant de deux extrêmes. A l'opposé se place la définition de l'impeachment faite par le vice-président Gerald Ford, il y a quatre ans, alors qu'il tentait de faire mettre en accusation par le Congrès le juge William Douglas de la Cour suprême: "Une cause d'impeachment, disait-il le 15 avril 1970, est tout ce que la majorité de la Chambre des représentants considère adéquat à un moment précis de l'histoire; la condamnation peut être prononcée pour tout acte que le deux-tiers des membres de l'autre Chambre (le Sénat) considère assez sérieux pour justifier que l'accusé soit déposé de ses fonctions..." (En passant, on peut se demander si le vice-président, un ardent défenseur de M. Nixon, est encore du même avis.)

Entre ces deux attitudes extrêmes, il y a tout un éventail de possibilités et chacune est défendue par un ou plusieurs juristes ou historiens éminents.

On peut donc s'attendre, d'ici à ce qu'intervienne le vote de la Commission judiciaire dans un mois, à une jolie bataille sur cette question.

Les groupes ethniques et le projet de loi 22

3 Les groupes ethniques ont exprimé leur opinion sur le projet de loi 22. Quelques particuliers, sans parler pour un groupe donné, disent aujourd'hui ce qu'ils pensent du projet de loi et proposent quelques solutions. Voici le troisième et dernier article de cette série.

INTERROGEE sur l'attitude de la communauté hispano-américaine au sein de laquelle elle oeuvre depuis toujours, Mme Manolita Del Vayo a bien précisé que dans le milieu diplomatique le projet de loi 22 n'inquiète personne. Jouissant d'un statut particulier, les parents du Corps consulaire n'ont pas à s'en faire pour choisir les écoles de leurs enfants. Quant aux gens ordinaires ils optent pour la langue la plus facile. Les Espagnols parleront volontiers français, tandis que les Mexicains opteront pour l'anglais.

M. Mario Polèse, professeur au Centre de recherches urbaines et régionales de l'Institut national de la recherche scientifique du Québec, en tant qu'immigrant anglophone, arrivé des Etats-Unis il y a cinq ans, trouve le projet 22 inacceptable dans sa formulation actuelle.

M. Polèse s'objecte d'abord à ce

que l'on fasse de la discrimination envers les immigrants. L'article 49 est donc injuste envers une certaine catégorie d'immigrants et envers les francophones, puisque les statistiques sont là pour prouver que depuis plusieurs années l'immigration est majoritairement anglophone. Il suggère donc que tous les enfants d'immigrants soient, à l'avenir, dirigés vers l'école française.

"Il ne serait pas déraisonnable d'exiger à l'avenir qu'une des conditions pour l'obtention de la citoyenneté canadienne, pour les résidents du Québec, soit une connaissance suffisante de la langue française", pense M. Polèse.

M. Nicola Ciamarra, journaliste de la presse italienne, est bien d'accord que personne ne peut s'opposer à un projet qui doit promouvoir la langue française, mais il n'accepte pas les modalités d'application telles qu'énoncées dans le projet de loi 22.

Trop confus

"Une chose est certaine, avec tout le matériel que le gouvernement possédait: Commission B.B., Commission Gendron et tous les mémoires présentés pendant les débats linguistiques, il aurait dû arriver à édifier un projet de loi précis. Au lieu de ça, il a cherché à plaire à tout le monde et il a mécontenté la majorité et les minorités québécoises", déclare notre interlocuteur qui poursuit: "Une langue est utile en autant qu'elle est nécessaire. Les francophones manquent de courage. Ils devraient renforcer les structures dans les domaines essentiels comme l'économie, l'enseignement."

M. Ciamarra déplore l'inertie du gouvernement. Il donne comme exemple l'absence de toute collaboration à l'intérieur de la presse ethnique. "Le gouvernement connaît l'esprit d'économie des groupes ethniques; jamais il ne songerait pourtant à les intéresser en plaçant des annonces au moment où des certificats d'épargne de la province sont mis sur le marché."

"L'Ontario pourtant, même ici au Québec, invite les immigrants, via la presse technique, à aller s'établir dans cette province."

"Non, décidément ce projet de loi est trop confus pour être accepté tel quel. On ne peut pas jouer à cache-cache comme ça, c'est vraiment se payer la tête des gens. J'aurais souhaité que le gouvernement, au lieu de tout chambarder, ait suivi les recommandations du Rapport Gendron en procédant par étapes", conclut-il.

M. Leslie Csano, Québécois d'origine hongroise, professeur de philosophie à Champlain College, un cégep anglais, a inauguré cette année un cours intitulé "Ethnic Dimension".

"Je ne suis pas un expert, confesse-t-il, mais à la lumière des enquêtes que nous avons menées auprès de 14 groupes ethniques, je crois que je puis dire que le projet de loi 22 essaie de contrebalancer, par une force politique linguistique, les contraintes socio-économiques imposées par la minorité anglophone à la majorité francophone."

Sans consistance

"Mais, dans le projet tel que formulé, je ne vois aucune limitation dans les droits acquis des minorités. Par contre, je vois une lacu-

ne et une contradiction dans l'article 49 du chapitre V qui empêcherait à l'avenir les parents anglophones d'envoyer leurs enfants dans les écoles francophones."

Puisant à la source du matériel fourni par les enquêtes, le professeur Csano constate que depuis longtemps les immigrants au Québec sentent une opposition sociale et politique de la part d'un grand nombre de Canadiens français. Il pense cependant que cette attitude a grandement changé depuis quelques années.

M. Csano croit que dans le processus d'adaptation, l'apprentissage du français au Québec est indispensable. "Sans cela, on n'appartient qu'à moitié à notre nouveau monde, ce pays où nous avons choisi de vivre. Si les parents refusent à leurs enfants l'intégration linguistique, ils choisissent d'en faire des êtres à part qui ne seront jamais tout à fait à l'aise au Québec."

M. Csano reproche au projet de loi 22 d'être flou et sans consistance. "Le gouvernement manque de clarté et de fermeté, mais je ne crois pas que le projet devrait être rappelé. Il renferme d'excellents articles et quelques amendements pourraient le rendre acceptable. Je vous dirai aussi que je ne suis pas d'accord avec certains articles parus dans les journaux anglophones qui ont jeté la panique chez les immigrants et les groupes ethniques. Le rôle d'un journaliste est de faire comprendre la loi et non pas de semer la haine dans des groupes appelés à bâtir un Québec fort et où il fera bon vivre."

- FIN -

La bombe atomique indienne: les USA s'indignent en vain

L'EXPLOSION atomique à laquelle l'Inde a procédé avec succès le mois dernier est à coup sûr un événement marquant pour ce pays, mais il est peu probable que les relations entre les puissances mondiales en soient modifiées.

La Chine, la France et l'Union soviétique ont réagi comme on pouvait s'y attendre: elles n'ont été ni choquées, ni particulièrement intéressées. La Grande-Bretagne a manifesté une certaine tristesse. Seuls les Etats-Unis ont exprimé un vif mécontentement, mêlé de déception et de colère, réaction qui semble assez disproportionnée à l'événement en lui-même.

A quoi faut-il attribuer l'indignation américaine? Tout d'abord, au fait que les experts des Etats-Unis ont longtemps tenu pour assuré que dans la réaction en chaîne de la prolifération nucléaire, la solution de continuité la plus importante se situerait entre la cinquième et la sixième puissance atomique. De la sixième à la seizième, la progression devrait s'accélérer, ont toujours professé les spécialistes.

En réalité, le nombre de pays possédant la bombe n'a rien à voir à l'affaire. La course internationale à la puissance nucléaire a commencé le jour où les Etats-Unis ont largué la bombe d'Hiroshima. Elle ne s'arrêtera plus tant que les pays s'imagineront que la possession de la bombe est le plus sûr garant de leur sécurité, et le moyen pour eux de traiter avec les grandes puissances sur un pied d'égalité.

La Russie se donna la bombe en 1949, nue par la convention que sa sécurité, menacée par les Etats-Unis, en dépendait. La Grande-Bretagne et la France suivirent en 1952 et en 1960, pour la même raison. De Gaulle, dit-on, jouait difficile de croire que les Américains risqueraient la ville de New York si Paris était attaqué.

La Chine se joignit au club en 1964. Sans doute en retira-t-elle un vif sentiment de sécurité pour elle-même, mais l'événement fit naître un vif sentiment d'insécurité dans le reste de l'Asie. Depuis la guerre sino-indienne de 1962, l'Inde considère la Chine comme le plus menaçant de ses voisins. L'explosion atomique chinoise porta les inquiétudes indiennes à leur comble. L'opinion publique et les milieux politiques réclamaient pour le pays la force nucléaire pour se prémunir. Et si les dirigeants indiens refusèrent de signer le traité de non-prolifération des armes atomiques qu'on leur proposait en 1968.

Les préparatifs de la première expérience atomique indienne commencèrent il y a deux ans et l'explosion elle-même eut lieu le mois dernier, non seulement parce que tout était prêt, mais parce que le gouvernement de Mme Indira Gandhi jouait le moment opportun. L'engin était relativement modeste (dans les 10 à 15 kilotonnes de TNT), beaucoup moins puissant que les bombes d'Hiroshima et de Nagasaki.

L'expérience a prouvé que l'Inde pouvait se donner une bombe. Il ne

s'ensuit pas qu'elle peut se lancer dans la production nucléaire. Le pays est en retard de plusieurs décennies dans les domaines de l'électronique, du radar, des missiles, de toutes les techniques sous-marines et spatiales. C'est pourquoi l'émotion soulevée aux Etats-Unis, et à laquelle ont fait écho le Japon et le Pakistan, semble hors de proportions avec l'événement.

Comment croire que sa nouvelle capacité atomique rendra l'Inde plus influente sur la scène internationale? Ne voit-on pas déjà les deux super-grands ignorer la Grande-Bretagne et la France quand il s'agit de régler les problèmes du monde?

On dira que l'Inde a donné un mauvais exemple. Mais ne voit-on pas que l'Allemagne de l'Ouest, le Japon, l'Egypte, Israël, le Pakistan et d'autres Etats non-nucléaires se donneront la bombe dès qu'ils s'imagineront en avoir besoin pour leur sécurité? Il n'y a presque pas un pays qui ne puisse devenir puissance nucléaire s'il le désire. C'est une question de situation internationale et d'état d'esprit des

gouvernants. L'Inde, à coup sûr, ne peut être accusée d'avoir ouvert les vannes.

Sa première expérience nucléaire lui a rapporté quelques bénéfices sur le plan intérieur: Mme Gandhi a pu se rallier l'opinion publique au moment où une situation alimentaire difficile allait aggraver l'instabilité sociale. Mais ce n'est qu'un répit. L'explosion d'une bombe atomique a pu redonner un peu de prestige au pays. Elle ne peut conduire à aucun progrès dans les deux domaines où des progrès seraient le plus nécessaires: la surpopulation et la pénurie.

Quelques raisons d'espérer se lèvent néanmoins à l'horizon: puisque l'Inde a été capable de produire une explosion nucléaire, elle devrait pouvoir mobiliser ses ressources technologiques et naturelles pour enrayer la pauvreté et la famine. Forte du nouveau pouvoir qui la rassure, peut-être voudra-t-elle lutter pour libérer son peuple de la misère et de l'instabilité qui désolent ce pays depuis si longtemps.



Le président de la Commission de l'énergie atomique de l'Inde, M. Sethna, s'entretient avec le premier ministre du pays, Mme Gandhi, peu après que l'Inde fut devenue le sixième pays du club nucléaire, après la Chine, la France, la Grande-Bretagne, l'Union soviétique et les Etats-Unis.

VENTE DE 7 JOURS POUR PROPRIETAIRES

COMMANDEZ MAINTENANT! PAYEZ EN 90 JOURS

Donnez à votre maison une magnifique apparence d'accueil pour toujours.




AUVENTS de FIBRE de VERRE et d'ALUMINIUM pour BALCONS et PATIOS

GARANTIE MORRIS Depuis plus de 48 ans, Marchandise satisfaisante ou remplacée sans frais.

Votre choix de 14 combinaisons de couleurs en aluminium et 10 en fibre de verre.

N'attendez pas que la pluie ruine vos balcons et portes ou que le soleil brûle votre peinture. Profitez de cette vente de 7 jours pour obtenir une protection à l'année contre les intempéries avec de magnifiques auvents MORRIS et faites de votre maison l'envie de votre entourage. Seulement les auvents MORRIS, armements sont dessinés et fabriqués entièrement au Québec par des Québécois pour nos climats rigoureux, possèdent les meilleures caractéristiques et en plus de nombreux nouveaux perfectionnements spéciaux.

Permettez-nous de vous donner une démonstration gratuite et un estimateur sur nos auvents de meilleure qualité pour vos fenêtres, portes, balcons, magasins, etc. dans un choix de styles et de couleurs.

W. MORRIS & FILS
WILLING

LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES

TERMES FACILES
Estimation gratuite
342-3800
soit
737-1960

Succursale à Québec
263, rue Saint-Paul
Tel.: 692-2127

5479 ROYALMOUNT, V.M.R. (1/2 rue à l'ouest de Décarie et de la Savane)

Montréal aura le premier four crématoire catholique au pays

La communauté catholique de Montréal qui, jusqu'ici, devait s'exiler en territoire protestant pour incinérer un parent ou un proche aura incessamment "son" four crématoire!

Une fois de plus, les catholiques de la métropole se révèlent donc plus avant-gardistes que tous leurs coreligionnaires canadiens puisqu'ils se donnent le premier four crématoire "catholique" du pays.

Ce four crématoire servira dès l'automne prochain au coeur du cimetière de Côte-des-Neiges.

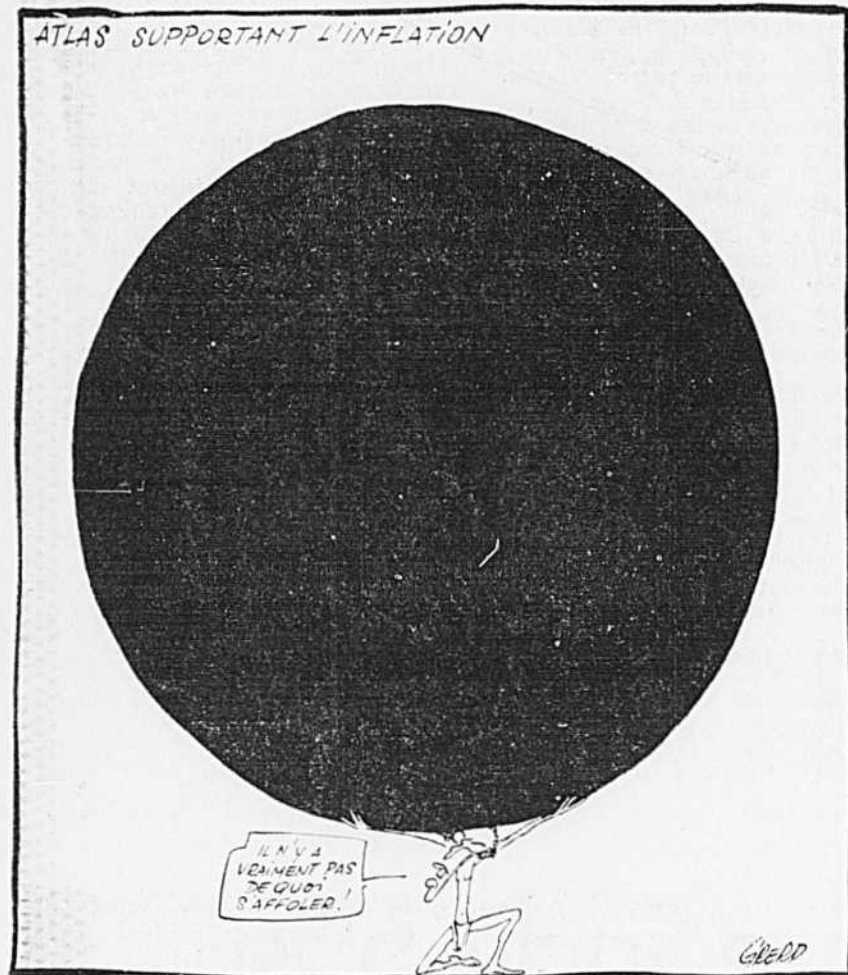
L'érection de ce four crématoire est en tous points conforme aux directives romaines en matière d'incinération. En effet, l'Eglise catholique n'interdit plus l'incinération, depuis 1964, et, à toutes fins utiles, un catholique n'a même plus à demander quelque permission que ce soit s'il désire que son corps soit incinéré.

Avant le concile, l'Eglise catholique interdisait à ses fidèles l'incinération, sous peine d'excommunication, pour deux motifs: d'abord, par respect pour la tradition qui voulait que le corps se décompose par la seule ac-

tion des forces naturelles, puis par réaction contre ceux qui voyaient en l'incinération un moyen spectaculaire de nier la doctrine de l'Eglise relativement à la résurrection des corps.

Que ceux qui nourrissent encore quelque scrupule face à l'incinération soient donc tout à fait rassurés: Vatican II a donné le feu vert...

L'incinération est une opération ultra-rapide; elle ne dure que deux minutes. Les cendres du corps et du cercueil sont récupérées et remises à la famille ou aux amis du défunt.



CHOQUETTE

SUITE DE LA PAGE A 1

Agacé par les fréquentes références que font les groupes anglophones, et aussi l'association présente à ce moment, au "droit des parents de choisir librement la langue d'enseignement de leurs enfants", M. Choquette est intervenu.

Dénonçant le "prétendu libre choix", le ministre a dit: "Je ne connais pas de pays, je ne connais pas d'endroit au monde où il y ait un libre choix pour les parents d'envoyer leurs enfants dans un système scolaire ou un autre, et qui n'est pas de leur propre langue. Le Québec est unique à ce point de vue, où des parents de langue française peuvent dire: nous, nous dirigeons nos enfants vers le système anglais."

"Je ne vois pas ce qui justifie le maintien du libre choix comme principe, ou du moins ce qui le justifie au niveau des principes. Car, à mon sens, il ne s'agit pas d'un principe, il s'agit, tout au plus, d'une mesure pratique à laquelle le législateur pourrait consentir à certaines conditions."

"J'ajouterais à cela, a poursuivi M. Choquette, qu'il me semble qu'une majorité qui impose un régime linguistique et spécialement un régime linguistique au point de vue scolaire, ne doit pas seulement l'imposer à ses immigrants, elle doit se l'imposer à elle-même."

Tandis que son collègue François Cloutier, parrain du bill adopté par le cabinet, contenait philosophiquement l'expression d'un certain déplaisir, M. Choquette a pris soin de préciser qu'il n'exprimait que "des opinions personnelles", ce qui était l'évidence même puisqu'on sait les vues officielles du gouvernement.

Un "droit"
A noter aussi que si M. Choquette s'est objecté à ce l'on fasse un "droit" du libre choix des parents, il n'a pas exclu qu'en pratique on puisse effectivement laisser les parents choisir la langue d'enseignement en certaines circonstances et à certaines conditions (qu'il n'a pas précisées).

"Je ne crois pas, a-t-il dit à la séance de la commission, au dogme du libre choix. Je ne crois pas qu'il y ait de tels principes qu'il faille consacrer législativement. Je pense que si on le reconnaît dans une certaine mesure, c'est au plan de la pratique, au plan des usages, au plan pratique-pratique, c'est-à-dire de la vie politique qui se déroule suivant certaines données."

A l'issue de la séance, M. Choquette a expliqué aux journalistes qu'à son sens, la liberté de choisir la langue d'enseignement, même si elle peut être concédée dans la pratique sous certaines conditions, "n'est pas un droit fondamental" ni "un droit auquel les citoyens peuvent prétendre".

— Le seul droit, a-t-il affirmé, c'est celui de se faire instruire, et dans sa langue maternelle, pas dans la langue de quelqu'un d'autre.

Le ministre a aussi répété qu'il ne croit pas "à une solution où on dirait aux immigrants: allez à l'école française, pendant que nous francophones gardierions la liberté de choix"; on ne peut faire aux immigrants un sort différent de celui de la majorité, a-t-il plaidé.

— Alors, a demandé un journaliste, selon vous tous les enfants devraient aller à l'école française?

— Pas les enfants des anglophones, sûrement.

— Mais tous les autres?

— Il s'agit d'une décision pratique à prendre pour le gouvernement, mais qu'il faut prendre à partir de principes bien établis et non de faux principes de conclure le ministre de la Justice.

ST-ANTOINE

SUITE DE LA PAGE A 1

Un porte-parole de l'organisation du festival a laissé entendre que les marguilliers de Saint-Antoine-de-Padoue veulent probablement profiter de la situation en sachant que les spectacles ne peuvent être présentés ailleurs.

En effet, les diverses activités de ce festival étant centralisées dans le Carrefour des ancêtres, cette église constitue la seule salle assez grande pour ces manifestations artistiques. D'autant plus que son architecture cadre parfaitement bien dans un festival qui se veut culturel.

Les dirigeants de la paroisse anglicane St. Mark, dont l'église est située à l'autre extrémité du Carrefour des ancêtres, se sont certainement montrés de meilleure composition. Ils ont, en effet, mis leur église, leur salle communautaire et les magnifiques jardins qui entourent l'immeuble à la disposition du festival.

Un symposium d'artistes et d'artisans se déroulera à cet endroit et l'on prévoit y installer un théâtre de poche.

Le porte-parole du festival n'a pas manqué de souligner également qu'à la paroisse Notre-Dame-de-Fatima, le curé Guy Pratte a mis le sous-sol de son église à la disposition des grévistes de la United Aircraft, et ce à titre gracieux.

Il a ajouté que les marguilliers de Saint-Antoine-de-Padoue devraient se souvenir que Notre-Dame-de-Fatima ne leur a également rien demandé quand ils ont utilisé la salle de cette église pour organiser la fête qu'ils ont faite à leur curé le 31 mai dernier.

Et il termine sur une question: "Les églises appartiennent-elles réellement à la communauté ou sont-elles la propriété des marguilliers?"

RESIDENCE

SUITE DE LA PAGE A 1

par les locataires à titre de cautionnement.

Dans le bail de 1973, l'administration de la Résidence Les Cascades exigeait un cautionnement égal à trois mois de loyer des locataires. "Pendant la durée du bail, le bailleur aura l'administration de la somme ainsi déposée, et les intérêts qu'elle produira ou pourra produire lui appartiendront de plein droit", stipulait une clause du bail. Toutefois l'administration s'engageait à rembourser cette somme "ou ce qu'il en resterait" au moment du départ du locataire.

Vu la nouvelle loi provinciale, l'administration a raffiné sa formule cette année. Elle exige du locataire de fournir par l'intermédiaire d'une compagnie de fiducie un cautionnement pour un montant minimal de \$300.

Qu'est-il advenu entre-temps des argentés déposés par les locataires et se chiffant à un montant global de \$157,000? A cette question, le comptable de la résidence a répondu que "l'argent a été dépensé".

M. Tielmans a corroboré cette affirmation en ayant soin cependant de choisir ses termes: "Cette somme est dans toute l'opération".

La cause des locataires de la Résidence Les Cascades, ajournée au mois d'août, risque de connaître des rebondissement. Le mandat du tribunal de la Régie des loyers se limite cependant, face à une augmentation de loyer et à des conditions de location contestées, à fixer un loyer et des conditions équitables. Mais les éléments dévoilés mettront peut-être la puce à l'oreille à d'autres enquêteurs.

CHEQUES

SUITE DE LA PAGE A 1

recteur-général de la CIC, son adjoint Roger Perreault ainsi que le trésorier de la CIC et la mise en tutelle de la FTQ-construction.

Hier après-midi, en effet, un communiqué diffusé par Telbec apprenait aux syndiqués que les travailleurs de la construction recevront aujourd'hui et demain leur paye de vacances qui, selon le décret, "devraient être affectées les deux dernières semaines de juillet".

"A la demande de la FTQ-construction", la Commission de l'industrie de la construction a mis à la poste 128,000 chèques représentant une valeur de \$47,786,000.

"Cette mesure, continuait le communiqué, vise à aider financièrement les travailleurs dont les chantiers sont paralysés depuis quelques jours à la suite des lock-outs décrétés par les employeurs et des mouvements de réaction des travailleurs que ces fermetures illégales ont provoqués".

Un autre son de cloche

Mais à l'Association de la construction de Montréal, hier soir, on avait un tout autre son de cloche.

Selon l'ACM, en effet, c'est vendredi après-midi que 125 fiers-à-bras auraient "forcé" M. Renaud à imprimer lesdits chèques de vacances, malgré que l'article 21.06 du décret dit clairement, au paragraphe c, que "nul ne peut réclamer avant le 10 décembre ou le 10 juillet suivant le cas, l'indemnité de congés annuels et de jours fériés".

De plus, selon le décret toujours, la période durant laquelle les chantiers de construction sont sensés être fermés, pour cause de vacances, s'étend sur les deux semaines commençant le 14 et 21 juillet.

Il est donc évident, selon les représentants patronaux, qu'en s'emparant ainsi "par la force" des chèques de vacances, la FTQ-construction a voulu assurer des vivres à ses troupes pour continuer, au moins deux semaines, l'arrêt de travail illégal actuellement en cours.

On affirme même, du côté patronal, que le papier pour imprimer les chèques n'était pas disponibles et que le travail a dû s'accomplir en fin de semaine et c'est pourquoi on s'interroge sur la "complicité" FTQ-CIC, demandant une enquête judiciaire sur toute l'affaire, en plus du gel judiciaire des chèques par une injonction et la mise-en tutelle de la FTQ-construction.

Par ailleurs, des vandales ont causé pour \$12,000 de dommages, au cours du dernier week-end, aux locaux de la Fédération internationale des ouvriers en électronique, boulevard Métropolitain.

D'après le président de cet organisme syndical, M. Claude Ouellette, les vandales ont enfoncé la porte principale à coups de hache et saccagé le mobilier à l'intérieur. La police de la CUM fait enquête.

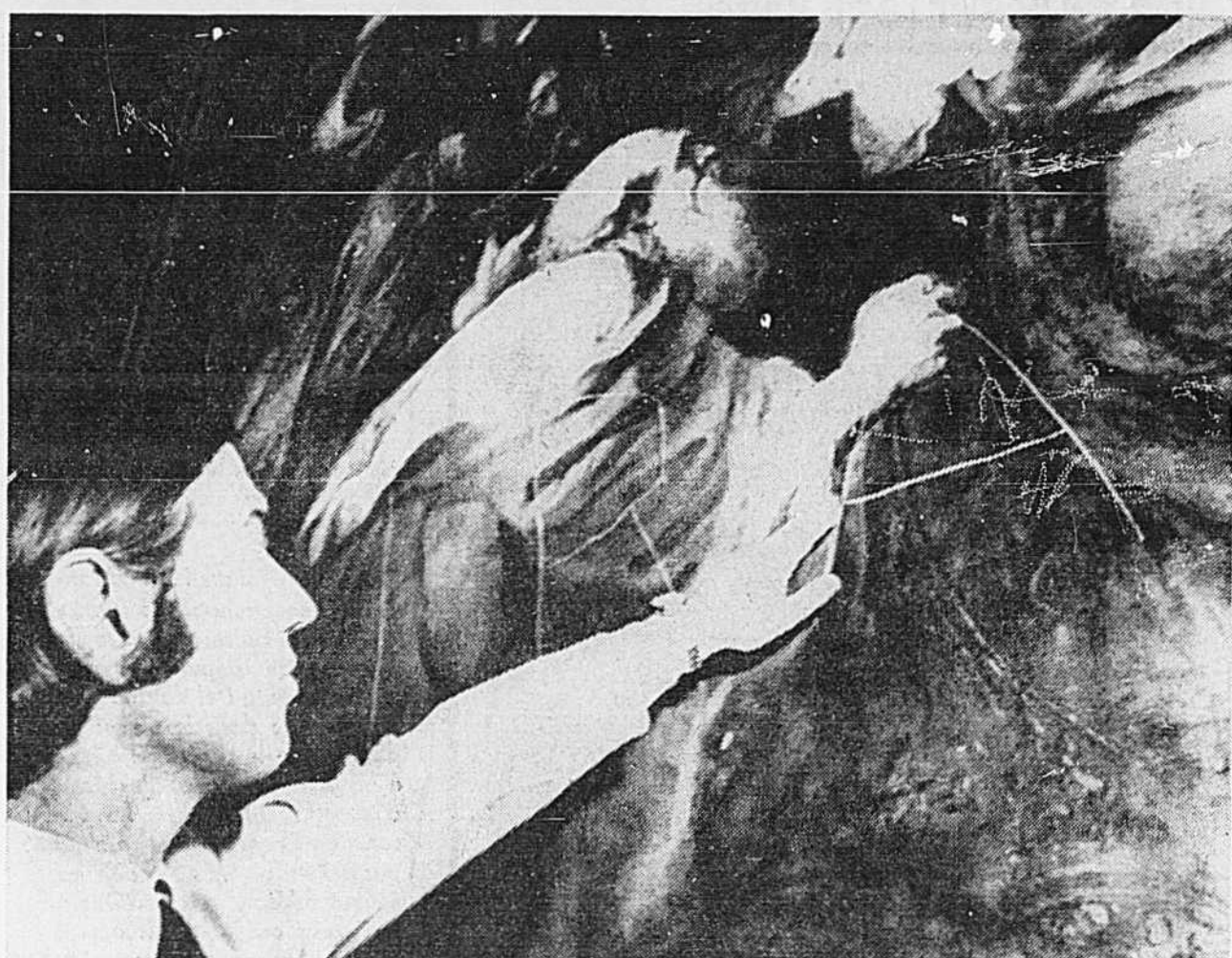
Pendant ce temps, les chantiers, pour la plupart, étaient tous fermés hier, bien que la CSN parla de "reprises des travaux" sur certains chantiers, surtout en province semble-t-il, et que de plus en plus de syndiqués FTQ harcèlent les médias pour faire savoir leur indignation d'être "forcés" à faire la grève sans avoir été consultés par leurs dirigeants.

Enfin, l'Association de la construction de Montréal, la Fédération de la construction du Québec, l'Association des constructeurs de routes et l'Association des constructeurs d'habitations du Québec doivent se réunir aujourd'hui à Québec pour discuter de stratégie commune face aux événements.

Première défaite parlementaire travailliste

LONDRES (AFP) — Pour la première fois depuis le retour des travaillistes au pouvoir, il y a trois mois et demi, le gouvernement a subi hier une défaite au Parlement. La commission des finances de la Chambre des communes, à une voix de majorité, a en effet voté un amendement conservateur concernant un projet de loi fiscale. L'amendement conservateur s'oppose à l'introduction d'une loi rétroactive qui permettrait au fisc d'appliquer la taxe à la valeur ajoutée à des contrats la TVA en Grande-Bretagne.

Le vote de la commission des finances est sans conséquence directe pour le gouvernement dont il ne menace pas l'existence. Il traduit cependant une volonté nouvelle de l'opposition de combattre plus ouvertement le gouvernement au parlement et survient au lendemain de propos belliqueux de M. Edward Heath.



L'oeuvre de l'I.R.A.

Des vandales ont pénétré au King's College, de l'Université Cambridge, en Angleterre, et ils ont lacéré le chef-d'oeuvre de Rubens "L'Adoration des mages" exposé dans la chapelle du collège, en incrustant, au milieu de la toile, le sigle I.R.A. en lettres de deux pieds de haut. La toile, peinte par Rubens en 1634 et d'une superficie de 128 pieds carrés, avait été acquise en 1959 pour la somme de \$660,000 par un homme d'affaires londonien, qui devait ensuite l'offrir à la chapelle de King's college, elle-même construite entre 1446 et 1515. La valeur du tableau est aujourd'hui estimée à quelque \$2.4 millions. Les lettres IRA semblent avoir été tracées à l'aide d'une pièce de monnaie et les autorités se demandent si l'organisation clandestine irlandaise a ainsi cherché à protester contre la détention de ses militants en Angleterre.

Lorsqu'il s'agit de RÉNOVATIONS DOMICILIAIRES.

ADRESSEZ-VOUS À LA COMPAGNIE QUI POSSÈDE LE "SAVOIR-FAIRE"

C'EST POURQUOI NOUS VOUS ACCORDONS UNE DOUBLE GARANTIE EXCLUSIVE

VISITEZ AUJOURD'HUI NOTRE SALLE D'EXPOSITION

ET VOYEZ COMMENT VOUS POURREZ RENDRE VOTRE MAISON ENCORE PLUS AGRÉABLE

4058 OUEST JEAN-TALON

ENTRÉE VICTORIA ET CÔTES-DES-NEIGES.

NOUS AVONS LES HOMMES QUI "CONNAISSENT LEUR MÉTIER" POUR TOUTS GENRES DE TRAVAUX DE RÉNOVATION... DES HOMMES SOUCIEUX DE QUALITÉ. TOUS NOS TRAVAUX SONT EXÉCUTÉS PAR DES PROFESSIONNELS

<p>PIÈCES ADDITIONNELLES</p> <p>Appliquez les pièces supplémentaires qu'il vous faut et économisez des milliers de dollars plus que de ce que vous auriez à rembourser une hypothèque à taux d'intérêt élevé. Nos prix comprennent la fondation intérieure et extérieure. Consultez nos experts maintenant.</p> <p>De \$25.00 à \$40.00 le pied carré selon la qualité choisie</p> <p>Gros-œuvre (charpente) de \$20.00 à \$30.00</p>	<p>SALLE DE JEU</p> <p>C'est maintenant le temps de vous faire une salle de jeu. Les salles de jeu construites par SRM sont très spéciales. Elles sont faites selon vos goûts. Nous offrons un choix complet de panneaux muraux, de couvre-planchers et de carreaux de plâtré. Isolation complète. Les prix comprennent aussi les conduits de chaleur et les travaux d'électricité.</p> <p>12' x 22'</p> <p>\$1,995 - \$2,495 - \$2,995</p> <p>Selon les matériaux choisis</p>
<p>CUISINE selon vos SPÉCIFICATIONS</p> <p>Plus d'armoires, agencement pour vous épargner des pas... couleurs coordonnées... armoires au fini "meuble"... nous vous ferons la cuisine de vos rêves. Nous avons les spécialistes pour faire le travail.</p> <p>A partir de \$500</p>	<p>ÉLÉGANTE SALLE DE BAIN</p> <p>Renovez votre salle de bain actuelle ou ajoutez-en une supplémentaire. Choix de styles et couleurs. Coiffeuse mur à mur, etc.</p> <p>\$1,495</p> <p>\$1,995 — \$2,495</p>
<p>PAREMENTS ALUMINIUM</p> <p>Parements en aluminium très décoratifs ne nécessitant aucun entretien. Vous choisissez la couleur. Le coût s'amortit avec les années. Parements qui maintiennent la fraîcheur en été et la chaleur en hiver. C'est maintenant le moment de faire poser ces parements à votre propriété.</p> <p>A partir de \$180</p> <p>Installation comprise selon le cadre choisi</p>	<p>CELLIERS</p> <p>C'est bien le moment de penser à faire aménager votre salle de jeu. Les salles que nous planifions au SRM ont un cachet bien spécial. Nous les exécutons selon vos goûts à vous. Il vous suffit de fixer votre choix sur les revêtements muraux, ceux du plancher et le genre de plâtré que vous désirez. Isolation complète. Nos prix comprennent les conduits de chauffage et les réseaux électriques.</p> <p>\$2,495 — \$3,995</p> <p>selon le choix des matériaux</p>

● TERMES DE CRÉDIT FACILES

● BANQUE

● FINANCEMENT

EXEMPLE

Financement pour tous nos clients par l'entremise d'une banque à charte			
Montant \$1,500 payable en 4 ans			
1er paiement	Intérêt	Total	
31.25	12.64	43.89	
dern. paiement	Intérêt	Total	
31.25	26	57.25	

DEMANDEZ UNE ESTIMATION COMPLÈTE POUR....

- Garages une place
- Rajouts
- Cuisines
- Mansardes
- Toitures
- Garages 3 places
- Auvents
- Revêtement
- Contre-fenêtres
- Garages 2 places
- Imperméabilisation de sous-sol
- Menuiserie
- Lucarnes
- Gouttières
- Salles de jeu
- Allees

Service de rénovation Métropolitain

4058 JEAN-TALON ouest

Entrée à l'ouest de l'immeuble Casco

4058 JEAN-TALON W

482-0600

Stationnement gratuit

Nettoyage et peinture de maison

Nous offrons un service complet de nettoyage et de peinture de maison. Nous nettoierons murs et plafonds, tapis, moquettes, meubles rembourrés, parquets ou lambris.

Nous faisons aussi les travaux de peinture intérieure de première qualité.

Allumeur LIQUIDE de BARBECUE

Cour. 65¢
"E-Z FIRE" .49

Allume vite le charbon de bois. Sans goût, sécuritaire. Profitez-en! 32 oz. liq. 85-1416



Siège aéré de 16 x 32" à rabais!



Courant \$2.19
 Pré-Vacances

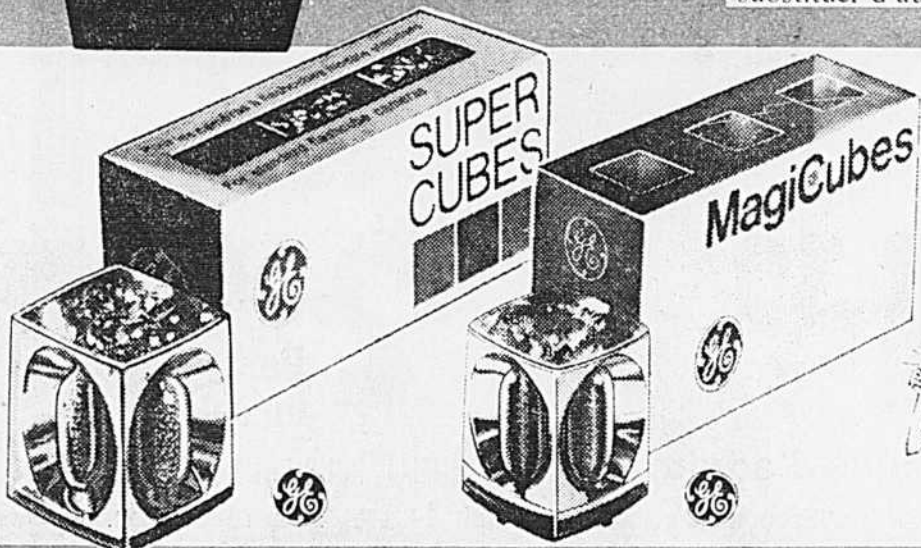
1.49
 Rabais 70¢

Soyez bien assis sans coller, avec ce siège en fibre multicolore plastifiée montée sur un confortable treillis bien aéré. 35-1518

Vente

PRÉ-VACANCES

Achats spéciaux en vente jusqu'à épuisement du stock. Canadian Tire fait tout son possible pour avoir en main les articles annoncés. Si des circonstances indépendantes de notre volonté nous empêchaient d'avoir certains articles, nous nous réserverions le droit d'y substituer d'autres articles de qualité similaire ou supérieure.



CUBES-ÉCLAIR 1.19
 CANADIAN GENERAL ELECTRIC Courant \$1.44

Paquet de 3 Supercubes. Faites-en provision pour vos vacances! 52-3420

Magicubes de type X. Paquet de 3: prix courant \$1.95. 52-3421 **1.59**

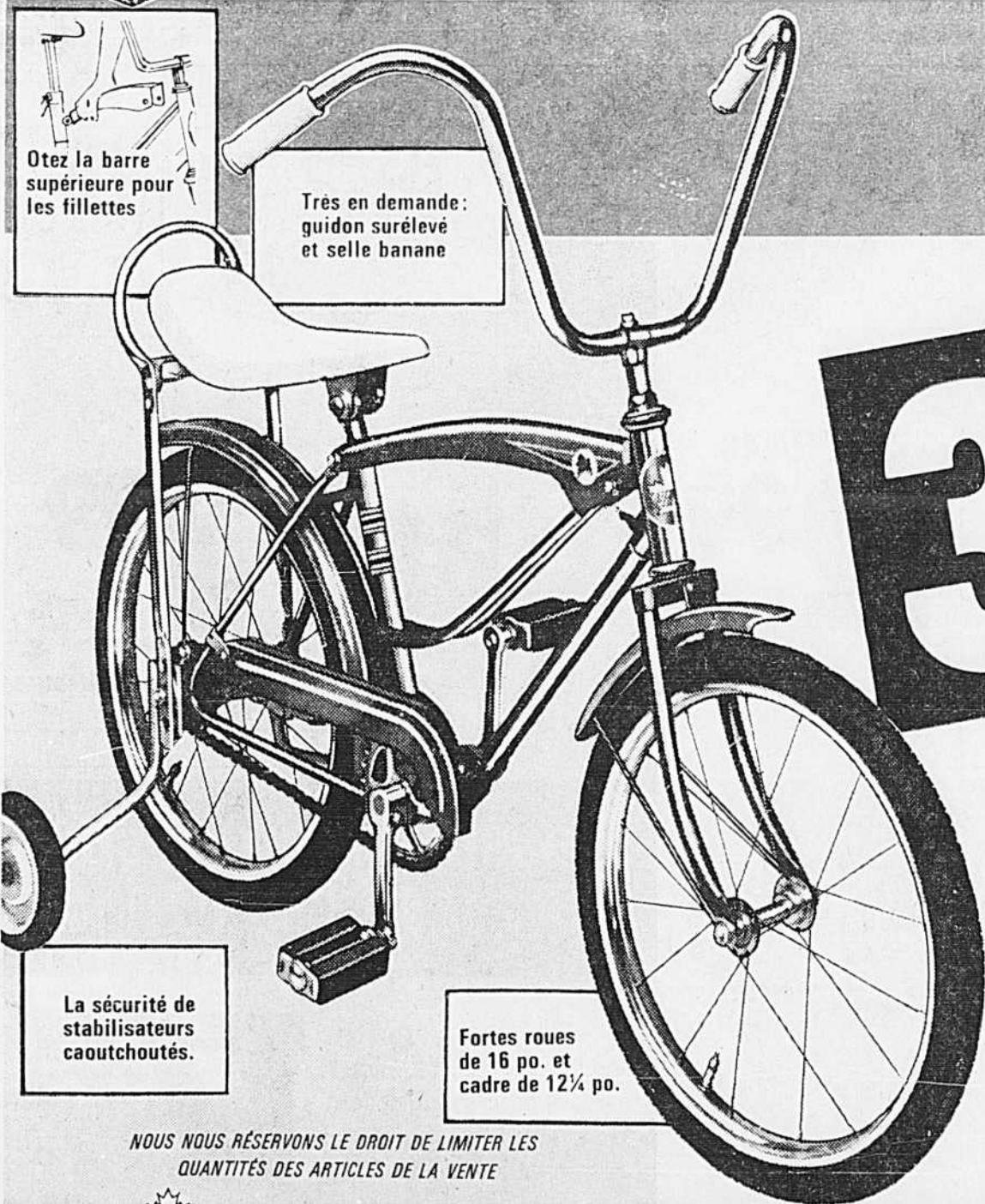
À PRIX PRÉ-VACANCES Carafe à jus 64 oz.



.42

Graduée en onces, tasses, chopines et pinte. Bec ouvert avec ou sans filtre ou fermé avec évent laissant l'air circuler. 99-9245

Rabais \$5.07 Supercycle transformable de garçon/fillette



37.88
 Courant \$42.95

- Un aspect de puissance qui plaît aux jeunes.
- Bel émailage vert très attrayant.
- Beaux accents chromés.

Solide construction. Avec couvre-chaîne, courts garde-boue, stabilisateurs à bandages caoutchouc, émailage vert et pièces chromées. 71-1002

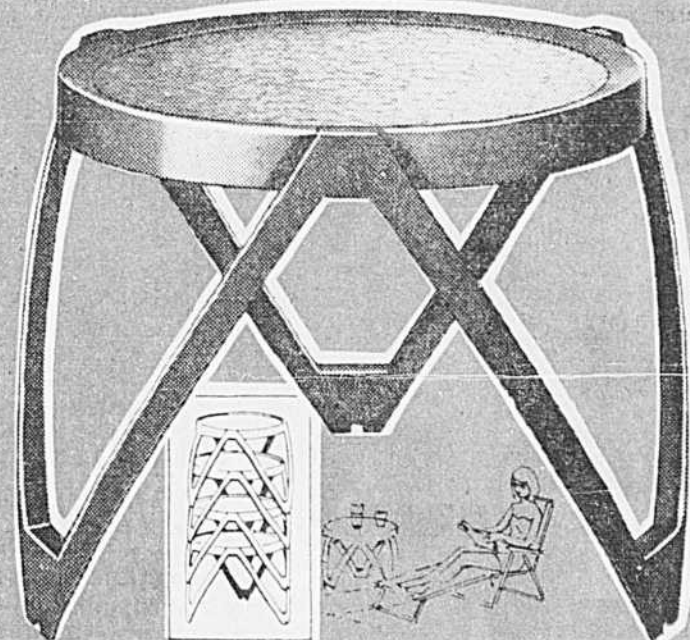


Table de patio

EMPLILABLE
 INCASSABLE

Prix spécial

3.29
 chac.

Pratiques, s'empilent pour servir d'étagères ou se rangent en 19". Dessus translucide en plastique. Couleurs variées. 99-1400X

* CHARGEX ACCEPTÉ

CANADIAN TIRE

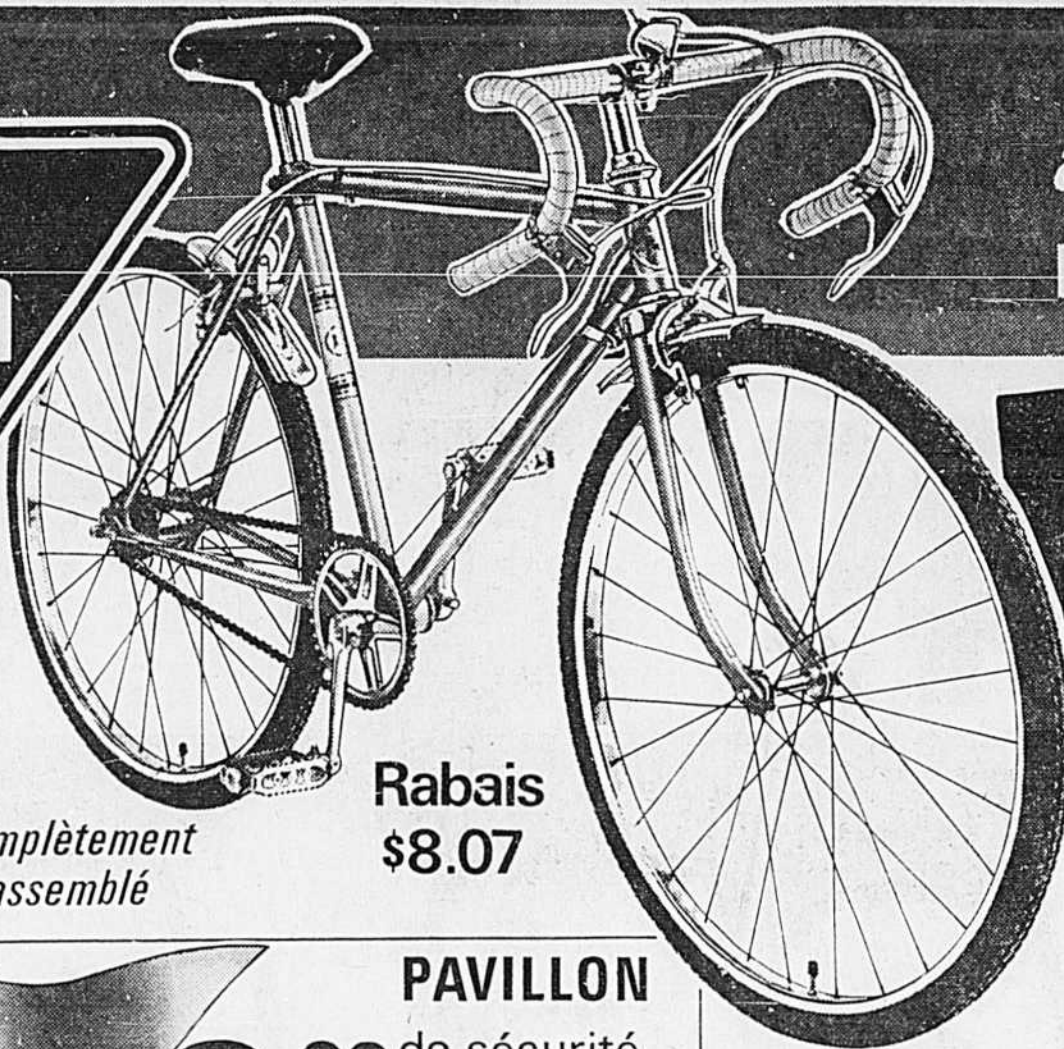
EN PROVINCE

- BELOEIL —467-0235
- COWANSVILLE —263-4232
- WATERLOO —539-3801
- GRANBY —378-5383
- JOLIETTE —756-1044
- LACHUTE —562-8536
- ST-HYACINTHE —773-6081
- ST-AGATHE —326-3360
- ST-JEAN —348-3851
- SOREL —743-5515
- VALLEYFIELD —371-2470

RÉGION DE MONTRÉAL

- ★ CHOMEDEY, 435 boul. Labelle 681-2503
- ★ CHATEAUGUAY, 77, boul. d'Anjou 691-4160
- ★ DOLLARD-DES-ORMEAUX 3339, Montée des Sources 684-9750
- ★ GREENFIELD PARK 820, boul. Taschereau 676-1818
- ★ ILE PERROT, 87, boul. Grand 453-4211
- ★ MONTRÉAL, 1465 est, rue Jean-Talon 729-1861
- ★ MONTRÉAL-NORD 5500, boul. Henri-Bourassa 325-6010
- ★ Centre d'achats de BEACONSFIELD 697-8151
- ★ PONT-VIAU, 1000, boul. des Laurentides 669-3503
- ★ ROSEMONT, 5685, rue Iberville 526-5905
- ★ CENTRE D'ACHATS L'ACADIE 1500 ouest, rue Sauvé 334-7330
- ★ ST-LÉONARD, 7655, rue Viau 376-5100
- ★ VILLE ST-LAURENT, 1755, Grenet 747-4741
- ★ VILLE LASALLE, 8778, boul. Newman 365-8880
- ★ VERDUN, 3180, rue Wellington 766-8561
- ★ LONGUEUIL, 2790, chemin Chambly 670-8020
- ★ LACHINE, 470, 28e Avenue 634-7101
- ★ ST-EUSTACHE, 413, boul. Arthur-Sauvé 472-2270

Ouvert jeudi et vendredi soir — Le samedi jusqu'à 5 p.m.



**Supercycle
à 3 vitesses
pour garçon**

51.88
Cour.
\$59.95

**Rabais
\$8.07**
Complètement
assemblé

- Moyeu Sturmey-Archer à 3 vitesses et manette
- Guidon de course à enroulement blanc et deux freins sur jantes

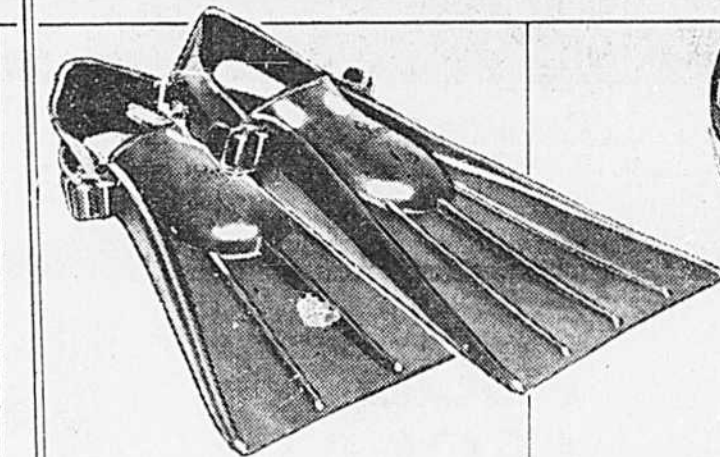
Solide cadre losange de 19" et roues de 24". Déjà presque un vélo d'homme avec sa manette des vitesses et ses poignées de freins montées sur le guidon de course, ses courts garde-boue chromés, ses pédales dentées et sa selle de course étroite. 71-1100 **51.88**

EN RÉCLAME PRÉ-VACANCES
Balles de tennis

1.59
Paquet de 3

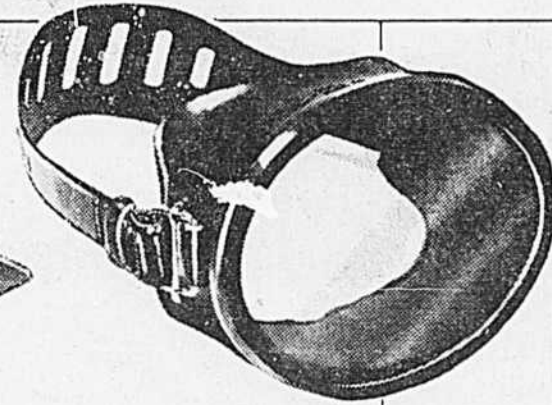
Achat spécial de balles de qualité pour le jeu ou l'entraînement. Faites-en provision. Paquet de 3. 99-3038

2.33 de sécurité de vélo
Mât de 5 pi. en fibre de verre. Fluorescent, très visibles. 99-1080



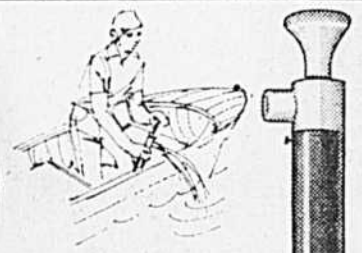
Rabais!
PALMES DE NAGE **2.44**
Cour. \$2.89

Vinyle noir: petites palmes.
Moyennes **2.99** Grandes **3.44**



1.39
Courant \$1.69

Masque d'adulte
Masque de nage "Scepter" en vinyle souple; serre-tête réglable. Hublot incassable en plastique. 81-1064



EN RÉCLAME
Pré-vacances

2.66
Pompe de cale

MANUELLE, POUR PETIT BATEAU
Fait 24 x 1/2". Ne rouille pas. Diaphragme en caoutchouc, sortie en nylon. 79-3523



1.33
SPÉCIAL pré-vacances

Sac de pique-nique

Intérieur et extérieur en vinyle lavable, garni de mousse isolante pour garder de la fraîcheur aux aliments. Fait 15 1/2 x 9 1/2 x 6". Motif floral. 99-8285



Cour. \$19.99
17.99
Vente pré-vacances

SAC DE COUCHAGE DE 36 x 84" "Tallboy" à extérieur purnylon, garni de 4 lb. de polyester et doublé de flanelle de coton. 76-0732



Cour. \$14.49
12.99
Gros rabais

LIT DE CAMP EN TOILE et A RESORTS Bâti en acier tubulaire. Très grand, mesure 26 x 78 po. 76-1530



RABAIS!
Courant \$4.49
3.99

FAUTEUIL PLIANT EN TOILE RAYÉE
Confortable, à ressorts. 76-1546
Cour. \$3.49 FAUTEUIL D'ENFANT, 76-1548, \$2.97



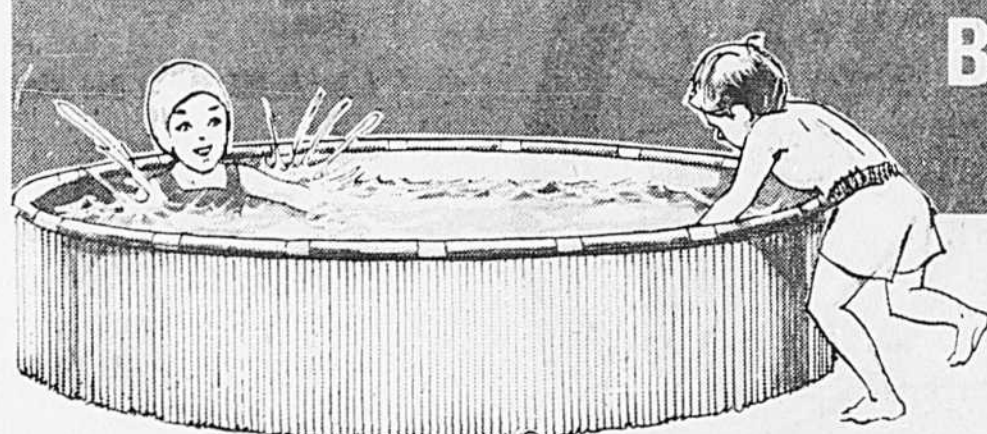
3.33 LANTERNE et pile
Ray-O-Vac Nite Hawk

Avec pile fraîche de 6 volts! Boîtier incassable en poly et interrupteur à bouton poussoir. Spécial! 99-1168

Lampe AIMANTÉE

Vente pré-vacances
.88

Ayez les deux mains libres pendant que la lampe se tient seule au capot ou à la boîte à outils. 99-1359



Bassin à paroi acier de 8 pi. x 20 po.

Intérieur en fort vinyle; côtés acier ondulé émaillé. Un bain de fraîcheur pour tous. 81-3038 **17.88**



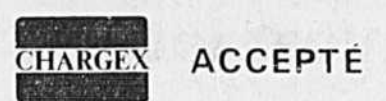
Utilisez votre CARTE de CRÉDIT Canadian Tire

LA JOIE DE L'EAU POUR LES BOUT'CHOUS!
Pataugeuse de 60 po.
Le plaisir des enfants... la tranquillité des mamans! Coleco à motifs gais. 99-1084 **6.44**

EN PLUS! Billet-Bonis au comptant

A LA PLUPART DES MAGASINS CANADIAN TIRE

Ouvert jeudi et vendredi soirs. Le samedi jusqu'à 5 p.m.*



Aubaine pré-vacances

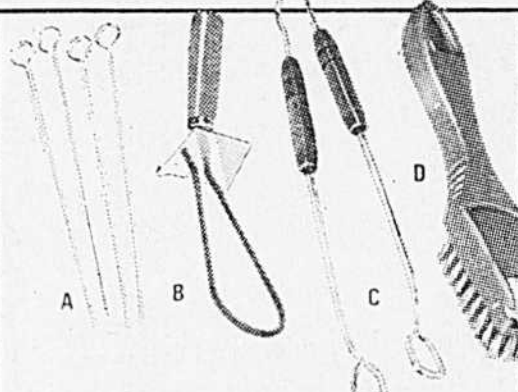
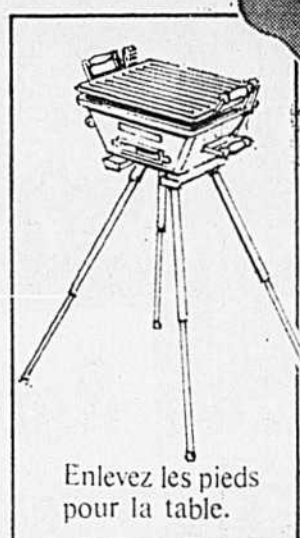
HIBACHI

11.44

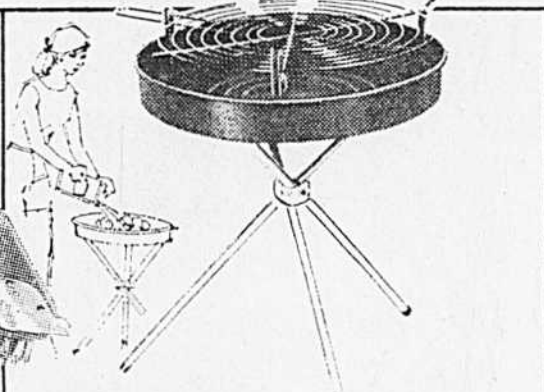
Courant \$12.88

RABAIS!

Gril chromé de 14 x 14 po., portes de tirage et 4 pieds amovibles à hauteur de table. 85-1025



- A. QUATRE BROCHETTES Chromées. 85-1253 **.99**
- B. ALLUME-BARBEQUE Electrique. 85-1435 **2.88**
- C. PINCETTES DE 15" Manches bois. 85-1247 **.97**
- D. BROSSSE/GRATTOIR de barbecue. 85-1297 **.77**



3.88
ACHAT SPÉCIAL

Barbecue de 18"

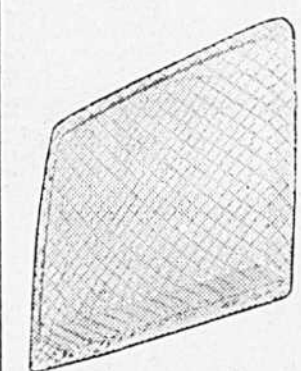
Idéal pour le jardin, le balcon ou le chalet. Fort gril réglable en 2 positions au-dessus du foyer. Pieds tubulaires. 99-8286



14.99

Courant \$16.77
Barbecue et rôtisserie

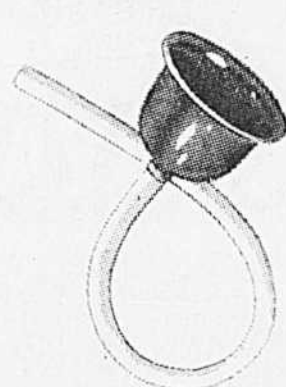
Sur roues, se déplace aisément. Sa broche de 24 po. est entraînée par un moteur fonctionnant sur pile. Avec gril et demi-pare-vent. Métal émaillé. 85-1028



Cour. 49c
.39

Eponge à insectes

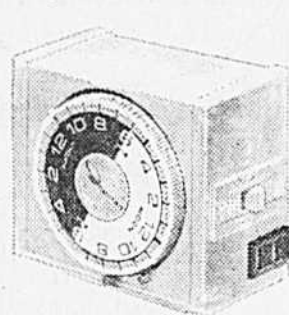
Nettoie le pare-brise. 39-8006



Cour. 45c
.35

Remplisseur

Entonnoir plastique avec tuyau flexible de 15 po. 37-5302



RABAIS!

8.49
Cour. \$9.59

Minuterie

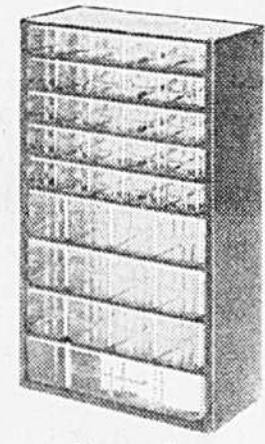
Recommencez toutes les 24 heures le cycle réglé. 52-8812



Cour. \$4.39
Sac à habits

Fort nylon bleu marine. 37-2300 **3.39**

52", pour dame. Cour. \$5.49 37-2301 **4.49**



Armoire à 38 TIROIRS

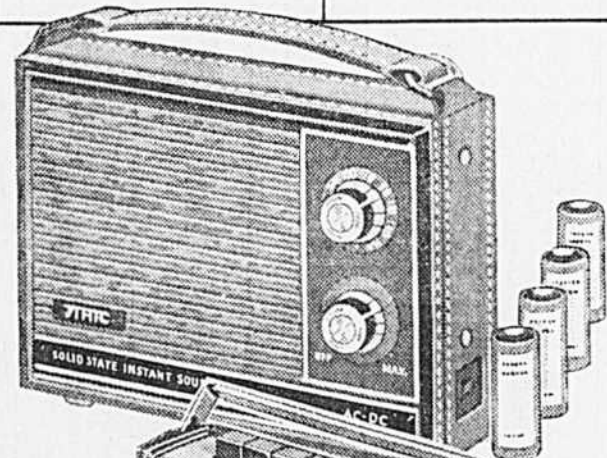
11.88
VENTE pré-vacances

En métal, fait 20 x 12 x 6". 99-1404

Radio AM portatif

STRAUSS—COURANT \$12.95
Chic boîtier en cuirette cousue au point sellier. Circuit transistorisé. antenne télescopique. Avec écouteur et 4 piles "C". 44-2027

10.88
VENTE pré-vacances



Haut-parleurs

KRACO À SUSPENDRE
Jeu de haut-parleurs stéréo d'auto avec filerie. 35-4023

10.88
RABAIS \$3.10

Magnétophone

PHILIPS À CASSETTE

Fonctionne sur CA ou sur 4 piles "C". Avec fil et microphone. Enregistre et joue. 44-1409

29.95
RABAIS \$5.00

Utilisez votre **CARTE de CRÉDIT Canadian Tire**



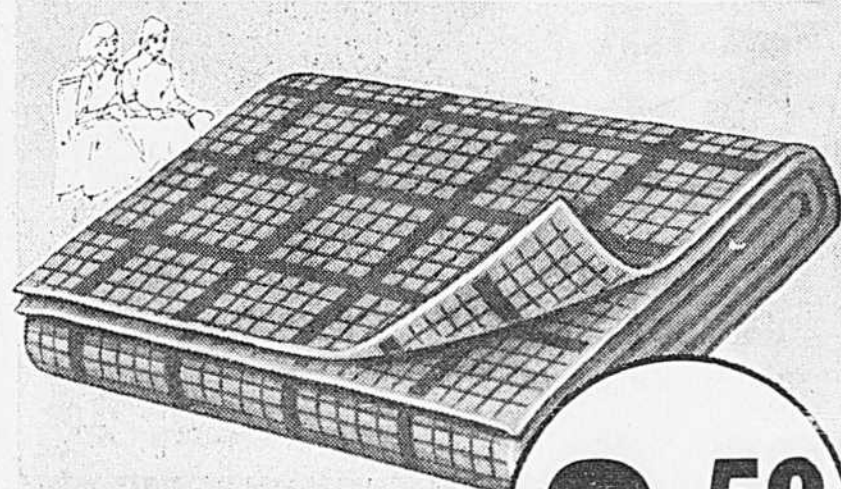
Peigne soufflant

"GROOMATE" — COUR. \$9.99

Coiffe, Peigne, Sèche

7.99

Un appareil de coiffure pour toute la famille à gros rabais de \$2.00! Avec brosse et deux peignes. Profitez-en! 43-8320

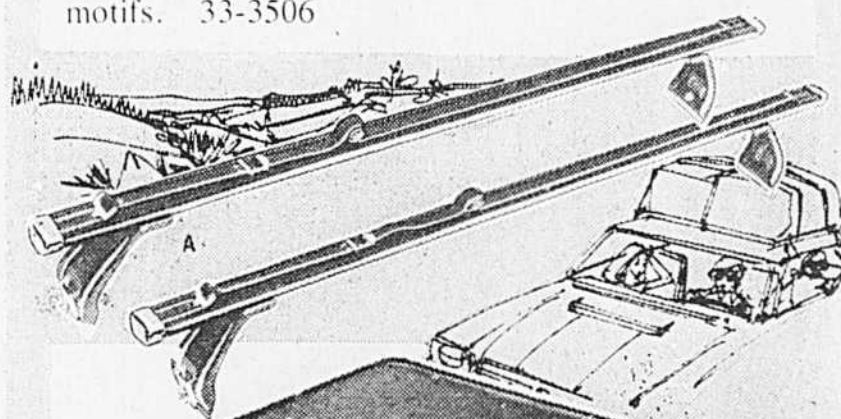


3.59
Cour. \$4.19

Couverture

À PRIX RÉDUIT

Couverture réversible de 55 x 72", idéale en auto, bateau, camping ou au chalet. En doux coton duveté à solides bords surjetés. Grand choix de couleurs et de motifs. 33-3506



Bâche 5 x 6 pi.

pour porte-bagages

A. Ultra-robuste, se fixe aux gouttières sans toucher le toit. Avec sangles à bagages. 40-1033

9.99
Courant \$12.99

5.79 Bâche 6 x 6 pi.

pour porte-bagages

B. Robuste bâche en vinyle stratifié. Avec oeillets en laiton et cordes. 40-3004

Courant \$6.79

Ouvert jeudi et vendredi soir — Le samedi jusqu'à 5 p.m.

* CHARGEX ACCEPTÉ



RABAIS 20%

sur PIÈCES*

VENTE PRÉ-VACANCES

de TRAIN AVANT et LEUR INSTALLATION

*ROTULES SUPÉRIEURES et INFÉRIEURES et EMOBOUTS

Rabais \$2.08

9.90
PAIRE
Courant \$11.98

Amortisseurs

RIDE-O-MATIC MOTO-MASTER

Pour plupart des autos courantes. Assurent roulement doux à basse vitesse et stabilité à grande vitesse. Garantis aussi longtemps que vous avez l'auto où ils furent initialement installés. (Détails au magasin associé local.) 22-0852X

9.90
PAIRE



5.88
PAIRE
Cour. \$6.59

Ressorts d'amortisseurs AR

Pour surcharge jusqu'à 750 lb. Pour plus des autos. 22-0040

5.88
PAIRE



2.88
CHACUN
Cour. \$3.29

Renfort de ressort à boudin

Montage universel; supporte les ressorts affaiblis. 22-0018

2.88
CHAC.

Rabais 20% ROTULES SUPÉRIEURES et INFÉRIEURES

Exemple: Chevrolet et Pontiac 1958-72 (pleine grandeur)

Rot. SUPÉRIEURES **5.99** à \$6.39
Cour. \$7.49-\$7.99 chac.
Sans installation

Rot. INFÉRIEURES **7.18** à \$8.76
Cour. \$8.98-\$10.95 chac.
Sans installation

Rabais similaires pour la plupart des voitures canado-américaines

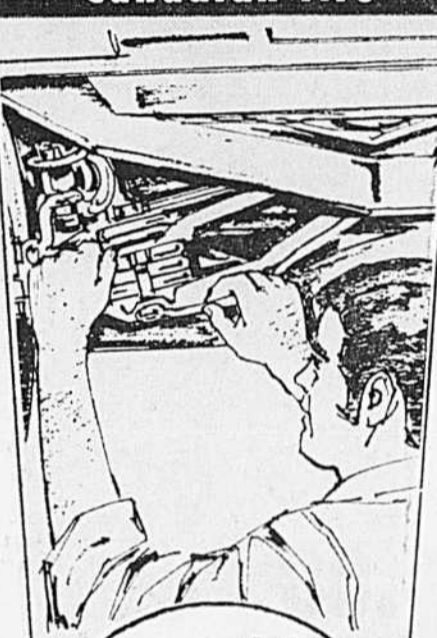
EMBOBOUTS

Exemple: Plup. Chev., Pont. (pleine grandeur) EXTERIEUR et INTERIEUR—Sans installation

'65-70: Cour. \$4.49 à \$5.49 '71-73: Cour. \$10.89
3.59 à **4.39** CHAC. **8.71**

Exemples de rabais pour la plupart des voitures canado-américaines

en stock à votre magasin Canadian Tire



Rabais 20%

sur

L'INSTALLATION

des ROTULES et

EMBOBOUTS

en stock à votre magasin Canadian Tire

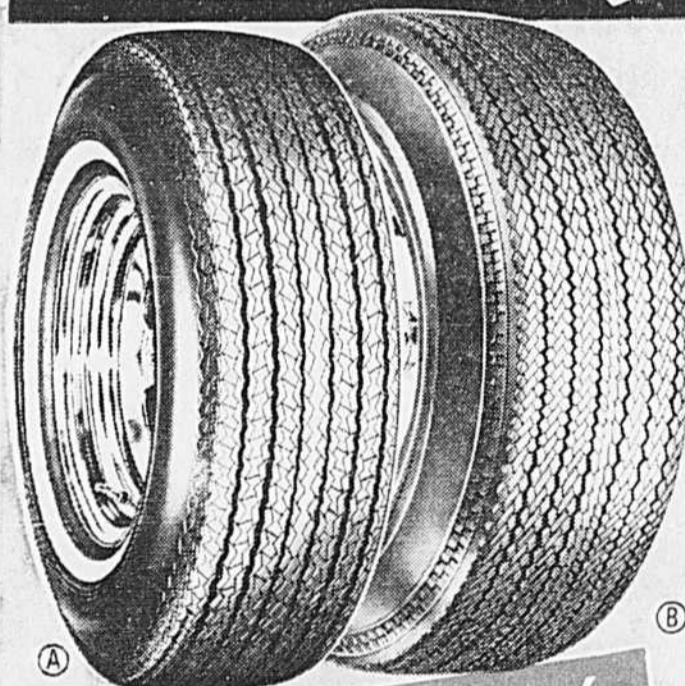
Rabais 20% sur Alignement des Roues

(de la plupart des voitures courantes)

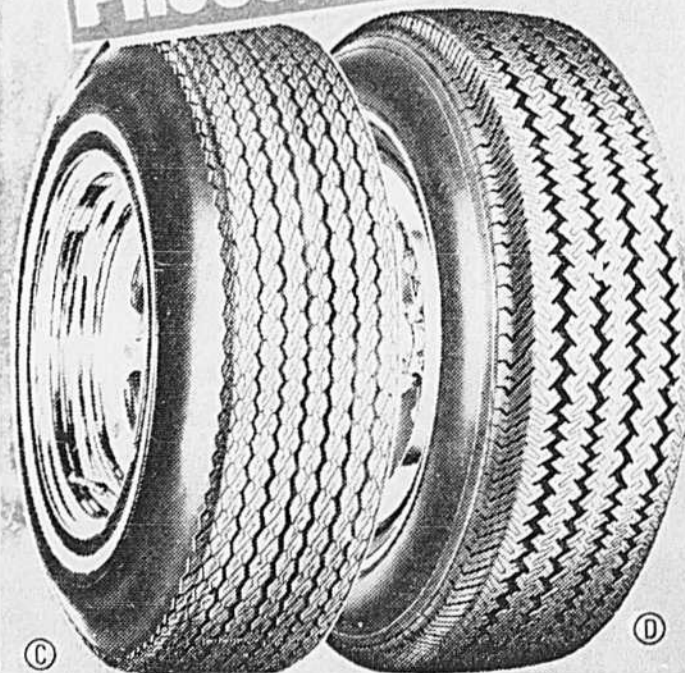
- Réglage de la chasse et du devers
- Ajustement de la barre de torsion (le cas échéant)
- Centrage du volant
- Réglage du mécanisme de direction
- Ajustement des roulements avant et vérification du bruit
- Correction de la pression d'air des pneus et du pincement des roues AV
- Vérification de l'équilibre des roues par rotation
- Inspection totale de la direction
- Vérification de la suspension AV/AR

Pièces (si nécessaires) et montage en supplément

DES PRIX QUI BIENTÔT SEMBLERONT INCROYABLES!



Pneus ceinturés



Non ceinturés



DIMENSIONS	2+2	4+2	POLYFLEX	RADIAL	STANDARD	CONTENDER	WHIPPET	LONG CÂBLÉ
	FL BLANC	FL BLANC	FLANC NOIR	filet blanc	fl noir	fl noir	fl noir	Nylon/Polyester
600/12	17.53	—	17.05*	—	—	—	15.15*	—
A78/13 (600/13)	17.56	18.29†	15.19	—	10.82	12.34	12.34	—
B78/13 (650/13)	19.43	—	16.10	35.10	11.81	13.44	13.44	18.48
C78/13 (700/13)	20.19	—	16.53	—	—	13.99	13.99	19.38
B78/14 (645/14)	—	19.28†	—	—	—	13.25	—	—
C78/14 (695/14)	—	19.85†	—	—	—	14.15	14.15	—
D78/14 (695/14)	—	20.61†	—	—	—	—	—	—
D70/14 Lettrage blanc	25.17	—	—	32.11*	—	—	—	—
E78/14 (735/14)	20.85	22.75	17.53	32.87*	—	14.49	14.49	19.90
F78/14 Lettrage blanc	25.60	—	—	37.62*	—	—	—	—
F78/14 (775/14)	21.75	24.27	18.43	—	12.99	15.10	15.10	20.80
F70/14 (775/14)	22.70	—	—	34.82*	—	—	—	—
F70/14 Lettrage blanc	26.50	—	—	39.57*	—	—	—	—
G78/14 (825/14)	22.70	26.22	19.38	41.66	13.67	16.53	15.58	22.32
G70/14 (825/14)	23.65	—	—	35.96*	—	—	—	—
G70/14 Lettrage blanc	28.40	—	—	42.61*	—	—	—	—
H78/14 (855/14)	24.41	28.02	20.61	44.17	—	17.76	18.71*	23.70
H70/14 Lettrage blanc	30.87	—	—	—	—	—	—	—
560/15	18.03	—	—	—	11.38	—	13.76	—
C78/15 (685/15)	—	20.38†	—	—	—	—	—	—
F78/15 (775/15)	21.80	24.65	18.76	—	12.99	15.10	15.10	21.33
F70/15 Lettrage blanc	27.50	—	—	40.56*	—	—	—	—
G78/15 (825/15)	23.65	26.50	19.85	42.56	13.65	16.50	15.99	22.70
G70/15 (825/15)	24.60	—	—	36.38*	—	—	—	—
G70/15 Lettrage blanc	29.35	—	—	43.51*	—	—	—	—
H78/15 (855/15)	24.60	28.40	21.28	44.46	—	18.00	18.95*	24.13
H70/15 Lettrage blanc	31.25	—	—	37.29*	—	—	—	—
J78/15 (885/15)	—	29.35	—	47.26	—	—	—	—
L78/15 (915/15)	—	30.26	—	48.92	—	—	—	27.07

PNEUS CEINTURÉS

- A. Polyester 2+2 ceinturé de verre; comme sur autos neuves 1970-74.
- B. 4+2, la plus forte construction ceinturée de verre.
- C. Nylon 2+2 ceinturé de Polyester; confortable et durable.
- D. Safety 99 radial à filet blanc. Essayez-le avant de l'acheter.

INSTALLATION DU PNEU SANS FRAIS avec l'achat de notre valve Dill ou Schrader au prix courant de \$1.00 dans notre catalogue. Nous devons poser ensemble le pneu et la valve. *Un pneu n'est pas neuf sans une valve neuve*. Dynamique: \$2.50. Les prix indiqués sont après remise de 5% au comptant (pas de Billets-Bonis), Crédit sur demande (sans remise de 5%).

PNEUS NON CEINTURÉS

- E. Standard en 2 plis nylon comme sur bien des autos neuves dans les 60.
- F. Contender: 4 plis de Polyester comme sur autos neuves 65-69.
- G. Whippet: 2 plis de nylon Du Pont 66, de forme quasi radiale.
- H. Safety 99 à long câblé nylon. Remplace les ceinturés.

Ouvert jeudi et vendredi soir — Le samedi jusqu'à 5 p.m.

* CHARGEX ACCEPTÉ

LE MONDE

Des bombes chinoise et française explosent le même jour

D'après UPI, AFP, PA

A quelques heures de différence, la Chine et la France ont fait exploser hier des engins nucléaires dans l'atmosphère. C'est la première fois dans l'histoire que des essais ont eu lieu le même jour.

L'essai chinois, qui eut lieu dans le désert d'Asie, fut décrit par les savants de la commission atomique indienne comme étant de la force d'une mégatonne. Par contre, l'essai français était d'une puissance de 20.000 tonnes de TNT. Il s'agit, pense-t-on de l'ogive d'un missile. Aucun des deux pays n'a annoncé les essais. Ils furent confirmés par des observateurs étrangers.

La France n'a pas confirmé l'explosion, mais les premiers ministres d'Australie et de Nouvelle-Zélande annoncèrent eux-mêmes l'essai.

L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon ont protesté contre l'expérience française.

Net recul des démo-chrétiens en Sardaigne

CAGLIARI (AFP) — Les résultats jusqu'ici connus (1709 bureaux sur 1724) des élections portant renouvellement du conseil régional sarde font apparaître un nouveau recul de la démocratie-chrétienne, du Mouvement social italien-droite nationale (néo-fasciste) et du Parti libéral.

Les communistes améliorent leurs positions, tandis qu'en ce qui concerne les partis du centre-gauche (alliés de la démocratie-chrétienne) les socialistes et les sociaux-démocrates progressent, compensant ainsi les pertes des catholiques.

Quant aux républicains, ils font preuve de stabilité.

A Padoue, deux membres du MSI (néofascistes) ont reçu des balles dans la nuque et ont été tués. Le chef du MSI, M. Giorgio Almirante, a qualifié l'atmosphère d'une guerre civile.

Le président de la République, M. Giovanni Leone, a refusé la démission de M. Mariano Rumor. Il a déclaré que la situation économique était passablement mauvaise pour permettre l'absence du gouvernement ou une carence du pouvoir. Le président de la République a demandé à M. Rumor de tenter de concilier les divergences au sein du cabinet.

A la suite des résultats en Sardaigne, les observateurs estiment que la tâche de M. Rumor sera rendue plus difficile. Le premier ministre doit rencontrer ses collègues aujourd'hui.

Spinola rencontre Nixon aux Açores

LISBONNE (AFP) — Les entretiens que doivent avoir aujourd'hui aux Açores, dans l'île de Terceira, M. Richard Nixon et le président Antonio Spinoza devraient permettre aux deux chefs d'Etat de traiter dans un climat de confiance des questions d'intérêt mutuel, mais aussi d'échanger des vues sur les grands problèmes internationaux, déclare-t-on à Lisbonne dans les milieux compétents.

On note de même source que l'atmosphère dans laquelle vont se dérouler les conversations Nixon-Spinola sera bien différente de celle qui présida à la rencontre Nixon-Caetano en décembre 1972.

A cette époque, le président Nixon était venu aux Açores — à mi-chemin entre les Etats-Unis et la France — pour y rencontrer le président Pompidou. Le président Caetano, qui était venu lui-même accueillir ses hôtes, était encore le représentant d'un régime totalitaire, dont la politique outre-mer gênait parfois ses alliés.

Vague d'attentats à Chypre

NICOSIE (AFP) — Sept nouvelles explosions ont eu lieu en différents endroits de l'île de Chypre, depuis la nuit de dimanche. Quatre d'entre elles se sont produites à Kibion, près de Larnaca, une à Famagouste et les deux autres dans la région de Kantara, au nord de Famagouste.

D'autre part, un véhicule de la police qui se dirigeait de Nicose vers Limassol est tombé hier vers midi dans une embuscade. Un policier a été blessé. La voiture d'où étaient partis les coups de feu a été retrouvée abandonnée après une course-poursuite ponctuée de coups de feu près du village de Vassakelakiou. Un homme mort se trouvait à l'intérieur.

L'OTAN adoptera à Ottawa une déclaration qui fixera le cours futur de l'alliance

OTTAWA (AFP) — Le secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns, a confirmé hier à Ottawa, au cours de sa conférence de presse, que les ministres des Affaires étrangères des quinze adopteraient solennellement mercredi une déclaration qui fixera le cours futur de l'Alliance face aux nouveaux défis d'un monde en rapide transformation.

M. Luns n'a pas caché que certaines divergences subsistent entre les membres de l'Alliance, mais il a affirmé qu'elles sont beaucoup moins tranchées qu'il y a quelques temps à peine. Quant à la question de savoir si les consultations entre membres étaient suffisantes ou insuffisantes, a-t-il dit, nos points de vue à ce sujet sont maintenant beaucoup plus proches les uns des autres.

Le secrétaire général de l'OTAN a souligné que les six derniers mois qui se sont écoulés depuis la dernière réunion ministérielle de Bruxelles n'ont

pas été une période facile. Il a évoqué notamment la crise énergétique et les nombreux changements politiques survenus dans plusieurs pays membres de l'Alliance. A cette réunion, a-t-il dit, on trouvera un assez grand nombre de visages nouveaux... Leurs avis seront particulièrement intéressants mais, a-t-il enchaîné, je pense qu'à plusieurs points de vue, nous nous trouvons dans une meilleure situation qu'il y a six mois, faisant allusion en particulier à l'évolution de la situation au Proche-Orient.

France: pas de nouvelles obligations

De son côté, le ministre français des Affaires étrangères, M. Jean Sauvagnargues, a déclaré à son arrivée à Ottawa, hier soir, que la France n'entendait pas souscrire de nouvelles obligations au sein de l'Alliance atlantique. Nous sommes entre amis et entre alliés, a-t-il dit, et la consulta-

tion entre amis et entre alliés est un processus normal.

En ce qui concerne plus précisément la nouvelle déclaration atlantique qui devrait être adoptée au cours de la réunion d'Ottawa, M. Sauvagnargues a indiqué que la France ne poserait pas de condition à son adoption mais qu'elle veillerait à sa clarté.

Interrogé sur les responsabilités politiques de la France au sein de l'OTAN, le chef de la diplomatie française a déclaré: Nous sommes membres de l'Alliance atlantique.

Nous n'avons pas à avoir de responsabilité au sein de l'Alliance. Nous pouvons être appelés à discuter de problèmes politiques au sein de l'Alliance. Ce qui est politique au sein de l'Alliance, c'est la cohésion de l'Alliance en tant qu'organisme de sécurité et à cette cohésion nous tenons beaucoup. La diplomatie réelle, la po-

litique réelle, c'est le travail concret, pratique.

Rencontre avec Kissinger

M. Sauvagnargues a d'autre part lancé un coup de chapeau au secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger en indiquant qu'il allait le rencontrer, au cours de la réunion d'Ottawa, dans un esprit d'amitié, de confiance, de coopération et d'admiration pour ce qu'il vient de faire au Moyen-Orient qui est un assez beau travail, il faut bien le dire.

Nouveau départ

Nous prenons un nouveau départ, a encore dit M. Sauvagnargues au sujet des relations franco-américaines, ce qui ne veut pas dire encore une fois que sur l'essentiel certaines positions françaises soient modifiées mais elles seront réaffirmées avec le sourire. Je

suis confiant, a-t-il lancé en faisant allusion à M. Kissinger, parce que je crois qu'entre hommes raisonnables et de bonne foi on doit se mettre d'accord.

Enfin le ministre français qui, a Montréal, avait considéré comme exclu que le président Giscard d'Estaing se rende à Bruxelles le 28 juin, a déclaré à Ottawa qu'il paraissait bien probable que le chef de l'Etat français puisse participer à la réunion au sommet convoquée dans la capitale belge, étant donné les obligations considérables qu'il a la semaine prochaine et très principalement du point de vue du programme social du gouvernement. D'ailleurs, a-t-il souligné, il faut d'abord qu'on se mette d'accord sur la déclaration. Quand on se sera mis d'accord nous verrons quand la réunion a lieu, à quel niveau elle se tiendra.

Sharp a un entretien amical avec son homologue français

OTTAWA (AFP, UPI) — Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a eu hier des entretiens avec ses homologues de six pays de l'OTAN, a signé un accord aérien avec la Hollande et a promis que des négociations commencent à l'automne pour un accord semblable avec la Norvège.

M. Sharp a conféré avec les ministres des Affaires étrangères de la France, de la Norvège, du Portugal, de l'Allemagne fédérale, de la Belgique et de la Hollande. Il s'agissait surtout de visites de courtoisie à la veille de l'ouverture de la conférence de l'OTAN.

L'entretien de M. Sharp avec M. Jean Sauvagnargues, le nouveau ministre français des Affaires étrangères, a porté sur les problèmes mondiaux et les relations bilatérales entre la France et le Canada.

On indique de source canadienne que M. Sharp et M. Sauvagnargues, dont c'était la première rencontre depuis la nomination du nouveau chef de la diplomatie française, se sont entretenus dans une atmosphère amicale de la situation internationale et notamment des problèmes de développement économique et de l'inflation. Les deux ministres ont également évoqué la déclaration atlantique qui doit être paraphée au cours de la session de l'OTAN. Le Canada a souligné d'autre part son désir d'établir des relations étroites avec la Communauté européenne.

Le porte-parole des Affaires extérieures canadiennes a indiqué que dans le domaine bilatéral il n'existait aucun problème sérieux. Les deux ministres ont exposé l'attitude respective de leurs pays sur la question des essais nucléaires, chacun comprenant le point de vue de l'autre. Le Canada est opposé à toute expérience nucléaire alors que la France poursuit ses essais dans ce domaine.

M. Sharp a évoqué la situation du capitaine McTaggart, propriétaire du Greenpeace, voilier protestataire arraisonné en août dernier par la marine française dans la zone d'essais du Pacifique. M. Sauvagnargues, a précisé le porte-parole canadien, a donné l'assurance qu'il étudierait l'affaire dont les deux ministres sont convenus qu'elle ne devrait pas devenir une cause de friction dans les relations des deux pays.

Le ministre canadien, indique-t-on encore de même source, a rappelé que son gouvernement avait constamment souhaité établir des relations normales après les difficultés suscitées par la déclaration du général de Gaulle sur le Québec. Cet objectif est maintenant atteint et le Canada désire développer des liens plus étroits avec la France. Le porte-parole a ajouté que le ministre français des Affaires étrangères était en accord avec le désir ouvertement exprimé par le Canada dans ce sens.

Trêve en Angola avec un groupe de guérilleros

LUANDA (AFP) — Les autorités militaires portugaises en Angola et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (Unita) ont pris l'engagement de suspendre les hostilités dans le délai le plus bref possible afin de créer une atmosphère propice au déroulement d'un dialogue politique en vue du rétablissement de la paix, annonce un communiqué du commandement en chef des forces armées portugaises à Luanda.

Cet engagement a été pris à la suite d'un entretien qui s'est déroulé quelque part en Angola entre quatre officiers du commandement portugais et quatre de leurs collègues de l'Unita, dirigés par M. Jonas Savimbi, chef de ce mouvement. Cet entretien, précise le communiqué, s'est déroulé dans un climat de cordialité et de respect mutuel. Le communiqué précise qu'une délégation du commandement en chef des forces armées portugaises en Angola se rendra prochainement à Lisbonne pour informer les autorités des détails des entretiens avec l'Unita.

Grève des PTT

La grève quasi générale déclenchée hier matin par les employés et ouvriers des postes et télécommunications (PTT) est l'un des conflits sociaux les plus graves qu'ait connus le Portugal depuis l'installation du nou-

veau régime. Fondé sur des revendications salariales, ce conflit, dans la conjoncture portugaise actuelle, n'est pas, en effet, exempt d'implications politiques.

Le mouvement touche environ trente mille employés. Quasi général — seule une partie du personnel technique n'y participe pas — il affecte l'ensemble du pays. La distribution et l'acheminement du courrier sont paralysés et les communications téléphoniques et télégraphiques non automatiques ne sont établies que pour les cas de grande urgence.

Il y a une quinzaine de jours, avec la fin de la grève des transports publics de Lisbonne, la situation semblait s'être normalisée sur le plan social. Les appels réitérés à la conscience des travailleurs lancés par la junte et le gouvernement, et notamment par les partis de gauche membres de la coalition gouvernementale tels que le parti communiste, le parti socialiste et le mouvement démocratique portugais, semblaient avoir porté leurs fruits. Seule l'extrême-gauche révolutionnaire continuait d'encourager les mouvements revendicatifs. Dans la situation économique actuelle, les membres de la coalition gouvernementale estiment en effet que l'agitation sociale ne peut que faire le jeu de la réaction et éventuellement paver la voie à un retour du fascisme.



L'alliance atlantique, un "dinosaur" ...

Le mouvement "La Voix des femmes" a réclamé hier la dissolution de l'OTAN en qualifiant cette alliance militaire de "désuète". Pour illustrer ses opinions, le groupe d'Ottawa a fait défiler un dinosaure dans les rues de la capitale fédérale, où débute aujourd'hui la conférence ministérielle de l'OTAN.

Hussein à Nixon: il faut rétablir la souveraineté arabe sur Jérusalem

AMMAN (AFP) — Le roi Hussein de Jordanie a affirmé hier soir que la souveraineté arabe sur la ville sainte de Jérusalem doit être rétablie.

A l'occasion d'un toast prononcé au cours du banquet offert au président Nixon, le roi Hussein a déclaré que le monde arabe et le monde de l'Islam, s'étendant bien au-delà, en Afrique et en Extrême-Orient, ne permettront jamais que la cité arabe de Jérusalem demeure sous le contrôle d'Israël. Ce retour de la souveraineté arabe sur Jérusalem est la pierre angulaire d'une paix juste et durable au Proche-Orient, a ajouté le souverain hachémite.

Le souverain a ensuite mis en garde contre un relâchement des efforts américains. Si l'initiative lancée par les Etats-Unis sous votre direction, Monsieur le président, est interrompue, a-t-il déclaré, nous connaissons de nouveau des jours de ni guerre ni paix, dans une situation qui recréerait encore plus de danger d'explosion.

Il a, d'autre part, souligné que la Jordanie, comme l'Arabie saoudite, l'Egypte et la Syrie, appuyait sans réserve la résolution 242 des Nations unies qui exige le retrait d'Israël des territoires occupés. Enfin, il s'est félicité des accords de séparation dans le Sinaï et sur le Golan, étapes essentielles sur le chemin de la paix et a déclaré que la prochaine étape était évidemment la séparation des forces entre la Jordanie et Israël. Il s'agit là, a déclaré le roi, d'une condition préalable à toute discussion en vue d'un règlement permanent.

L'accueil à Amman

Auparavant, le roi de Jordanie faisait accueillir le chef de la Maison-Blanche par des avions à réaction et des haut-parleurs au cours de la dernière escale du président américain.

Le cortège ramenant M. Nixon et le roi de l'aéroport fut accueilli par 100.000 citoyens, 10.000 soldats et des

détachements de police. L'accueil fut plus réservé qu'en Egypte par exemple.

Le souverain a salué l'ère de bonne entente qui s'ouvre entre les Etats-Unis et le monde arabe et déclaré que rien n'avait plus contribué à une paix durable dans la région que la nouvelle compréhension entre les présidents Nixon, Anouar El Sadate (Egypte) et Hafez El Assad (Syrie).

Pas de solution miracle

Dans sa réponse au roi, le président Nixon a dit qu'il n'apportait pas de solution toute faite au problème du Proche-Orient.

J'aurais souhaité, a dit le chef de l'Etat américain, apporter ce soir avec moi une serviette remplie de solutions que j'aurais pu poser sur cette table. Car je n'ai pas de plus grand désir dans le coeur, ainsi que le peuple américain, qu'une solution non seulement du problème qui a provoqué la guerre à quatre reprises dans cette zone troublée du monde en l'espace de trente ans, mais également des problèmes qui ont séparé les Etats-Unis de leurs amis traditionnels dans ce qu'on appelle le monde arabe. Et le président Nixon a alors ajouté:

Mais ce soir je ne peux, ni ne pourrai demain au cours des réunions que nous aurons pour discuter cette situation en détail, offrir une solution.

Coexistence assurée

De son côté, le secrétaire d'Etat Henry Kissinger, quittant la suite présidentielle, pour assister à une réunion ministérielle à Ottawa, a dit hier que les Arabes sont prêts maintenant à reconnaître le droit d'Israël à l'existence et les chances de la paix étaient bonnes, pour la première fois en vingt-six ans.

Même les Etats arabes les plus extrémistes, comme la Syrie, parlent d'une continuité de l'Etat d'Israël. Les Arabes ont opté pour la coexistence, dont les modalités restent à préciser.



Herbert Kalmbach... je regrette

L'ancien avocat de Nixon est condamné à six mois de prison

WASHINGTON (AFP) — Herbert W. Kalmbach, qui était l'avocat personnel du président Nixon et qui joua un rôle important comme collecteur de fonds pendant les campagnes électorales de 1968 et 1972, a été condamné hier à une peine de prison d'au moins six mois pour avoir enfreint les lois fédérales sur les élections.

M. Kalmbach s'était reconnu coupable le 25 février dernier.

Le juge John Sirica l'a condamné à une peine de six à 18 mois de même qu'à une amende de \$10.000 sur un chef d'accusation et à une autre peine de six mois sur un deuxième chef, les deux peines devant être purgées concurrentement.

Il devra se livrer dans deux semaines pour être emprisonné dans une institution à sécurité minimale.

Par un de ces marchandages courants dans l'administration de la justice aux Etats-Unis, Herbert Kalmbach a obtenu de n'être pas poursuivi dans l'affaire de l'étouffement du scandale de Watergate en échange du témoignage qu'il apportera par la suite contre les autres accusés.

Il m'est difficile de dire combien je suis embarrassé et combien je regrette d'être ici devant vous cet après-midi, a-t-il dit au juge John Sirica avant que ce dernier ne lise sa sentence.

Devant la commission sénatoriale d'enquête sur l'affaire de Watergate, M. Kalmbach avait reconnu l'an dernier qu'il avait collecté une somme de \$20.000 qui avait été distribuée par la suite aux cambrioleurs-espions de Watergate. Il

avait ajouté qu'il n'était pas au courant de l'utilisation de ces fonds.

Devant la commission sénatoriale, M. Kalmbach avait déclaré: le fait que j'avais entrepris de ramasser ces fonds à la demande des numéros 2 et 3 de la Maison-Blanche (MM. Dean et Ehrlichman) rendait incompréhensible qu'on put considérer mes actions comme impropres ou immorales.

M. Kalmbach avait été présenté à M. Nixon en 1964 par M. Robert Finch, ancien proche collaborateur du président. Pendant la campagne électorale de 1968, il était vice-président chargé du financement de la campagne, poste qu'il occupa de nouveau pendant la campagne de 1972.

Diminution considérable de la pollution de l'air dans la région de Montréal

par Florian BERNARD

La pollution de l'air par l'anhydride sulfureux a connu une diminution considérable en 1973-1974 dans la région de Montréal. Pour la première fois depuis des années, la baisse de pollution a atteint des pourcentages qui varient entre 25 et 50 p. 100 dans la plupart des secteurs, dont le centre-ville.

Ce progrès de la qualité de l'air est particulièrement important au poste de contrôle de la rue Saint-Jacques où les instruments de mesure de la CUM ont enregistré une baisse de 44,3 p. 100 de l'anhydride sulfureux par rapport aux cinq dernières années. D'importants progrès ont aussi été enregistrés en banlieue. Ainsi, à Westmount et à Mont-Royal, le taux de diminution a atteint 51,6 p. 100 et 56,3 p. 100 respectivement.

Telles sont les constatations qui découlent du rapport annuel du Service d'assainissement de l'air. Ce même rapport souligne que la qualité de l'air continue de s'améliorer dans la région métropolitaine et que d'autres progrès sensibles seront bientôt réalisés.

Cette amélioration de la qualité de l'air découle directement, selon la CUM, des mesures extrêmement sévères de contrôle qui sont appliquées depuis quelques années et de la réglementation serrée dans ce domaine.

Ainsi, durant le dernier exercice, la direction de l'assainissement de l'air a procédé à 16,311 inspections qui ont donné lieu à l'envoi de 1,251 avis formels. D'autre part, 72 procédures ont été entamées devant les tribunaux. Une seule cause a été rejetée. Il y a eu 52 condamnations. Les 19 autres causes sont actuellement en suspens.

Les mêmes mesures de contrôle ont été appliquées au niveau des industries. Des 85 nouvelles industries qui ont fait l'objet d'expertises, 54 ne présentaient pas de problèmes particuliers tandis que 31 ont été sommées d'éliminer ou d'amoindrir leur contribution à la pollution de l'air.

Par ailleurs, au cours de l'année, 31 établissements industriels sur 99 ont complété les diverses installations que la CUM avait exigées en 1972, le tout entraînant des dépenses de plusieurs millions.

En plus de contrôler la pollution par l'anhydride sulfureux, la CUM a exercé une surveillance étroite en 1973 sur les autres formes de polluants atmosphériques. Ainsi, le taux de pollution par les particules en suspension (poussières et autres) a diminué de 8 à 35 p. 100 dans la plupart des secteurs de la région métropolitaine.

Au total, 2,187 contraventions ont été signifiées à diverses personnes ou compagnies, durant 1973, concernant la pollution par des matières diverses ou par l'anhydride sulfureux. Selon leur origine, ces contraventions peuvent être regroupées comme suit:

- Véhicules (92)
- Appareils de combustion — fumées (791)
- Incinérateurs (431)
- Industries (228)
- Divers (625)

Le réseau d'échantillonnage exploité par le service d'assainissement de l'air de la CUM a fourni près de 100,000 données sur la concentration de polluants déterminés à 44 postes différents. Ces données ont touché plus de 30 substances polluantes dans l'air.

Tendance des concentrations d'anhydride sulfureux en parties par cent millions

POSTE	PÉRIODE	ppcm		DIMINUTION %
Saint-Jacques	sep. 1967 — juil. 1973	4.4	2.5	44.3
Champagneur	sep. 1967 — juin 1973	4.4	3.6	16.3
Berri	sep. 1967 — juin 1973	2.1	2.0	2.5
Jardin Botanique *	sep. 1967 — juin 1973	3.9	2.0	47.7
Parc Jarry *	sep. 1967 — juin 1973	3.2	1.4	55.6
Hampstead	oct. 1967 — juin 1973	4.0	2.9	26.3
Drummond	nov. 1967 — juil. 1973	9.7	5.5	43.6
Saint-Henri	nov. 1967 — juil. 1973	5.2	3.1	39.4
Westmount #14	nov. 1968 — juin 1973	5.3	2.6	51.6
Westmount #15	nov. 1968 — juin 1973	3.9	2.6	33.4
Ville Mont-Royal	jan. 1969 — juin 1973	4.6	2.0	56.3

* poste du gouvernement du Québec.

Malpropreté: 405 établissements alimentaires condamnés en un an

par Florian BERNARD

Le rapport annuel du service d'inspection des aliments de la Communauté urbaine de Montréal vient de confirmer, dans les faits, que plusieurs établissements de viande et autres denrées alimentaires demeurent peu soucieux de la propreté, de l'hygiène et de la qualité dans la région métropolitaine.

En effet, durant l'exercice qui vient de se terminer, les services d'inspection ont obtenu 405 condamnations contre des établissements alimentaires situés sur l'île de Montréal de même que 270 condamnations contre des individus.

Le montant des amendes imposées par les tribunaux s'est élevé à \$17,435 au seul chapitre du contrôle de la qualité des aliments. Seulement 3 causes ont été renvoyées tandis que 82 sont actuellement devant les tribunaux.

Aliments malsains

Des 405 condamnations obtenues par le service d'inspection de la CUM, 114 concernaient la malpropreté générale des établissements et 60 touchaient les aliments malsains, contaminés ou possédant une teneur élevée de micro-organismes dommageables à la santé.

Il est également inquiétant de constater le nombre élevé d'établissements ou de personnes condamnés pour avoir falsifié la composition des aliments dans la région de Montréal. En effet, le service d'inspection a obtenu 99 condamnations en 12 mois seulement suite à des compositions alimentaires inexactes, des additifs défendus ou des falsifications alimentaires. Durant le m^e exercice, il y a eu 46 condamnations touchant la protection inadéquate contre la contamination des aliments destinés au public, de même que 34 condamnations de personnes trouvées malpropres, sans examen radiographique ou portant des vêtements sales.

Malpropreté et odeurs

La propreté générale de plusieurs établissements alimentaires a aussi laissé à désirer tandis que plusieurs commerces ont été condamnés à la suite d'odeurs nauséabondes. Un total de 40 condamnations a été obtenu par le service de santé concernant des déchets mal gardés, des mauvaises odeurs, une température trop basse des eaux de lavage, une absence de

stérilisation, etc., tandis que 36 autres mises à l'amende touchaient des personnes ou des établissements accusés d'avoir utilisé des récipients et des ustensiles malpropres, voire même l'absence de poubelles pour mettre les déchets alimentaires...

La présence d'animaux dans des établissements alimentaires a entraîné 5 condamnations tandis que les véhicules malpropres et insalubres, mal réfrigérés et non-adequats impliquaient 9 mises à l'amende.

Autres condamnations

Au nombre des autres condamnations obtenues suite à des procédures judiciaires intentées par le service

d'inspection des aliments en 1973, signalons 45 cas d'absence de lavabos, de savon, d'essuie-mains, de toilettes, de vestiaire et d'eau chaude; 2 absences d'identification de véhicules affectés au transport de denrées alimentaires et 36 cas de malpropreté de l'équipement employé à la manipulation des viandes et autres aliments.

En tout, durant l'exercice, le service d'inspection a signifié 23,614 avis écrits et 25,720 avis verbaux, et un total de 675 poursuites devant les tribunaux.

Signalons enfin que le service a enregistré, en 1973, 289 cas d'empoisonnements alimentaires dans la région de Montréal...

200,000 livres de déchets aux abords des autoroutes

De mai à septembre 1973, sur les trois autoroutes à péage, du Québec, on a recueilli plus de 200,000 livres de déchets.

Cette triste statistique a été dévoilée par le vice-président de l'Office des autoroutes du Québec, M. Paul Prévost, qui lançait, hier, la première campagne pour la protection de l'environnement routier.

L'Office demande la collaboration de tous les usagers des autoroutes. Des poubelles seront installées près de chaque poste de péage. On demande de s'en servir. De plus, on distribuera des sacs de plastique aux automobilistes qui en feront la demande.

Un personnage — M. Bouffout — a été créé pour symboliser la propreté en action. Il apparaîtra sur les poubelles et les sacs. On espère qu'il rappellera à tous les Québécois que c'est là et non sur le pavé qu'ils doivent disposer de leurs déchets.

"Que trouve-t-on sur nos autoroutes? Je me bornerai à dire que la nature des objets varie depuis le papier-mouchoir jusqu'au piano en passant par les matelas, les pneus, bouteilles vides, des vêtements très féminins et même des sacs d'ordures transportés par des vacanciers," a précisé M. Prévost.

La cueillette de ces diverses petites choses coûte chaque année à l'Office des dizaines de milliers de dollars, et des centaines d'heures de travail.

la presse

trouvez votre occasion dans les PETITES ANNONCES de

la presse

plus de UN MILLION D'AUBAINES par année

la presse

874-6911

C'est le numéro de téléphone pour recevoir LA PRESSE à domicile. Nous prenons les appels: du lundi au vendredi, de 8 h. a. m. à 8 h. p. m. et le samedi, de 8 h. a. m. à 5 h. p. m.

la presse

Celle qui fait sa 'fraîche'...

CREME DE MENTHE REGNIER

c'est un produit Cointreau



CODE 2196
RENSEIGNEMENTS:
ALBERT ROBINSON CO. 514-849-3675



Prévoir 100,000 mouvements, comme aux échecs...

C'est d'abord ce que fait Cecil Massicotte, surintendant des transports, région de l'Atlantique: faire rouler 90,000 wagons marchandises sur 20,000 milles de rail, c'est tout un problème; savoir où les retrouver en est un autre, et de taille!

Cecil Massicotte et son équipe ont fait la preuve que le transport marchandises est une question d'hommes efficaces. Ensemble, ils ont participé à l'élaboration d'un système de repérage instantané des wagons.

Ainsi, on confie à la mémoire d'un ordinateur tous les déplacements de chacun des wagons sur les voies ferrées de CP Rail — 100,000 par jour en moyenne.

En quelques secondes, un message Télex ou un simple coup de téléphone vous donne la position exacte de vos marchandises, à un moment donné.

Grâce à ce système, vous disposez d'un échéancier de production et d'inventaire qui vous permet de planifier et d'épargner sur la main-d'oeuvre. Des méthodes comme celle-là et un esprit inventif ont fait de CP Rail la société canadienne d'actionnaires qui gère la plus grande compagnie de transport du monde.

Cecil Massicotte et son équipe ont de quoi être fiers!

Votre directeur de district se trouve à portée de vos doigts. Composez

861-6811

et demandez

Paul Tobiasson
ou Roland Métivier
Ils sont là pour vous.

CP Rail

On pense marchandises

Pauline Carton meurt à 90 ans après avoir fait rire beaucoup de monde

PARIS (AFP) — La comédienne Pauline Carton qui est morte à 90 ans, lundi soir dans une clinique parisienne, avait interprété près de 150 rôles au théâtre et au cinéma. Son rôle était de faire rire le public. On l'engageait pour cela. On la savait capable de retenir un spectacle au bord de la faillite. Elle avait été la fidèle interprète de Sacha Guitry.

Elle a conté sa longue carrière d'actrice généralement heureuse, dans un livre spiri-

tuel intitulé "Théâtre de carton".

C'est là qu'il faudra désormais chercher, mais aussi dans ses disques toujours irrésistibles, les échos d'un talent acide et intelligent qui servit de nombreux auteurs célèbres.

Grande voyageuse qui adorait courir le monde, Pauline Carton souhaitait encore, à plus de 80 ans, être engagée pour des tournées. Infatigable, l'esprit toujours jeune et curieux, la dame au petit chapeau légendaire, à la voix de crécelle, était aussi une femme cultivée qui se passionnait tout spécialement pour sa précieuse bibliothèque d'ouvrages consacrés notamment au théâtre du 19ème siècle.

Pauline Carton n'aura pas exaucé son dernier rêve. Peu de temps avant d'entrer en clinique où elle était depuis dix jours, elle avait confié: je voudrais comme Molière mourir en jouant.

La fausse cuisinière...

"Je ne suis pas intéressante. Je suis une vieille dame. C'est des jeunes qu'il faut parler maintenant..." Cette phrase de Pauline Carton, beaucoup de journalistes l'ont entendue un jour ou l'autre.

A 90 ans, Pauline Carton avait conservé une verve, un humour, une truculence et un franc parler étonnants.

Toute sa vie, elle a vécu à l'hôtel. C'était son originalité car celle qui fut à la scène

et à l'écran la cuisinière la plus connue de France ne savait pas cuire un oeuf sur le plat.

Jamais durant sa vie elle n'a tenu une aiguille, un balai ou même fait le marché. "Je suis très reconnaissante à ma mère, racontait-elle, de ne pas m'avoir appris l'art du ménage et de la cuisine, et comme elle avait eu la bonne idée de me faire un visage proche de celui d'un poux, je n'ai jamais eu à me faire d'illusion sur mon physique."

Dans sa jeunesse, elle partait sac au dos sur les routes de France. L'une de ses dernières randonnées l'avait conduite de Monte-Carlo à Marseille. Elle venait d'avoir 50 ans.

Pauline Carton affirmait n'aimer ni la radio ni la télévision mais avait, en revanche, une véritable passion pour la photographie et pour les livres.

Le mot de Cambronne

Depuis plusieurs années, Pauline Carton ne faisait plus de cinéma, les compagnies d'assurances refusant de l'assurer à cause de son âge. Mais elle avait continué à se produire sur scène: il faut bien gagner un peu d'argent de temps en temps, disait-elle. Alors elle se produisait dans un cabaret de chansonniers, elle repartait en tournée et, l'année dernière, elle jouait en province et en Suisse le mot de Cambronne de Sacha Guitry.

RADIO fm

CFQR 92.5 CKMF 94.3
CBM 95.1 CJFM 95.9
CKVL 96.9 CHOM 97.7
CHRC 98.1 CBF 100.7
CHLT 102.7 CFDM 104.3
CFGL 105.7

14:30 CFDM Le Monde en musique Israël et Madrid.

17:00 CBF Les musiciens par eux-mêmes invités: Manuel Rosenthal, chef d'orchestre.

19:00 CBM Music Alive Hyman Bress, violoniste: Concerto (Ginastera).

20:00 CBF L'Art et le marché de l'Art aujourd'hui. (2e émission). Les prix, la cote, la spéculation. Invités: Gilles Corbelli, Roger Bellemare et Henri Barras.

20:00 CBF Documents Rencontre avec Chagall. CFDM Place des arts Concert de jazz: le chanteur Slim Harpo et Guitars Unlimited.

22:00 CKVL "Il Pirata" (Bellini): Montserrat Caballé, Bernabé Martí.

CBF Les Petits ensembles Duo pour violon et alto (Mozart): Denes Kovacs et Geza Nemeth. Concerto grosso, op. 3 no 1 (Handel). Academy of Saint-Martin-in-the-Fields, dir. Marriner.

22:15 CFDM L'Art et le monde Les Concertos: Concerto pour flûte "La Nuit" (Vivaldi) et Concerto pour harpe (Bochsa).

22:30 CBF L'Atelier des inédits "Cette petite bête", de Berthe Plante. Lectrice: Yvette Thuot. "Les Chants de la Résurrection terrestre", de Louis Caron. Lecteur: Daniel Tremblay.

CHANGEMENTS télé-presse

6:00 4 7 10 Pierre, Jean jasant. Inv.: Georges Carrère, Marjolaine Hébert, Henri Norbert, Jeanine Beaubien. Animateurs: Alain Stanké et Gilles Latulippe.

choix d'émissions

- 18:00 10 "Pierre, Jean jasant" Sans Pierre et sans Jean, mais avec Alain Stanké et Gilles Latulippe. Et leurs invités: Jean Duceppe (de passage), Georges Carrère, Marjolaine Hébert, Henri Norbert, Robert Savoie et Georges Delisle. On peut imaginer qu'on parlera de théâtre d'été!
 - 20:00 2 "En rappel" Un show du Casino de Paris, avec Zizi Jeanmaire, accompagnée par 30 musiciens, et entourée par les danseurs et les danseuses du Casino de Paris et de Rudi Wowor, Skippy, Philippe Genty, les Transformistes et Little John.
 - 20:30 10 "Symphonien" Avec Gilles Latulippe, Juliette Huot, Janine Sutto, et exceptionnellement, l'auteur lui-même: Marcel Gama-che.
 - 21:00 2 "Orson Welles présente" "La grande Bretèche", un autre suspense, avec Susanah York et Peter Cushing. Vous connaissez peut-être l'histoire: un officier espagnol, une bourgeoise française et le mari de la dame...
 - 21:30 2 "Tout le monde" Ce soir: la Mangeaille, avec Raymond Oliver, l'homme qui m'a rassuré sur mes préférences pour le vin rouge avec n'importe quoi — ou presque! Mais Guy Lamarche aura aussi des invités en studio. C'est Claude H. Roy qui réalise cette série estivale.
 - 23:00 2 "Festival du cinéma canadien" "Kid Sentiment". Une étude de moeurs de Jacques Godbout (1968), avec François Guy et Louis Parizeau, recrutés chez les Sinners, et Michèle Mercure. Deux adolescents cherchent et trouvent des partenaires pour un soir.
- APRES MINUIT
- 0:30 2 "Le Téléjournal"

UN COMPLEXE DE SUPÉRIORITÉS



complexe Desjardins au coeur du nouveau centre-ville

Aucun édifice à bureaux en Amérique ne peut offrir à ses locataires autant d'innovations architecturales... autant de supériorités tant sur le plan technique que sur le plan humain. Comparez quelques-uns des avantages du Complexe Desjardins

... sur le plan technique

Chacun des édifices est érigé autour d'un noyau englobant tous les services. La surface de plancher, libre de colonnes, permet l'aménagement conventionnel ou paysager de plus de 90% de la surface locative. Les prises pour le courant électrique et pour le téléphone sont fournies par un système de colonnettes mobiles. De plus, les trois tours à bureaux épousent une forme octogonale qui assure un choix de huit bureaux sis à angle sur chaque étage.

Son système intégré de gicleurs représente un autre avantage unique et assure aux locataires une protection complète contre les incendies: on y a même prévu la conversion d'ascenseurs de service à l'usage des sapeurs.

Le Complexe Desjardins offre tellement plus, à un coût moindre que tout autre édifice d'envergure semblable.

... sur le plan humain

15,000 personnes y oeuvrent le jour mais au Complexe, la vie ne s'arrête pas à 17:00 heures: 60,000 personnes s'y donnent rendez-vous quotidiennement, en tout temps... jusqu'aux petites heures. Dans les boutiques, les restaurants, par son hôtel de réputation internationale — le Méridien — par ses spectacles à l'intérieur du Complexe et à la Place des Arts située en face, le Complexe vibre de tous ses feux, le jour... et la nuit. On y accède facilement par deux stations de métro, six lignes d'autobus, les grands boulevards et l'autoroute Transcanadienne.

Au centre de toute cette activité, il y a La Place — l'âme même du Complexe. Elle occupe une superficie d'une acre — soit l'équivalent de celle de la Place d'Armes. Sous un toit climatique d'une hauteur de huit étages, c'est une oasis de soleil, de jardins et de verdure, quatre saisons durant.

Les supériorités du Complexe Desjardins ont été conçues pour répondre à toute la gamme des besoins humains. On y retrouve même un lieu de méditation ou de silence où l'homme peut s'arrêter.

Tous y seront plus heureux parce qu'ils vivront au travail.

Ouverture — 1975
location immédiate
Un Complexe tout électrique
Renseignements: (514) 871-1551

• Surface de bureaux libre de colonnes • Système de climatisation • Aménagements conventionnels ou paysagers • Modules de plafond de cinq pieds • Liaisons souterraines avec le métro • Un hôtel de calibre international (600 chambres et une piscine extérieure chauffée) • Protection contre le feu par gicleurs • Garderie d'enfants • Installations spéciales pour handicapés • Clinique de premiers soins • Stationnement intérieur chauffé.

cette sacrée télé

PAR RUDEL-TESSIER

Le Lundi soir, je m'installe devant mon poste (puisqu'il le faut bien), en me disant que je serai récompensé, à la fin, par Georges Simenon.

Hier soir... Non, d'abord, il faut que je fasse une mise au point. Depuis que je publie cette chronique quotidienne, dans LA PRESSE, j'ai l'air quelquefois, trop souvent, sans doute, de considérer ces heures que je dois passer devant mon petit écran, comme une corvée. Un peu plus, et on pourrait croire que je n'aime pas la télévision!

Eh bien, non! J'aime la télévision. Je crois (je l'ai peut-être déjà dit!) que si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer. Et je l'aime même quand elle me propose des émissions qui ne sont pas pour moi. Parce que je suis tout à fait capable de reconnaître qu'il n'y a pas de raison pour qu'elle s'enlève sur mes goûts personnels. Et je jure (je crache sur terre!) que je ne méprise pas — pas toujours — et moins, les téléspectateurs qui se délectent d'émissions qui m'ennuient ou qui me désolent. Alors, les exigences de cette chronique ne me rendent pas vraiment malheureux, d'abord parce que je suis heureusement doué d'une insatiable curiosité, et puis parce que je me suis juré très tôt que je m'arrangerais pour gagner ma vie sans travailler. C'est ainsi que dès que je commence à avoir l'impression de travailler, je m'arrête, juste le temps de me parler! De me parler pour me dire que le moment est arrivé encore une fois d'exciter ma curiosité. Et ça marche! A tout coup. Et je repars, pour des mois, des fois des années. Je ne me proposais pas de vous donner une recette, mais vous devriez essayer. Vous n'avez rien à perdre!

Bon!

Donc j'ai regardé "Georges Simenon reçoit": Georges Simenon et son invité, le professeur Henri Guillemin, et j'ai découvert que Simenon était un fan de Guillemin. Sans m'en étonner.

Avant, j'avais regardé beaucoup de choses. Les informations, bien sûr, qui m'ont donné la joie d'entendre M. Caouette dire de vive voix ce que je savais, par les journaux, qu'il avait dit: qu'il ouvrirait les bras avec plaisir à Mister Jones si seulement celui-ci voulait venir un vrai créditiste — comme il l'avait fait pour M. Yvon Dupuis. Sacré Réal!

Et puis il y avait, hier soir, "Au clair de la lune mon ami Pierrot", avec mon ami Pierrot, dont je suis un fan, et France Castel et Christine Charbonneau, qui ont beaucoup de talent elles aussi. Il s'agit d'un jeu — c'est-à-dire qu'il y a un public, dans le studio, qui participe et qui "gagne de l'argent". Pierre Thériault, France Castel et Christine Charbonneau chantent beaucoup, les "concurrents" aussi, et tout le public — qui chantait fort bien, ma foi, hier soir. Je suis perdu que Pierre Thériault, France Castel et Christine Charbonneau pourraient faire une bien meilleure émission de chansons autrement, mais tel que c'est (et puisqu'il faut, paraît-il, des "jeux") c'est charmant.

VISITEZ NOTRE USINE

NOTRE RÉPUTATION GARANTIT VOTRE SATISFACTION

PORTES ET FENÊTRES EN ALUMINIUM

Auvent en fibre de verre

REVÊTEMENT MURAL EN ALUMINIUM AINSI QUE LES CERNICHES

REVÊTEMENT Alcan

FENÊTRE PANORAMIQUE 3 LUMIÈRES

CONTRE-FENÊTRE À DOUBLE COUPE FROID

APPELEZ 322-7602

Ouvert tous les jours jusqu'à 5 h. Le samedi jusqu'à midi. Service téléphonique 24 heures par jour.

Détenteur du permis No 100029 de l'Office de Protection du Consommateur.

ARGON CANADA

Division de A.B.P. Service Ltée

11996, rue Albert-Hudon Montréal-Nord.

2 succursales: Sorel 742-4232 - Berthier 836-6387

LIVRAISON RAPIDE

Garantie écrite du manufacturier. Estimation gratuite

Sibon.

Si bon, si ensoleillé, son goût en fait le rhum le plus vendu au Canada.

Le rhum blanc Captain Morgan a un goût de soleil d'été. Doux. Rafraîchissant. Clair. Une saveur qui se marie bien avec le citron, la lime, le pamplemousse ou l'orange. Une saveur qui perce à travers le goût vif du tonic. Et un velouté sans pareil même quand on le sert seul.

Le rhum Captain Morgan est un mélange parfait de rhums canadiens et de rhums importés. C'est ce délicieux mélange qui en fait le rhum le plus vendu au Canada. Une gorgée de rhum Captain Morgan, blanc, doré ou brun, suffira pour vous convaincre.

Distribué par Joseph E. Seagram & Sons, Limited. Une garantie de qualité.

Très peu de nouvelles figures parmi les candidats au Québec

par Denis VINCENT

Les trois principaux partis fédéraux auront des candidats dans les 74 comtés du Québec aux élections du 8 juillet. C'est la première fois que le Nouveau parti démocratique réussit l'exploit d'être représenté dans tous les comtés. En 1968, il n'avait pas de candidat dans Rimouski et en 1965, son candidat dans Shefford s'était retiré à la dernière minute pour appuyer le candidat conservateur Paul-O. Trépanier.

Le Parti libéral, qui occupait 56 sièges du Québec à la dissolution de la Chambre des Communes, ne présente que 17 nouvelles figures. Quatre députés se sont retirés: MM. Yvon l'Heureux (Chambly), Ovide Laflamme (Montmorency), Antonio Thomas (Maisonneuve) et Georges Lachance (Lafontaine). Ce dernier a cédé sa place à son fils de 20 ans, Claude-André.

Battus en 1972, l'ancien ministre Jean-Luc Pépin (Drummond), Yves Forest (Missisquoi) et Guy Leblanc (Rimouski) ont été remplacés.

Par contre, M. Louis-Paul Neveu, élu de justesse en 1965, puis défait en 1968 et en 1972, tente de nouveau sa chance dans le comté de Shefford. Un autre candidat de 1972 ne se représente pas, et pour cause. Il s'agit de M. Pierre Mercier, élu député à Québec l'an dernier, en l'emportant dans Bellechasse contre M. Gabriel Loubier.

Les conservateurs

Les progressistes conservateurs, qui ne faisaient élire que deux députés en 1972, présentent cette fois 58 nouveaux candidats. Il aurait été préférable d'écrire "apportent 58 changements à leur liste de 1972". En effet, on note le retour au bercail de M. Roch LaSalle, élu en 1968 comme candidat conservateur et réélu en 1972 comme indépendant.

Trois anciens députés reviennent en lice: M. Georges Valade, défait en 1972 dans Sainte-Marie, comté qu'il avait représenté aux Communes pendant 14 ans, M. John Pratt, ancien maire de Dorval, ancien député de Jacques-Cartier-LaSalle (1958-1962), candidat dans Lachine, et M. Roger Régimbald, candidat dans Argenteuil, qui avait représenté Argenteuil-Deux-Montagnes de 1965 à 1968.

Les conservateurs comptent également parmi leurs candidats deux anciens ministres de l'Union nationale MM. Marcel Masse, candidat dans Labelle, et M. Gérard Lebel, candidat dans Témiscouata. M. Wilbrod Ayotte, candidat de l'U.N., l'an dernier, dans Abitibi-Est, affrontera pour sa part M. Réal Caouette dans Témiscamingue, tandis que l'adversaire de M. André Fortin dans Lotbinière est M. Victor Paul, qui a déjà tenté de se faire élire dans Drummond-Arthabaska, puis lors d'une élection partielle dans Frontenac.

Le NPD

Le Nouveau parti démocratique a une vingtaine de candidats qui s'étaient présentés en 1972. De ce nombre, cinq tentent toutefois de se faire élire dans un autre comté.

Il s'agit du chef du NPD-Québec, M. Henri-François Gauthier, deuxième en 1972 dans Outremont, qui se présente dans Longueuil, de Mme Ann Dewitt, candidate contre M. Jean-Luc Pépin, qui se présente cette fois contre M. Claude Wagner dans Saint-Hyacinthe, de M. Emile Boudreau, qui quitte Chambly, où il a été défait deux fois, pour retourner dans Ahuntsic, de M. Gus Callaghan, qui passe de Verdun à Saint-Henri, et de l'ancien chef du NPD-Québec, M. Raymond Laliberté.

En 1972, M. Laliberté avait choisi de se présenter dans Hochelaga contre M. Gérard Pelletier. Il devait se contenter d'une troisième place. Cette année, il se présente dans Québec-Est.

Le sondage, publié samedi dans LA PRESSE, indiquait une certaine poussée du NPD dans la ville de Québec. En 1972, le NPD n'était représenté que dans un seul des trois comtés de la ville, où sa candidate Mme Françoise Stanton, de nouveau en lice cette année, se classait deuxième.

Les créditistes

Les créditistes présentent cette année des candidats dans 63 comtés. Selon les présidents d'élection, et le relevé de la Presse Canadienne, ils n'auront pas de candidat dans Bonaventure, Gaspé, Lévis, Manicouagan, NDG et Richelieu.

Quatorze de leurs 15 députés sortants se représentent. M. Oza Trétraut, de Villeneuve, a choisi de se retirer. Il sera remplacé par M. Armand Caouette, troisième du nom à se présenter sous cette bannière.

Dix-neuf de leurs candidats de 1972 sont également sur les rangs. Il faut ajouter 36 autres candidats pour un total de 69. L'anomalie vient du comté de Labelle, où deux candidats également reconnus par leur chef, M. Réal Caouette, tentent d'attirer la clientèle créditiste: il s'agit de MM. Noël Langlois et Wilfrid Marin. Pour être justes, ajoutons que Mme Patricia Méti-

vier, qui se présente dans ce même comté comme candidate indépendante, était en 1972 candidate créditiste dans le comté de Saint-Jacques.

Les diverses chapelles créditistes sont également représentées dans le château fort de M. Yvon Dupuis, Saint-Jean. Le candidat officiel est M. Claude Côté, un candidat nouveau-venu. M. André Avery, le candidat de 1972 et qui avait été l'organisateur de M. Yvon Dupuis aux élections provinciales, est également en lice. Il ne faut pas oublier

M. Louis Poirier, qui était le candidat créditiste aux élections provinciales de 1970, qui a dû céder la place à M. Dupuis en 1973 et qui avait alors décidé d'appuyer le candidat du PQ, M. Jérôme Proulx.

Les Rhinocéros

Les créditistes ne sont pas les seuls à avoir des problèmes de discipline. On compte cette année un troupeau de douze Rhinocéros. L'un d'entre eux a choisi de se présenter dans Longueuil, où était déjà

installé le docteur Jacques Ferron qui semble prendre un malin plaisir à se présenter contre le chef du NPD-Québec. En 1972, il était candidat dans Hochelaga.

En tout, 372 candidats devraient voir leurs noms inscrits sur les bulletins de vote. Quatorze se sont inscrits comme candidats communistes. Ce sont les orthodoxes. Trente-huit se sont inscrits comme candidats marxistes-léninistes. Ce sont les dissidents. On compte également 17 candidats indépendants.

La liste des 372 candidats

Voici la liste complète des candidats au Québec pour les élections générales du 8 juillet. Le Québec détient 74 sièges à la Chambre des Communes.

Légende: L-Libéral; PC-Progressiste conservateur; NPD-Nouveau parti démocratique; CS-Crédit social; Ind-Indépendant; Comm-Communiste; Marx-len-Marxiste-léniniste; Rhino-Rhinocéros; x-député sortant.

Les chiffres entre parenthèses qui suivent le nom de la circonscription indiquent la majorité obtenue aux dernières élections. Le y qui précède indique que la mise en candidature a eu lieu le 10 juin.

MONTREAL

Ahuntsic — L 15,035 — Emile Boudreau NPD; Marcel Grenier, PC; Beatrice Hough, Comm.; Aldeï Lanthier, CS; Francine Lavigne, Marx-len.; x-Jeanne Sauvé, L.

Bourassa — L 15,310 — Victor-Lévy Beaulieu, Rhino; Marc Blouin, Marx-len.; Robert Faucher, NPD; Gérard Ledoux, CS; Armand Lefebvre, PC; Ginette Poirier, Comm.; x-Jacques Trudel, L.

Dollard — L 29,473 — x-Jean-Pierre Goyer, L; Phillip Hele-Hambly, CS; Linda Moffet, PC; Robert Verrier, Marx-len.; Gabor Zinner, NPD.

Duvernay — L 13,391 — Edmond Ciccarelli, NPD; Gilles David, PC x-Yves Demers, L; Emilien Martel, CS.

Gamelin — L 13,725 — Marcial Blouin, Marx-len.; Lise Lajeunesse, CS; Marius Minier, NPD; x-Arthur Portelance, L; Lionel Rozon, PC.

Hochelaga — L 5,036 — Guy Desautels, Comm.; Roger Hébert, NPD; Jacques Lavoie, PC; Robert Lévesque, Marx-len.; Lucien Mallette, CS; x-Gérard Pelletier, L; Jean Poitras, Ind.

Lachine — L 15,336 — Frank Armitage, Ind.; x-Rod Blaker, L; Victor Dibattista, CS; John Pratt, PC; Richard Pringle, Marx-len.; Lloyd Wood, NPD.

Lafontaine — L 7,374 — Pierre Bouchard, PC; Robert Despatie, NPD; Octave Grosariu, CS; Claude-André Lachance, L; Lydia Morand, Comm.; Françoise Roy, Marx-len.

LaSalle — L 23,164 — x-John Campbell, L; Gaston Côté, NPD; John Holmes, CS; Ginette Lapointe, PC; David Morton, Marx-len.

Laurier — L 7,147 — Fernand Boucher, Rhino; Roger Gauthier, NPD; x-Fernand Leblanc, L; Guy Levesque, CS; Bernard Paradis, PC; Christianne Robidou, Marx-len.; Jeannette Walsh, Comm.

Laval — L 21,200 — Pierre Gouff, CS; Marial Jolicoeur, PC; Maurice Juteau, Ind.; Paul Laliberté, NPD; x-Marcel Roy, L.

Maisonneuve — L 7,056 — Lise Bourque, PC; Lionel Desjardins, NPD; Serge Joyal, L; Bernadette LeBrun, Comm.; Gilles Morissette, CS; Mario Verrier, Marx-len.

Mercier — L 10,739 — x-Prospère Bouchard, L; Serge DaSylva, Comm.; Cyprien Dion, GS; Lucien Grenier, PC; Jacques Milot, NPD; Gilles Robillard, Marx-len.

Mont-Royal — L 32,429 — Robert Cruise, Marx-len.; Bertrand Marci, CS; Emil Mashaal, PC; Joe Rabinovitch, NPD; Edward Sommer, Ind.; x-Pierre Elliot Trudeau, L.

Notre-Dame-de-Grâce — L 17,135 — x-Warren Allmand, L; Ian R. Hyman, Marx-len.; Roland Morin, NPD; Walter Roustan, PC.

Outremont — L 16,176 — Symone Beaudin, PC; Joseph André De Csavossy, CS; Vera Jackson, Ind.; x-Marc Lalonde, L; Micheline Melanson, Marx-len.; Georges Valois, NPD.

Papineau — L 9,545 — Richard Ducharme, Comm.; Paul Marsan, NPD; x-André Ouellet, L; Albert Paiement, CS; Léon Vellone, PC; Robert Wallace, Marx-len.

St-Denis — L 13,023 — Jean-Guy Albert, NPD; David Bernstein, PC; Tony Chatoyan, CS; x-Marcel Prud'homme, L; Polyvios Tsakanikas, Marx-len.; Samuel Walsh, Comm.

St-Henri — L 1,448 — Gus Callaghan, NPD; Louis Grégoire, Rhino.; Henri-Lucien Frenchie Jarreau, PC; x-Gérard Loiseleur, L; Robert Perrault, Marx-len.; Jean-Paul Poulin, CS.

St-Jacques — L 5,469 — Jean-Pierre Bourdouxhe, NPD; Jean Chevrier, PC; Jean Clermont, Claire Demers, Comm.; x-Jacques

Guilbault, L; Rhéal Mathieu, Marx-len.; Roger Pelletier, CS.

Ste-Marie — L 119 — Jacques Bernard, Marx-len.; x-Raymond Dupont, L; Gaston Pleau, CS; Roméo Richer, NPD; Georges Valade, PC.

St-Michel — L 15,259 — x-Monique Bégin, L; Anna Campagna, Marx-len.; Charles-Eugène Landry, CS; Gloria Mallaróni, Comm.; Pierre Noël, PC; Richard Sylvestre, NPD.

Vaudreuil — L 15,885 — Sarah Audet, CS; Gaëtan BoByer, Rhino; Ron Brown, PC; x-Harold Herbert, L; Tom Rees, NPD.

Verdun — L 13,317 — Arnold August, Marx-len.; Lucien Laroche, CS; x-Bryce Mackasey, L; Philippe Morse, NPD; Eddy Vigneau, PC.

Westmount — L 13,498 — Peter Berlow, NPD; x-C. M. Drury, L; Michel Meighen, PC; Joseph Ranger, CS; Lawrence Tansey, Marx-len.

EN PROVINCE

Abitibi — CS 4,279 — Marcel Gagnon, L; Léon Guénette, NPD; Robert Johnson, PC; x-Gérard Laprise, CS; Yves Limoges, Ind.

Argenteuil — L 10,550 — Ronald Dufault, NPD; Jean-Marc Fontaine, CS; x-François Fox, L; Roger Régimbald, PC.

Beauce — L 4,404 — Paul-André Busque, PC; x-Yves Caron, L; Lucille Jacques, NPD; Romuald Rodrigue, CS.

Beauharnois — L 8,684 — Arthur Brown, NPD; Laurent Cyr, PC; Guy Fortier, Rhino; x-Gérald Lanier, L; Jean-Paul Leduc, CS.

Bellechasse — L 5,285 — Bertrand Gaudreau, PC; Marthe Lachance, NPD; x-Adrien Lambert, CS; Louis Paquin, L.

Berthier — L 4,226 — Roland Leconte, NPD; Robert Nelson, Ind.; Yves St-Vincent, CS; Gilles Tessier, PC; x-Antonion Yanakis, L.

Bonaventure — L 7,105 — x-Albert Béchard, L; Gérard-Raymond Blais, PC; Huguette Gauthier, NPD.

Chambly — L 17,804 — Geoffrey Adams, NPD; Lucien Bougie, CS; Raymond Gaboreault, Rhino; Bernard Loiseleur, L; Keith Morgan, PC.

Champlain — CS 3,479 — Jean-Guy Landry, NPD; x-René Matte, CS; Paul-Emile Pronovost, PC; Laurier Trottier, L.

Charlevoix — CS 159 — x-Gilles Caouette, CS; Charles Lapointe, L; Gaëtan Tremblay, NPD; Gilbert Tremblay, PC.

Chicoutimi — L 2,943 — Maurice Côté, CS; x-Paul Langlois, L; Robert Laporte, Marx-len.; Jean-Marc Lavoie, PC; Paulette Richard, NPD.

Compton — CS 980 — Duncan Graham, NPD; Guy Lapointe, PC; x-Henry Latulippe, CS; Claude Tessier, L.

Drummond — CS 70 — x-Jean-Marie Boisvert, CS; Armand Cyrenne, PC; Gisel Marotte, NPD; Yvon Pinard, L.

Frontenac — L 64 — Daniel Bélec, PC; x-Léopold Corriveau, L; Thérèse Mercier, Mme Paul-Emile, CS; Adrien Paquet, NPD.

Gaspé — L 5,263 — Robert Bertrand, NPD; x-Alexandre Cyr, L; Bernard Savage, PC.

Gatineau — L 6,425 — Marcel Clément, CS; x-Gaston Clermont, L; Lise Ménard, NPD; Robert Moreau, PC.

Hull — L 19,756 — Carole Fortin, NPD; Raoul Gendron, Ind.; Lucille Hodgins, PC; x-Gaston Isabelle, L; René Ouellette, CS.

Joliette — Ind. 5,255 — Louis Comtois, CS; Germaine Doyon, NPD; Normand Lake, Marx-len.; x-Roch Lasalle, PC; Guy Poirier, Comm.; Serge Rochon, L.

Kamouraska — CS 5,142 — Gontran Bergeron, PC; René-J. Bernier, L; x-Charles-Eugène Dionne, CS; Alain Giroux, NPD.

Labelle — L 3,560 — Claude Demers, Comm.; x-Maurice Dupras, L; J.-Noël Langlois, CS; Wilfrid Marin, CS; Marcel Masse, PC; Patricia Métivier, Ind.; Irène Trudel, NPD.

Lac-St-Jean — L 4,091 — Maurice Brodeur, CS; Gilles Guay, PC; x-Marcel Lessard, L; Jacqueline Simard, NPD.

Langelier — L 8,624 — Sauveur Fradette, CS; Clément Gilbert, NPD; Lionel Larocque, Ind.; Albert Lemoine, Ind.; x-Jean Marchand, L; Michel Parayre, Marx-len.; Micheline Roberge, Rhino; Normand Robidou, PC.

Lapointe — L 9,489 — Réal Caron, NPD; Gaston Dion, PC; x-Gilles Marceau, L; François Rondeau, CS; Daniel Verdi, Marx-len.

Laprairie — L 25,410 — Jean-Claude Bohrer, NPD; Georges Brossard, PC; Aimé Coderre, CS; x-Ian Watson, L.

Lévis — L 7,332 — Richard Alard, Marx-len.; Charles-Eugène Landry, NPD; André Godbout, PC; x-Raymond Guay, L.

Longueuil — L 10,038 — Fernand Bouffard, CS; Jacques Ferron, Rhino; Henri-François Gauthier, NPD; Noël Joannisse, PC; Paul Lévesque, Marx-len.; x-Jacques Olivier, L; Ghislain Valade, Ind.-Rhino.

Lotbinière — CS 11,530 — Normand Bégin, L; Nicole Drapeau, NPD; x-André Fortin, CS; Victor Paul, PC.

Louis-Hébert — L 23,178 — Blanche Boucher, PC; Robert Lapointe, Marx-len.; x-Alban Morin, L; Rosaire Proulx, CS; Françoise Stanton, NPD.

Manicouagan — L 10,644 — x-Gustave Blouin, L; Alban Malenfant, PC; Raymond Perron, NPD; Gilles Verrier, Marx-len.

Matane — L 4,070 — François Boulay, CS; x-Pierre De Bané, L; Jacques Lavoie, PC; Mario Turbide, NPD.

Missisquoi — PC 3,428 — Jean-Marc Duchesneau, CS; x-Heward Graffey, PC; Bryan Peters, NPD; Peter Turner, L.

Montmorency — L 9,124 — Henri Casault, PC; André Ducloux, CS; Louis Ducloux, L; Lucienne Paquet, Ind.; Etienne Tremblay, NPD; Serge Tremblay, Marx-len.

Pontiac — L 5,261 — Raymond Carrier, NPD; x-Thomas Lefebvre, L; Emmanuel Petrin, CS; Sant Singh, PC.

Portneuf — CS 513 — Pierre Bus-sière, L; Hervé Gauthier, NPD; x-Roland Godin, CS; Fernand Paquet, PC.

Québec Est — L 8,456 — x-Gérard Duquet, L; Raymond Laliberté, NPD; Médéric Robichaud, PC; Robert Robichaud, CS; Francine Tremblay, Marx-len.

Richelieu — L 8,600 — Robert Bi-beault, Marx-len.; Marcel Biron, PC; x-Florin Côté, L; Hans Georg Zimmerman, NPD.

Richmond — CS 5,476 — Lucien Bachand, PC; x-Lionel Beaudoin, CS; Laurian Lefrançois, NPD; Jean-Yves Poisson, L.

Rimouski — CS 2,144 — x-Eudore Allard, CS; Serge Bernier, NPD; Sandy Burgess, L; Robert Corneau, Rhino; Henry-Paul Lepage, PC; Jules Painchaud, Marx-len.

Roberval — CS 2,844 — Louis-Ovide Bouchard, L; Louis-Georges Gagnon, PC; x-Charles-Arthur Gauthier, CS; Jean-Pierre Villancourt, NPD.

St-Hyacinthe — PC 698 — Gaston Caron, Rhino; Jean-Claude Caron, CS; Honorius Charbonneau, L; Ann Dewitt, NPD; x-Claude Wagner, PC.

St-Jean — L 7,155 — André Avery, Ind.; Claude Côté, CS; André Davignon, Marx-len.; Raymond Grenier, PC; Fernand Houde, NPD; Louis Poirier, Ind.; x-Walter Smith, L.

St-Maurice — L 8,477 — x-Jean Chrétien, L; Claude de Carufel, NPD; Richard Durand, PC; Antonio Genest, CS; Pierre Rousseau, Rhino.

Shefford — CS 5,875 — Louis Gri-gnon, PC; Terry Haig, NPD; Louis-Paul Neveu, L; x-Gilbert Rondeau, CS.

Sherbrooke — L 4,497 — André Breton, CS; Alexandre Kindy, PC; Charles Lamarre, Ind.; x-Irénée Pelletier, L; Rita Viau, Marx-len.; Hubert Wallot, NPD.

Témiscamingue — CS 8,929 — Wilbrod Ayotte, PC; Réal Belhumeur, NPD; Jacquelin Bergeron, L; x-Réal Caouette, CS.

Témiscouata — L 345 — Bernard Dumont, Ind.; x-Rosaire Gendron, L; Gérard Lebel, PC; Maurice Lemieux, CS; Patrice Vézina, NPD.

Terrebonne — L 11,792 — x-J.-Roland Comtois, L; Françoise Daoust, Marx-len.; Pierre Demers, NPD; Nicole Ledoux, Comm.; Gilles Melançon, PC; Guy Meunier, CS.

Trois-Rivières — L 2,642 — Jacques Auger, Marx-len.; Yvon-Roland Chamberland, NPD; x-Claude Lajoie, L; Yvon Massicotte, PC; Réal Ménard, CS.

Villeuve — CS 1,351 — Armand Caouette, CS; Gaston Charest, L; Louis-Paul Dionne, PC; Louis-Marie Meilleur, NPD.



Matthew Demorino, un bambin de 18 mois, arbore devant la photo de M. David Lewis le symbole du Nouveau parti démocratique au cours de la campagne électorale, la marguerite. M. Lewis visitait, hier, Hawkesbury, en Ontario.

Lewis donne son appui aux écoles françaises

par Pierre SAINT-GERMAIN
envoyé spécial de LA PRESSE

NORTH BAY, Ontario — Au cours d'un interminable voyage qui l'a mené à bord de la "Marguerite de l'air" du NPD, de Toronto à Hawkesbury, puis de là à Témiscamingue, en autobus, M. David Lewis a assuré hier les électeurs:

— qu'un gouvernement néo-démocrate viendrait en aide aux producteurs de lait, contribuerait davantage à l'établissement des jeunes cultivateurs sur les fermes et réduirait l'écart entre les prix des produits achetés aux cultivateurs et les prix des aliments vendus au consommateur;

— que le NPD appuie l'établissement d'écoles françaises (au Canada anglophone) quand les francophones d'une localité constituent au moins 50 p. cent de la population;

— que l'usine de papier Tembec (à Témiscamingue), remise en marche grâce à la participation des travailleurs, est typique de la philosophie néo-démocrate qui vise à donner le pouvoir au peuple.

Tout au long de cette tournée, M. Lewis s'est exprimé en français et en anglais.

Arrivé peu avant 10 heures du matin à Hawkesbury, ville ontarienne d'environ 10,000 habitants (dont plus de 80 p. cent sont francophones), à la frontière québécoise, le leader fédéral du NPD a d'abord fait le trottoir dans la rue principale.

Au déjeuner, devant des militants syndicaux et des organisateurs néo-démocrates, il a exposé les mesures que

propose le NPD pour lutter contre la hausse du coût de la vie:

— système de contrôles sélectifs des prix;

— dégrèvements d'impôt pour les familles à revenu faible et moyen.

Le bingo vote la vedette

Plus tôt, le chef du NPD avait indiqué, au cours d'une interview, que son parti — au niveau provincial comme au niveau fédéral — était le seul à avoir défendu les droits scolaires des francophones dans la région de Hawkesbury.

Cette ville se trouve dans la circonscription de Prescott-Russell-Glengary, dont le député sortant (un libéral francophone) a obtenu en 1972 une forte majorité. Le candidat néo-démocrate, cette année, est M. Raymond Desrochers. Il s'est dit confiant de pouvoir réduire la majorité libérale de 1972.

Après avoir entendu des revendications des agriculteurs de la région, M. Lewis s'est rendu à Témiscamingue, ville québécoise d'environ 2,500 habitants, à 40 milles environ de North Bay.

Déception. Il n'y avait qu'une trentaine de personnes à la réunion publique organisée par le NPD. "C'est qu'il y a un bingo ce soir à North Bay", a expliqué le candidat néo-démocrate, M. Réal Belhumeur.

M. Lewis, qui avait visité l'usine de papier avant le meeting, n'en a pas moins souligné avec ardeur devant son mince auditoire que Tembec (nouveau nom de l'entreprise ferrée par la CIP en 1971) constituait un bel exemple "de la reprise en main de l'économie par le peuple."

L'armée s'assure que tous les militaires voteront...

Les quelque 82,000 militaires canadiens n'auront pas beaucoup d'excuses pour s'abstenir de voter, le 8 juillet.

Dans un message, le chef de l'état-major de la Défense, le général J.A. Dextraze, leur fait savoir qu'il ne se contentera pas du minimum exigé par la loi. "J'ai l'intention de faire tout ce qui est humainement possible afin de m'assurer que chacun d'entre vous aura l'occasion de voter", précise-t-il.

"Le ministre de la Défense nationale m'a demandé de m'assurer que tous les membres des Forces canadiennes et leurs familles bénéficient du temps nécessaire pour aller voter et qu'on mette à leur disposition les facilités requises", poursuit-il.

"Je prends cette responsabilité très au sérieux et j'ai ordonné qu'à chaque niveau de commandement on s'assure que rien n'entrave l'exercice de votre droit de vote. Evidemment, le coût sera élevé, tant en argent qu'en heures ouvrables, mais c'est là une occasion importante; c'est là le noyau de la démocratie et de la liberté, à vrai dire ce processus est l'essence même de notre mode de vie."

A la base de Saint-Hubert, quartier général de la force mobile, un porte-parole interprète ce message comme une indication qu'il sera possible de prendre plus que les quatre heures présentées par la loi, si la situation l'exige.

Comme certains postes nécessitent

la présence de militaires 24 heures par jour, il faudra également prévoir le remplacement de ceux qui se rendront voter.

Il insiste

En janvier de chaque année, les militaires doivent établir leur lieu de résidence. Ceux qui habitent sur des bases votent dans des bureaux militaires tandis que ceux qui habitent à l'extérieur votent dans le bureau de leur circonscription.

Le ministre de la Défense prend également les mesures pour que votent les militaires en poste à l'extérieur du pays.

"Cela ne veut pas simplement dire faire une marque sur un bulletin de vote, quoique lors des dernières élections beaucoup de militaires ne se sont même pas donné cette peine", commente le général Dextraze.

Et il ajoute: "Cela veut dire considérer avec soin les programmes des partis, l'habileté des chefs de partis, aussi bien que la capacité et les qualités des candidats dans votre circonscription".

"Malgré qu'en tant que militaires nous devions être loyaux au gouvernement légalement porté au pouvoir, quel qu'il soit, en temps d'élections il est de notre droit et notre devoir d'exercer notre meilleur jugement pour participer au choix de ce gouvernement".

"De la bien grande visite" à Saint-Hyacinthe

par Hélène SABOURIN

"Je ne suis pas ici pour faire des discours; je ne suis pas politicienne. Je viens vous parler de mon rôle de femme et de mère de deux adorables enfants. De mes responsabilités en tant que Canadienne qui vit et veut continuer de vivre dans un pays extraordinaire où règne la diversité dans l'unité, la paix, la justice, la fraternité."

Sans son mari, mais escortée de plusieurs personnalités libérales (Marc Lalonde, Jeanne Sauvé, Monique Bégin, le sénateur Renaude Lapointe) Margaret Elliott Trudeau est venue d'Ottawa, hier, dans les comtés "fragiles" de Saint-Hyacinthe et Montréal Sainte-Marie, livrer un message d'amour.

Le temps était beau, Mme Trudeau était radieuse. A l'aise, même dans un français qu'elle avoue encore boiteux, "tous les matins, je prends des cours".

La visite-éclair (de midi à cinq heures) l'a menée d'abord au Club de golf de Dauville, à proximité de Saint-Hyacinthe. L'attendaient plus d'une centaine de femmes qui, de toute apparence, paraissaient déjà gagnées à la cause libérale. C'est dans le jardin que Mme Trudeau a serré les mains, dit "bonjour madame" à presque toutes ses admiratrices et entendu les remarques gentilles comme celles-ci: "J'ai votre portrait dans ma cuisine et celui de votre dernier"; "On va vous garder longtemps parce que vous êtes bien jeune"; "Merci d'avoir choisi Saint-Hyacinthe pour votre première visite, seule, au Québec pendant la campagne".

Le candidat libéral du comté, M. Honorius Charbonneau, maire de

Saint-Hilaire, en remerciant la "première dame du pays", lui a promis "le comté pour le 8"... "faites le message à Pierre".

Chez les religieuses

Et le cortège s'en est allé chez les religieuses. A la maison provinciale des sœurs de la Présentation-de-Marie, où résident quelque 200 religieuses (la plupart à la retraite), Margaret Trudeau a dit être impressionnée par l'atmosphère de silence qui régnait dans la grande salle aux parquets blonds cirés. "Mon mari m'a parlé des choses importantes que les religieuses du Québec avaient réalisées au cours des années. En son nom, je vous en remercie et au nom de mes deux enfants que j'adore."

"Je veux vous dire que j'ai beaucoup de respect pour cet homme (son mari) sincère, religieux, très juste." "...elle est d'une simplicité charmante" me glisse une religieuse qui ajoute: "la semaine prochaine, M. Wagner doit venir nous rencontrer."

A la maison-mère des sœurs de Saint-Joseph, même scénario. Sauf qu'ici, M. Wagner était passé la semaine dernière. Sauf aussi que le nombre des religieuses habitant le couvent s'approche de 500.

Au "Legion Hall" d'Otterburn Park, la foule était nombreuse, enthousiaste, composée en majorité de femmes et de "girl guides" en uniforme. Le maire de l'endroit, M. Auclair, a présenté "Margaret" d'une manière toute particulière: "C'est de la bien grande visite qu'on a aujourd'hui. Mme Trudeau, est-ce que je peux vous dire que vous avez été bien chausées d'avoir votre mari? Moi, je connais bien des femmes qui l'auraient voulu; j'en vois ici même dans la salle." Mme Trudeau a souri, tout le monde a applaudi.

Puis, la femme du premier ministre a de nouveau parlé de son rôle d'ambassadrice auprès des épouses et mères canadiennes. "Dans quel pays vos enfants sont-ils appelés à se développer?"

Sainte-Marie

"Quels rêves, quelle ambition avez-vous pour eux?"

"Je sais que mon mari et son équipe travaillent à construire un pays où tous nos enfants seront encore plus heureux. Dites-le autour de vous. Travaillez fort... votez libéral".

Et Mme Trudeau de raconter une anecdote: "En entrant dans cette salle, quelqu'un m'a serré le bras et je perdrais mon temps à serrer les mains des enfants parce qu'ils ne votaient pas. Ils ne votent pas, ai-je répondu, mais c'est pour eux que nous travaillons."

Il n'a pas été question du bill 22 dans ce château fort anglophone, seulement d'unité culturelle et de bonne entente. On a parlé rapidement de cela en français et en anglais.

En quittant Otterburn Park, Mme Trudeau et sa suite se sont dirigés vers le comté de Montréal Sainte-Marie, autrefois occupé par Georges Valade, maintenant par le libéral Raymond Dupont.

Là, les gens étaient dans la rue. Il y avait bien du monde à l'intersection de Fullum et Prince George. Et pas seulement des femmes. Le local était petit et enfumé. Mme Trudeau a dû se sentir toute petite par moments. Elle s'est quand même approchée du micro pour parler de son rôle d'épouse, de mère et de Canadienne et pour souhaiter au député "d'être des nôtres le soir du 8".

Le ministre Gérard Pelletier était au rendez-vous, aidant à l'occasion Mme Trudeau à terminer une phrase en français. A la porte, Marc Lalonde s'adressait à un peu tout le monde. S'approchant d'un garçonnet, il dit: "C'est moi qui t'envoie les allocations familiales". A deux pas de là, un autre petit gars a lancé: "C'est-y toi qui envoies le bien-être à mon père?"

Et la brève visite dans le comté s'est terminée par une "bonnes mains d'applaudissement, mesdames et messieurs, à la femme du premier ministre", lancé par un organisateur.



Mme Margaret Trudeau est allée s'adresser, hier, aux 200 sœurs de la Présentation-de-Marie, à Saint-Hyacinthe, comté de M. Claude Wagner. Elle était accompagnée notamment de Mme Jeanne Sauvé, que l'on voit dans la première rangée. Mme Trudeau s'est dite très impressionnée par le silence qui régnait dans le couvent. La semaine prochaine, M. Wagner doit aller rencontrer les mêmes sœurs.

Caouette insiste sur la "menace socialiste" dans les Maritimes

par Paul LONGPRE

envoyé spécial de LA PRESSE

HALIFAX — Le chef créditiste, M. Réal Caouette, a mis fin ce matin à une tournée-éclair dans les Maritimes. A défaut d'escompter une percée significative, il y a tout de même réussi une bonne pêche aux candidats.

Cette tournée se sera limitée à deux brèves escales en au moins de jours, Moncton et Halifax, pour rencontrer la presse régionale et les organisateurs de son parti.

Depuis le début de sa campagne, le leader créditiste n'avait guère attaqué M. Trudeau, réservant ses boulets les plus lourds pour M. Stanfield, dont il se moque quotidiennement du "gel de personnalité" et pour M. Lewis, qu'il tient responsable de ces "élections inutiles".

C'est Moncton qu'il a choisi pour ouvrir les hostilités envers M. Trudeau qui, à son avis, se sert du camouflage libéral pour faire passer ses idées socialistes de connivence avec "son ami très intime" David Lewis.

"J'ai connu Trudeau lorsqu'il avait 20 ans, a-t-il déclaré, au cours d'une émission de tribune radiophonique, et je puis vous assurer qu'il n'a jamais été un libéral. Il a fait campagne contre moi dans le Témiscamingue, en 1949 et en 1957, appuyant le leader CCF du temps, Mme Thérèse Casgrain.

Trudeau lançait des cailloux

"Bien plus, je l'ai même vu lancer des cailloux aux policiers, lors de la célèbre grève d'Asbestos, au Québec, en 1959, en compagnie de Gérard Pelletier et de Jean Marchand, ce dernier étant alors président de la CSN. Les trois lançaient des cailloux aux policiers."

Quant à la campagne libérale, M. Caouette est d'avis qu'elle tourne moins rondement qu'on ne le laisse paraître. Il en veut pour preuve le fait que M. Trudeau se tienne depuis quelques jours à l'écart à l'avant de son jet nolisé, refusant de rencontrer la meute de journalistes assignés à ses tournées, comme il l'a toujours fait dans les campagnes précédentes.

Quoi qu'il en soit des malheurs supposés ou réels des libéraux, le chef créditiste ne peut guère espérer de miracle à l'Est du Québec, si on en juge par l'image que son parti projette à Halifax et à Moncton.

M. Caouette a voyagé par Air Ca-

nada. A sa descente d'avion, il a été accueilli à chaque endroit par une poignée de sympathisants. Aux deux escales, les journalistes régionaux lui ont froidement demandé ce que les gens des Maritimes pouvaient attendre d'une formation politique à ce point marginale qu'elle ne compte d'appui significatif qu'au Québec.

Le fait est que l'organisation créditiste des Maritimes, où le parti n'a pu que se classer bon troisième ou à la queue aux dernières élections, semble plus que nonchalante.

A part la nécessité de "couvrir" tout le pays, à titre de leader politique national, la visite de M. Caouette avait, semble-t-il, pour but principal de lancer une machine qui était paralysée à la veille de la limite des mises en candidature.

"La menace socialiste" L'opération, à laquelle la presse a pu assister en partie, a donné lieu à des scènes de "tordage de bras" quelque peu cocasses. Ainsi, ce jeune professeur de 25 ans de la polyvalente de Tracadie (Gloucester), M. Sonier, qui a fini par se décider de se présenter comme candidat créditiste dans le comté voisin de Northumberland-Miramichi, sous le double encouragement de M. Caouette et d'un organisateur local, après qu'on lui eut promis de lui apporter hier matin le bulletin de candidature avec 25 signatures, en plus des \$200 de cautionnement.

où se trouve Gros Cacouna, lorsqu'il s'y rendra la semaine prochaine.

La construction du port en eaux profondes, destinée essentiellement à promouvoir l'industrie pétrochimique au Québec, suscite présentement une controverse quand au choix de l'emplacement sur les rives du Saint-Laurent entre les tenants de Québec, de Sept-Iles et de Gros Cacouna, dans le comté de Témiscouata.

C'est par une faible marge de 345 voix sur le candidat créditiste que le libéral Rosaire Gendron avait remporté en 1972 la victoire dans Témiscouata, circonscription que M. Caouette espère reprendre lors du scrutin du 8 juillet.

Emprisonner les magnats du pétrole M. Caouette a soutenu par ailleurs qu'on devrait emprisonner les dirigeants des sociétés pétrolières qui, l'automne dernier, ont artificiellement créé une pénurie de produits pétroliers.

Le chef du Crédit social a af-

firmé qu'il n'y a jamais eu de pénurie de pétrole au Canada et que le gouvernement et les sociétés pétrolières ont menti à la population en soutenant le contraire.

L'objectif était de provoquer une augmentation des prix. Quand ceux-ci ont grimpé, le Venezuela a été tenu responsable alors que c'est le groupe Standard Oil qui y contrôle la production.

"Ce n'est pas le Venezuela, a lancé M. Caouette, c'est la Standard Oil qui a pris la décision".

"Et ici au Canada, a poursuivi le chef créditiste, le gouvernement devrait intervenir par le moyen de la loi sur les monopoles et les cartels. Il y a une loi pour cela, mais on ne l'applique pas.

"Si ces gens-là, a continué M. Caouette, fixent les prix à leur gré, ils devraient être jetés en prison. Pas d'amende, a précisé M. Caouette, la prison. Aussitôt, les prix ne tarderaient pas à fléchir".

"La libre entreprise, a soutenu le chef créditiste, ne veut pas dire qu'on doive tolérer les rackets".

Trudeau refuse d'être pessimiste

par Marcel DESJARDINS

envoyé spécial de LA PRESSE

TORONTO — Le premier ministre Trudeau, devant un auditoire constitué surtout d'employés de bureau, a dénoncé hier à Toronto le pessimisme de ses adversaires conservateurs et néo-démocrates.

Après avoir reconnu que l'inflation inquiétait les Canadiens, leur gouvernement ainsi que les autres gouvernements du monde, M. Trudeau a souligné que les personnes âgées avaient raison d'être préoccupées par le coût de la vie, surtout lorsqu'elles doivent payer leur viande hachée \$1.25 la livre.

"Mais, a-t-il dit, le thème de la campagne ce n'est pas le problème (l'inflation), mais c'est la solution. Qu'est-ce que les autres partis feront pour résoudre le problème?"

Puis, M. Trudeau a démontré comment son gouvernement était intervenu au cours des 18 derniers mois pour soutenir le revenu de personnes qui vivent à même les pensions de l'Etat.

Il s'est aussi félicité d'avoir réussi à maintenir le prix du baril de pétrole à \$4.50 de moins que le prix international.

Le gouvernement libéral, on le sait, a réussi à établir un taux inférieur pour le pétrole canadien vendu au pays en gelant et en contrôlant le prix de l'or noir albertain. Paradoxalement, M. Trudeau, depuis le début de la présente campagne, combat avec acharnement et ridiculise avec succès cette même technique que les conservateurs promettent d'utiliser pour enrayer l'augmentation du coût de la vie s'ils sont portés au pouvoir le 8 juillet.

Durant son discours à Toronto, M. Trudeau a eu droit à quelques interruptions de la part de chahuteurs. Un d'eux lui a crié: "Adieu Pierre!", "dis quelque chose, dis n'importe quoi, t'es capable".

parente un peu à celui de John Turner.

Tous ces événements font que les gens de Cornwall, habitués à élire Fernand Guindon, un ministre, à Toronto et Lucien Lamoureux, le président des Communes à Ottawa, (bleu à Toronto, rouge à Ottawa et au pouvoir partout, tout le temps) ne savent plus trop de quel côté voter cette fois-ci.

Les ruraux sont réticents

Il semble que seule la partie rurale de Stormont-Dundas, environ 35 p. cent de l'électorat, sait déjà quoi faire le 8 juillet. Elle continuera de voter bleu comme le veut la tradition établie par des récentes élections. En dépit de son très grand prestige dans cette circonscription de l'est de l'Ontario, qui longe le St-Laurent à une soixantaine de milles de Montréal, Lucien Lamoureux n'a pas réussi à convaincre la clientèle rurale de son comté. Ainsi, lors de l'élection fédérale de 1972, Grand Campbell, un candidat conservateur qui n'avait pas la stature de "Fern" Guindon, a terminé deuxième avec 12,300 votes, battant

M. Lamoureux dans la plupart des bureaux de scrutin ruraux. M. Lamoureux a terminé premier avec 17,000 votes.

Elu pour la première fois en 1962 à titre de député libéral, (il reprenait le siège longtemps détenu par l'ancien ministre Lionel Chevrier), M. Lamoureux abandonnait toute affiliation politique en 1972 pour se faire élire à titre de président des Communes, sans étiquette partisane.

A l'élection de 1968, les partis avaient décidé d'un commun accord de ne pas monter de campagne formelle contre Lucien Lamoureux, seul et unique candidat à un poste de président permanent des Communes, fonction qui ne fut d'ailleurs jamais créée.

Deux amis

Lucien Lamoureux et Fernand Guindon, deux confrères d'études à l'Université d'Ottawa, sont demeurés très amis en dépit de leurs alliances politiques différentes.

Les deux hommes ont travaillé en étroite collaboration, chacun dans sa

juridiction propre, et les deux observant un pacte de non-agression durant les périodes électorales.

"D'ailleurs, explique M. Guindon, personne n'aurait pu battre Lucien, c'est bien clair. Mais Lucien étant parti, c'est différent."

M. Lamoureux retiré, il arrive en effet que ceux, qui votaient pour "Monsieur Lamoureux" au fédéral et pour "Fern" du provincial, ne savent pas trop où donner de la tête. D'autant plus que le maire Lumley, qui s'est fait élire avec le concours de partisans de ces deux clans, brigue lui aussi les suffrages. Certains reprochent même à M. Guindon d'avoir quitté son poste à Queen's Park pour poursuivre sa carrière au fédéral. "Ça risque de faire perdre un ministre à Cornwall," affirme M. Louis Emard, qui a carrément changé de camp pour appuyer la candidature du maire Dumley.

Lorsqu'il visitera Cornwall, mardi, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau cherchera à "aider" les citoyens à faire leur choix, c'est-à-dire à con-

server leur appui au Parti libéral même si Lucien Lamoureux, le député parfaitement bilingue par excellence des Communes, a été remplacé par un candidat unilingue.

Ceci n'est cependant pas empêché M. Lumley de recueillir de nombreux votes au sein de la population de l'est de Cornwall, le quartier francophone, lors de l'élection municipale. D'ailleurs, M. Lumley se dit en faveur du bilinguisme mais n'est pas nécessairement disposé à en faire un critère de compétence pour l'embauche du personnel municipal de Cornwall.

Quelque 17,000 votants sont francophones dans Stormont-Dundas.

Les libéraux mettent le paquet

Les libéraux mettent la pression dans Cornwall. Le ministre des Finances, M. Turner, a précédé le premier ministre dans le comté. Et la semaine prochaine, ce sera au tour du ministre de l'Agriculture, M. Eugène Whelan, d'aller y faire son tour.

Les libéraux savent que le candidat prestigieux se trouve désormais dans

Le départ de Lamoureux a tout bouleversé à Cornwall

par Marcel DESJARDINS

envoyé spécial de LA PRESSE

CORNWALL — Depuis que Lucien Lamoureux a abandonné la vie politique parlementaire pour accepter le poste prestigieux d'ambassadeur du Canada à Bruxelles, rien ne va plus à Cornwall, la métropole de son comté Stormont-Dundas.

Le départ de M. Lamoureux aurait été suffisant à lui seul pour bouleverser les habitudes électorales des gens de Cornwall, qui constituent environ 60 p. cent de l'électorat de Stormont-Dundas. Mais il y a plus.

En apprenant que le président des Communes ne solliciterait pas un nouveau mandat, les conservateurs ont immédiatement fait appel au député conservateur provincial de Stormont et ministre ontarien du Travail, M. Fernand Guindon, pour les représenter lors de l'élection du 8 juillet.

Conscients de la menace que représente M. Guindon, les libéraux se sont immédiatement tournés vers le maire de Cornwall, M. Ed Lumley, un jeune politicien de 34 ans, dont le style s'ap-

proche de celui de John Turner.

Depuis qu'il préside aux destinées du conseil municipal, l'économie de Cornwall a connu un redressement remarquable.

Le taux de chômage, qui était de 20 p. cent il y a trois ans, n'est plus maintenant que de 5,8 p. cent. Au cours des récents mois, Cornwall a connu un essor industriel accéléré et aujourd'hui le maire Lumley montre comment le Parti libéral et le ministère de l'Expansion économique régionale ont réussi grâce à son initiative à remettre le comté sur la voie de la prospérité.

Quant au Nouveau parti démocratique, sa présence demeurera marginale comme lors des dernières élections et cela même si les effectifs ouvriers du comté augmentent. La semaine dernière, le Conseil des métiers de Cornwall (CTC) a même refusé d'accorder un appui particulier au NDP, ce qui a donné lieu à une controverse au sein de l'organisme.

Que fait Sheraton ces temps-ci?

IN TORONTO

Sheraton possède l'un des plus spectaculaires hôtels en Amérique du Nord.



C'est le magnifique Sheraton Four Seasons. En face de l'Hôtel de Ville, dans le centre commercial et financier de Toronto.

Le Four Seasons a quelque chose de pas comme les autres. Par exemple, sa piscine de 80 pieds dans le jardin-patio de deux acres. Ou encore sa chute d'eau au niveau du hall d'entrée.

Plus de 70 magasins et boutiques dans l'hôtel même. 8 bars et restaurants de classe, dont le restaurant Pinnacle Rooftop qui domine Toronto et le Pinnacle Lounge, l'endroit des spectacles à la mode.

Pour réservations, composez à Montréal 842-5861 ou faites appeler votre agent de voyages.



Four Seasons Sheraton Hotel

SHERATON HOTELS & MOTOR INNS, A WORLDWIDE SERVICE OF IIT
123 QUEEN STREET WEST, TORONTO, ONTARIO M5H 2M9
OPPOSITE CITY HALL SQUARE, 416-361-1000

Québec ne contribuera qu'à un village temporaire

par Madeleine BERTHAULT

Le gouvernement du Québec serait prêt à aider financièrement la Ville de Montréal si cette dernière opte pour un village olympique temporaire; cependant, si Montréal choisit un village permanent qui relève de l'entreprise privée, il n'est pas question pour le gouvernement de contribuer.

C'est ce qu'a déclaré le ministre des Affaires municipales M. Victor Goldbloom à quelques journalistes, hier, à

l'issue d'un déjeuner-causerie devant les membres d'un club social du Lakeshore.

Le ministre s'est expliqué en soulignant que dans le cas d'un village temporaire, il est possible que les installations soient réutilisées par la Société d'habitation du Québec, ce qui profiterait aux citoyens. Dans le cas d'installations permanentes c'est l'entreprise privée qui s'en sert à des fins commerciales.

M. Goldbloom n'a pas caché sa préférence pour un village olympique de type

temporaire mais il a reconnu que la décision ne lui revient pas. "Actuellement, mes collaborateurs et moi analysons deux genres de villages, l'un totalement temporaire et l'autre mi-temporaire mi-permanent; nous ferons part de nos suggestions aux autorités municipales mais ce n'est pas à nous de décider."

Interrogé à savoir s'il pourrait faire des pressions pour que Montréal adopte l'idée d'un village temporaire, le ministre a répété que Québec pourrait contribuer financie-

rement si cette solution était retenue par le maire Drapeau.

Quant au rapport Hanigan sur la planification du territoire de la CUM, et que le ministre a lui-même rendu public l'été passé, M. Goldbloom a dit attendre que les municipalités lui fassent signe pour convoquer la commission parlementaire des Affaires municipales. Les audiences ont été retardées parce que tous les mémoires n'étaient pas prêts.

M. Goldbloom, qui est aussi

ministre responsable de la qualité de l'environnement, a brièvement rendu compte de ce qui s'est fait dernièrement pour sauvegarder et créer des espaces verts. Il a cité à ce chapitre l'acquisition par le gouvernement de l'archipel des îles de Boucherville et des berges du canal Lachine.

Il a souligné que dans un secteur industrialisé, mais récupérable, comme les abords du canal et le canal lui-même, il est important de rendre la vie plus intéressante aux gens qui habitent

alentour en leur permettant un accès à un plan d'eau et à des espaces verts non loin de chez eux.

Le ministre a insisté sur l'importance de la collaboration qui devrait exister entre les municipalités moyennes et à divers paliers gouvernementaux afin que tous les citoyens puissent profiter d'espaces verts. Mais, les espaces verts ne rapportent pas comme les immeubles, il faut donc que les municipalités "résistent et fassent de la planification monétaire".

CARRIÈRES et PROFESSIONS

fonction publique municipale

PERSONNEL

La compagnie Fleischmann recherche une personne qualifiée pour prendre charge du personnel de son usine située à Ville LaSalle. Les responsabilités rattachées à cette position sont les suivantes:

Recrutement et sélection du personnel horaire et du bureau (environ 250), assistance aux relations de travail, coordination des programmes de sécurité, formations des cadres et participation aux réunions de la division du personnel.

Le candidat idéal détient un diplôme collégial ou universitaire avec une concentration personnel ou relations industrielles. Il a de plus une expérience de base reliée au personnel. Le bilinguisme est un critère essentiel.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Jean-Claude Lauzon en décrivant votre expérience, vos qualifications et vos exigences salariales.

STANDARD BRANDS LIMITEE

550 rue Sherbrooke ouest,
Montréal, Québec H3A 1B9

COMMIS - RÉPARTITEUR

SERVICE DE LA DISTRIBUTION

LE POSTE

Assister les contremaîtres à l'expédition et à la voie d'évitement dans la coordination de la réception des matières premières, des expéditions et réceptions pour nos divers agents de même qu'au chargement et déchargement des camions de livraison de la ville.

Maintenir à jour divers registres.

LE CANDIDAT

diplôme de 12e année ou plus
possède au moins deux ans d'expérience à l'expédition dans une petite ou moyenne entreprise ou dans un domaine connexe.

accepte de travailler de jour ou en soirée.

Ce poste offre toute la gamme des avantages sociaux. Traitement selon la compétence.

Prière d'adresser un curriculum détaillé au:

Directeur du personnel de cadres,
C. P. 1600, Place d'Armes,
Montréal, Qué.



La Brasserie MOLSON du Québec Ltée

VENDEUR

DE PLAQUES LITHOGRAPHIQUES

Notre division arts graphiques désire combler immédiatement des postes vacants pour vendeurs compétents. Il s'agit pour le candidat d'être capable de créer un climat propice à la vente de l'excellente gamme de produits d'imprimerie Kodak.

Le candidat devra encore posséder un sens de l'initiative et connaître les besoins du marché; il doit être prêt à démontrer sa compétence dans le domaine de la vente et désirer profiter des avantages à long terme que nous offrons. Un état de chiffre de vente antérieur serait apprécié. Salaire selon l'expérience et les qualifications.

Prière de faire application en personne ou d'envoyer lettre de demande et "curriculum vitae" à:

Superviseur du bureau de placement,

KODAK CANADA LTÉE,
2, Place du Commerce,
Ile des Soeurs,
Montréal H3E 1A1



REPRÉSENTANTS — REPRÉSENTANTES

demandés immédiatement: expérience passée avec institution financière un avantage, mais non essentielle. Nous formons nos gens. Gains proportionnés à l'ambition. Postulants doivent fournir "curriculum vitae" en écrivant à:

Le Gerant,
Plaza Suite A,
3407 rue Peel, Montréal

AGENT D'INFORMATION

— Service des Travaux publics

Nature de l'emploi: Le titulaire aura comme principales tâches de produire un rapport annuel sur les activités du Service des Travaux publics, d'être responsable du système de gestion des imprimés et de prendre charge du Centre de Documentation technique du service. Il sera également tenu de répondre aux demandes d'information sur les activités du Service et d'agir comme agent de liaison avec le Service des Relations publiques. Il pourra aussi, à l'occasion, être appelé à rencontrer des représentants de la presse ou de la radio.

Qualités requises: Avoir complété des études au niveau collégial et, de préférence, détenir un diplôme universitaire en lettres ou autres disciplines connexes. Posséder un certain nombre d'années d'expérience pertinente acquise dans des fonctions comportant des activités similaires à l'emploi. Une combinaison d'expérience et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée.

Traitement: \$11,409 - \$13,148.
(Sujet à révision a/c 1-12-73)

POMPIER

Qualités requises: Avoir complété une 10e année d'études. Au moins 19 ans et ne pas avoir atteint 26 ans et résider dans la ville de Montréal depuis au moins un an à la date de la nomination. Taille minimum: 5'8", pieds nus; poids minimum: 140 livres, sans vêtements (le poids augmente avec la taille et doit correspondre au barème en vigueur pour le Service d'Incendie); vision minimum: 20/30 chaque oeil, sans verres.

Traitement: \$8,255 - \$12,000.

Date limite d'inscription: le 28 juin 1974.

CHAÎNEUR

— hommes

Nature de l'emploi: Effectuer des tâches élémentaires d'arpentage: transporter des instruments, déblayer le terrain, tenir la mire ou le jalon pour les lectures de lignes et niveaux, prendre des mesures à l'aide du galon ou de la chaîne, etc.

Qualités requises: Avoir complété une 9e année d'études. Aucune expérience n'est exigée. Au moins 17 ans et résider dans la ville de Montréal depuis au moins un an à la date de la nomination.

Traitement: \$3,797 - \$5,656.
(Sujet à révision a/c 1-12-73)

Date limite d'inscription: le 28 juin 1974.

OPÉRATRICE DE PERFORATRICE VÉRIFICATRICE classe 1

— Centre d'Informatique

Nature de l'emploi: Le travail comporte la perforation et la vérification de cartes pour l'utilisation sur l'équipement de traitement de l'information.

Qualités requises: Avoir complété une 9e année d'études et pouvoir maintenir un rythme de 8,000 frappes ou plus à l'heure.

Traitement: \$5,009 - \$7,103.
10,000 frappes ou plus, \$5,609 - \$7,103. (Sujet à révision a/c 1-12-73)

Dans tous les cas, les candidats doivent parler et écrire le français et l'anglais, posséder les qualités personnelles appropriées et jouir d'un état physique satisfaisant.

INSPECTEUR DE CONSTRUCTION

Nature de l'emploi: Travaux comportant l'inspection d'édifices en vue d'assurer l'observance des règlements régissant la construction et le zonage. Le titulaire voit tout particulièrement à s'assurer que les édifices en voie de construction ou de rénovation sont érigés conformément aux plans approuvés préalablement et que, par conséquent, ils rencontrent les exigences des règlements municipaux concernant la construction et le zonage.

Qualités requises: Avoir complété une 10e année d'études. Un certain nombre d'années d'expérience dans des travaux de construction de bâtiments, dont une partie acquise en qualité de surveillant, contremaître ou surintendant. Une combinaison d'expérience et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Au moins 25 ans à la date de la nomination.

Traitement: \$9,084 - \$10,829.
(Sujet à révision a/c 1-12-73)

S'inscrire au moyen de questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient au Service du Personnel, bureau 416 à l'Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame et le retourner accompagné des documents requis (originaux). Téléphone: 872-3236 ou 37.

Le revêtement Stelco:



beauté tenace

Le revêtement Stelco est en acier préfini Ultra-Stelcolour. C'est le revêtement métallique le plus solide que vous puissiez acheter. Il résiste à la décoloration et aux éléments comme aucun autre revêtement métallique. C'est pourquoi Stelco peut fournir la garantie la meilleure et la plus sérieuse sur le marché du revêtement.

Une belle maison, sans souci de peinture?

stelco

le seul revêtement en



Obtenez une estimation gratuite!

Federal Maintenance Reg'd.

5170 Avenue Hampton
MONTREAL 488-1909

R.O.N. Aluminum & Steel Construction Co. Ltd.

2049 Avenue Harvard
MONTREAL 482-8526

Les Industries B. M. S. Limitée

55 Ouest, Mount Royal
MONTREAL 288-3220

J. P. Chartier Aluminum and Steel Enrg.

255, 8ième Avenue
LACHINE 634-0427

Metropole Aluminum and Steel Entreprises Enrg.

9703 87ième Avenue
MONTREAL 648-4487

David Aluminum and Steel Corporation

3360 Sartelon
Ville St-Laurent
MONTREAL 331-3500

VENDEUR BILINGUE

Avec expérience dans le domaine de l'informatique pour la région de Montréal. Excellente rémunération plus bénéfices usuels.

Pour rendez-vous appelez:
M. M. Gamache
527-2448

COLLÈGE DE MAISONNEUVE

PROFESSEUR EN TECHNIQUES INFIRMIÈRES EN PÉDIATRIE À TEMPS PARTIEL.

EXIGENCES MINIMUM:

- Baccalauréat en nursing ou l'équivalent;
- Expérience professionnelle pertinente;
- Expérience en enseignement de préférence.

S'adresse: au:

Service du personnel,
COLLÈGE DE MAISONNEUVE
3800 est, rue Sherbrooke,
Montréal.
Tel.: 254-7131 poste 236

ÉTUDE JURIDIQUE

Recherche les services d'un cadre parfaitement expérimenté dans les procédures des recouvrements. Le candidat retenu sera celui possédant plusieurs années d'expérience dans une étude juridique en plus d'être bilingue. Il s'agit d'une occasion exceptionnelle offerte à la personne voulue.

Postuler, à titre très confidentiel, auprès de: M. Golden.

845-0141

À LA RECHERCHE

PILOTE-COMMANDANT d'un Aéronef Beech Baron, avec A.T.R. rating ou équivalent. Minimum 3000 heures de vol de pilote-commandant à bord, avec bonne expérience I.F.R. pour une compagnie privée. Le candidat devra résider à Québec, avoir dossier sans accident, être bilingue, âgé entre 30 et 40 ans. Très bon salaire.

Toute application sera gardée strictement confidentielle.

LES CONSTRUCTIONS DU ST-LAURENT LIMITEE
ST-LAWRENCE CONSTRUCTION LIMITED
1101 boul. des Chutes
Villeneuve, Que. G1E 6B4

RCA

COMPTABLE SENIOR

Ce poste, dans notre groupe de comptabilité de gestion comprend les tâches suivantes: analyse financière, préparation de renseignements et données gestionnels et rapports comptables, ainsi que certains projets spéciaux. Le candidat choisi assumera certaines responsabilités au niveau de la supervision et pourra se hisser à un poste de gestion au sein de notre organisation.

Excellents avantages de compagnie, salaire proportionnel à l'expérience.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

M. Guy Lafrenière
Directeur des Services d'emploi
RCA LIMITEE
21001, route Transcanadienne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qué.



LA PRESSE VOUS OFFRE LE MEILLEUR CHOIX DE CARRIÈRES ET PROFESSIONS TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE.

la presse

CARRIÈRES et PROFESSIONS

INSTRUCTEURS DE NATATION (HOMMES - FEMMES BILINGUES)

La Ville de Montréal-Est offre un emploi intéressant pour un instructeur de natation compétent ayant de l'expérience dans ce domaine.

DEVOIRS DE LA FONCTION:

Elaborer, organiser, surveiller les programmes de jeux aquatiques variés, donner des cours de natation, de plongeon et de sauvetage aux personnes qui fréquentent la piscine.

TRAITEMENT:

Le traitement initial sera déterminé selon l'expérience du candidat; augmentation annuelle jusqu'au maximum si le travail est jugé satisfaisant. Les heures de travail ne sont pas délimitées.

AVANTAGES:

Vacances, congés de maladie, assurance-maladie, assurance-vie et fonds de pension.

QUALITÉS REQUISES:

ÂGE:

Avoir au moins 25 ans à la date de la nomination; produire certificat de naissance à cet effet.

LANGUES:

Facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais.

INSTRUCTION:

Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études et produire certificat à cet effet.

EXPÉRIENCE:

Quelques années d'expérience dans la fonction d'instructeur de natation. Posséder le certificat d'instructeur de natation. Posséder le certificat d'instructeur en sécurité aquatique de la Société de la Croix-Rouge; posséder la médaille de bronze de la Société Royale de Sauvetage et une préférence sera donnée à celui qui possèdera le certificat du National Life-Guard Corps. Bien connaître les règles de la natation et la procédure en vigueur dans les piscines.

DIVERS:

Qualités personnelles appropriées et état physique satisfaisant.

ENTREVUE:

Des entrevues auront lieu en dehors des heures de travail pour juger des aptitudes et de la compétence des candidats à remplir cette fonction. La nomination au poste vacant se fera d'après cette liste.

RENSEIGNEMENTS:

Un curriculum vitae et tous les renseignements utiles doivent être soumis au Directeur des services et Trésorier de la Ville avant le 5 juillet 1974 et seront traités avec discrétion.

CASE 14655 LA PRESSE
Montréal H2Y 1K9

Contrôleur corporatif Société internationale

Nous recherchons un contrôleur pour le compte d'une société internationale ayant son siège social à Montréal.

Relevant du vice-président — finance, le contrôleur sera chargé de nombreuses tâches de gestion financière sur le plan des filiales et de la trésorerie. Le titulaire sera responsable de l'élaboration et de la mise en application des politiques comptables et de contrôle, de la préparation et de la consolidation des budgets et des états financiers et de l'analyse du rendement. En plus, le contrôleur aura la responsabilité des questions fiscales et de la préparation des rapports d'impôts au Canada et à l'étranger. Il entretiendra des relations avec les banques et autres institutions financières et avec les organismes de réglementation.

Les candidats sont détenteurs d'une désignation comptable professionnelle et ont acquis une solide expérience en gestion financière à un niveau de direction. De préférence, ils auront acquis une connaissance des langues étrangères. Le salaire offert reflète le niveau senior des responsabilités du poste.

Toutes les demandes, faisant état de l'âge, de la formation et de l'expérience, devront être faites par écrit et seront traitées confidentiellement.

Référence, dossier no 3631

Woods, Gordon & Cie

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

630 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER, MONTRÉAL, QUÉBEC H3B 1T9

Membre de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration



Bell Canada

COMPTABLES AGRÉÉS

On est à la recherche de comptables agréés bilingues, avec ou sans expérience.

- Fonctions:
- Finance — états financiers
 - Analyse
 - Audition
 - etc.

Bonnes possibilités de carrière dans le domaine administratif.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Bell Canada
Centre de recrutement
601 ouest, rue Lagauchetière
Montréal, Québec.
H3C 3G4



CARRIÈRE EN MARKETING

LE POSTE:

Administrer un territoire de vente pour nos stations de service. Recruter, former et diriger les agents ou opérateurs des postes. Préparer des programmes de publicité, ventes et mise en marche. Effectuer des analyses de marché afin de recommander de nouveaux investissements.

LE CANDIDAT:

Posséder un diplôme universitaire ainsi qu'une expérience minimale d'une année dans le domaine pétrolier ou expérience équivalente. Capacité pour le travail d'équipe. Bilinguisme est nécessaire.

LE SALAIRE:

Avantages basés sur l'expérience accompagnant une gamme complète d'avantages sociaux y incluant le bénéfice automobile.

Les personnes intéressées n'ont qu'à faire parvenir leur "curriculum vitae" au:

Directeur Service du Personnel
CALOIL INC.

6380 est. NOTRE-DAME, MONTREAL, QUÉBEC

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

CONTRÔLEUR ADJOINT

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE — MONTRÉAL

Notre client, un important manufacturier de pièces de métal, recherche un contrôleur adjoint. Le candidat choisi devra seconder le contrôleur et le remplacer au besoin. Il sera responsable des prix de revient, de la comptabilité générale et du traitement des données. Ce poste offre un défi certain et des possibilités attrayantes de promotion dans un avenir rapproché.

Le candidat idéal est un C.A., C.G.A. ou R.I.A., son attitude est positive, il fait face aux problèmes et désire faire partie de l'administration d'une entreprise dynamique. Il possède au moins cinq ans d'expérience comptable au niveau de surveillance dans une entreprise similaire. La rémunération au début sera de l'ordre de \$17,000 à \$18,000 par année.

Les candidats qualifiés et intéressés peuvent communiquer confidentiellement avec Yvon Tremblay en mentionnant le dossier No LP-917M.

Division Administrative

LE CONSEIL DE PLACEMENT PROFESSIONNEL

555 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 • 866-2807
Conseillers en personnel depuis 1927



LA COMMISSION SCOLAIRE OUTAOUAIS-HULL
(commission scolaire élémentaire)
clientèle: 8400 élèves
recherche les services d'un(e)

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale assume toutes les fonctions de la gestion pour l'ensemble des champs d'activités de la Commission, soit l'enseignement, la vie étudiante, le personnel, le financement, l'équipement.

Conformément aux dispositions législatives, le directeur général veille à l'exécution des décisions du Conseil des commissaires et du comité exécutif.

Plus spécifiquement, la direction générale remplit les fonctions suivantes:

- Préparer les plans de développement à court et long terme.
- Assurer la liaison entre le conseil des commissaires et le comité exécutif d'une part et le personnel de cadre et les autres catégories du personnel de la commission d'autre part.
- Assurer les relations extérieures de la Commission, conformément aux politiques établies, à cet effet, par le conseil des commissaires et le comité exécutif.
- Définir un système et des procédures concernant les communications qui doivent exister entre les différentes unités administratives dans la but de faciliter la convergence des actions vers la réalisation des objectifs fixés.
- L'équipe de gestion des cadres supérieurs de faciliter la formation et l'apprentissage des élèves.
- Préciser les responsabilités confiées à chacun des membres de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

EXIGENCES PROPOSÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

- Une formation universitaire exigeant au moins 17 années de scolarité.
- Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes.
- Une expérience accumulée, de préférence, dans le système d'enseignement.
- Une expérience de 3 ans au niveau 1 de cadre (directeur de service).

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: Le 15 août 1974

TRAITEMENT:

Selon la politique administrative et salariale. Il est essentiel que la demande d'emploi soit accompagnée de pièces justificatives en ce qui concerne les études et l'expérience.

Toute demande d'emploi doit parvenir le ou avant le 2 juillet 1974 à:

Le Comité de sélection,
COMMISSION SCOLAIRE OUTAOUAIS-HULL,
122, rue St-Laurent,
Hull, P.Q. J8X 1M6

COMPTABLES AGRÉÉS

Demandent C.A., C.G.A. ou l'équivalent avec expérience dans le domaine de la fiscalité et de la vérification.

Occasion inespérée de participer à une entreprise en pleine expansion. Bonne rémunération, avantages divers et bonnes conditions de travail. Possibilité d'association éventuelle.

STAGIAIRES

Avec expérience, également requis.

Écrire à la main donnant "curriculum vitae" à:

1681, Parc-Lafontaine, chambre 24
Montréal, Québec H2J 2K7

LA COMMISSION SCOLAIRE DE VALLEYFIELD
requiert les services d'un

PSYCHOLOGUE pour le secteur élémentaire

QUALIFICATION EXIGÉE: Diplôme universitaire de 2e cycle en psychologie scolaire.

TRAITEMENT:

Selon la politique administrative et salariale, document no 25, de \$9,192 à \$17,116.

ENTRÉE EN FONCTIONS: le 1er juillet 74.

Les demandes écrites accompagnées "d'un curriculum vitae" doivent nous parvenir avant le 26 juin 1974 à l'adresse suivante:

Service du personnel
à s. M. Jean Faille, directeur du personnel
115, rue St-Charles
Valleyfield, Qué.

GÉRANT — COMPTABILITÉ

POSTE: Sous la direction du directeur général adjoint (contrôle), est responsable de la préparation des états financiers de l'entreprise, de l'implantation et de l'élaboration de systèmes comptables, de la préparation de rapports de statistiques gouvernementaux, etc. Collabore au contrôle des opérations et à divers projets spéciaux tels que: assurance, impôt, budgets, etc.

LE CANDIDAT:

- Diplôme universitaire ou l'équivalent
 - Membre d'une association de comptables (C.A. ou C.G.A.)
 - Possède au moins quatre (4) ans d'expérience en sciences comptables (domaine financier de préférence).
 - Connaissance du traitement des données.
 - Facilité à travailler en équipe ainsi qu'une capacité humaine de direction
- Rémunération intéressante complétée par un excellent programme d'avantages sociaux. Les demandes traitées confidentiellement seront adressées au service du personnel.

Une institution du
Mouvement des
Caisses populaires Desjardins
511, place d'Armes
Montréal, H2Y 2W7



REPRÉSENTANT ASSURANCE COLLECTIVE

Nous avons une ouverture immédiate pour un jeune homme de haut calibre, bilingue ambitieux, ayant au moins 2 ans d'expérience dans le domaine d'assurances collectives, et ce sous tous leurs aspects, autant les rentes que vie, accident, maladie.

Les responsabilités incluront le développement de la vente avec nos agents, les courtiers et conseillers qui se spécialisent dans le domaine des bénéfices marginaux ainsi que le service d'après-vente à notre clientèle actuelle.

Une rémunération très intéressante est offerte ainsi que des avantages attrayants tels que voiture fournie, comptes de dépenses et bénéfices marginaux complets. Cette position conviendra à un homme dynamique qui recherche des possibilités de développement personnel et d'avancement illimité.

Notre Directeur des Ventes, assurance et rentes collectives, sera à Montréal les 19, 20 et 21 juin pour une entrevue personnelle.

Pour rendez-vous, téléphonez à Madame F. Thibault 384-4766.

LA LAURENTIENNE,
Compagnie Mutuelle d'Assurance
50, Place Crémazie
Montréal, (Qué.)

CONTRÔLEUR

Un important fabricant de textiles et de vêtements recherche un contrôleur. Le titulaire de ce poste nouvellement créé, relevant du vice-président, finances, sera chargé de donner plus d'ampleur aux systèmes financiers et comptables actuels et de mettre au point de nouveaux systèmes.

Doit détenir un titre universitaire et compter de l'expérience en milieu manufacturier, secteurs finance et comptabilité. Le candidat voulu sera bilingue, familiarisé avec l'informatique et ses applications et possèdera des capacités d'administrateur; 28-32 ans.

Il s'agit là d'une excellente occasion et d'un défi de taille pour un candidat sérieux qui acceptera de se perfectionner dans une division en croissance rapide au sein d'un conglomerat international majeur. Excellent salaire et avantages généreux en fonction des qualités et de l'expérience.

Prière de faire parvenir son curriculum en toute confiance à:

CASE 14646, LA PRESSE

MARKETING

Standard Brands, connu par ses marques prestigieuses telles que: Dr. Ballard's, Red Top, Chase & Sanborn, Tender Leaf, Royal, recherche un assistant gerant des produits pour ses groupes de marketing.

Le candidat choisi détient présentement un diplôme universitaire avec une concentration de mise en marché. Il possède aussi une année d'expérience pertinente au domaine; le bilinguisme est essentiel.

Cette position intéressera tout particulièrement ceux qui ont un désir marqué pour leur développement personnel et professionnel. Le salaire offert est hautement compétitif.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Jean Claude Lauzon en décrivant votre expérience, vos qualifications et vos exigences salariales.

STANDARD BRANDS LIMITEE

550 rue Sherbrooke ouest,
Montréal, Québec, H3A 1B9

HVR Hôpital Maisonnette-Rosemont

Le Centre hospitalier Maisonnette-Rosemont requiert les services d'un

AGENT DE RECHERCHES

Pour le département de santé communautaire

Le candidat devra posséder une formation de 1er cycle universitaire en sciences appliquées préférentiellement orientée en recherches opérationnelles en vue d'analyser les besoins de santé des individus et évaluer les programmes de soins correspondants et une expérience pertinente dans le domaine de la recherche et une connaissance en épidémiologie s'avère souhaitable pour répondre aux exigences du poste.

Faire parvenir "curriculum vitae" ou s'adresser à:

Bureau du Personnel
HOPITAL MAISONNETTE-ROSEMONT
5415, boul. l'Assomption
Montréal H1T 2M4
254-8341 poste 556

TRADUCTEUR ANGLAIS-FRANÇAIS (FRANÇAIS-ANGLAIS)

Une société canadienne d'importance internationale est à la recherche d'un traducteur professionnel anglais-français pour son siège social à Vancouver, Colombie-Britannique. Les candidats doivent posséder une licence en traduction d'une université reconnue et avoir deux à trois ans d'expérience dans le domaine des affaires. Le salaire sera conforme à l'expérience, et le candidat choisi bénéficiera de la gamme complète d'avantages sociaux.

Pour arranger une entrevue, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae confidentiellement à:

Directeur du Personnel
Laurentide Financial Corporation Ltd.
C.P. 5200
Vancouver, C.-B. V6B 4B4

EATON

Cristal taillé-main en deux élégants modèles: «Cross and Olive Prestige» et «Pinwheel Prestige»

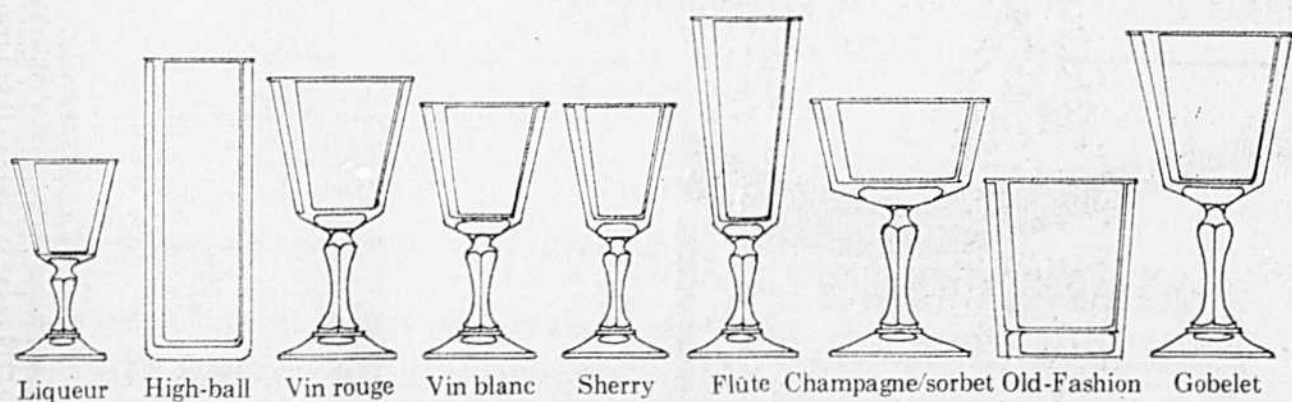


Voici une offre vraiment spéciale que vous fait Eaton. Que ce soit pour offrir en cadeau de mariage ou pour commencer ou compléter une verrerie, ces deux modèles sont tout indiqués. C'est un cristal importé de France, contenant 24% de plomb, taillé et poli par des artisans canadiens. Eaton vous offre à prix vraiment spécial, deux modèles extrêmement populaires: «Cross and Olive Prestige» et «Pinwheel Prestige». C'est une verrerie que vous apprécierez des années durant. EATON Centre-ville (quatrième étage), Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish et Carrefour Laval. Rayon 252. Egalement à ou par Ottawa au Centre commercial Bayshore et à ou par Sherbrooke au Carrefour de l'Estrie.

Prix Eaton

2.99 ch.

Modèle 1. «Cross and Olive Prestige» ou modèle 2. «Pinwheel Prestige». Ballon à cognac vendu dans le motif «Pinwheel» seulement.



Liqueur High-ball Vin rouge Vin blanc Sherry Flûte Champagne/sorbet Old-Fashion Gobelet

L'équipement photo offert chez Eaton: à l'image de la qualité et des bons prix



Équipez-vous à bon prix avec cet ensemble photo

329⁹⁵

Prix Eaton

1. l'ensemble au complet

L'ensemble d'équipement photo comprend l'appareil photo Pentax Spotmatic F dans son étui, le flash électronique Honeywell 110, la lentille portrait numéro 1 et la mallette de transport. Profitez de cette offre spéciale et procurez-vous cet ensemble d'équipement photo! Vérifiez vous-même les prix de l'ensemble et de chaque appareil séparément.

Appareil photo Pentax Spotmatic F.

- La préouverture du diaphragme permet une lecture du posémètre et une mise au point dans un viseur toujours clair.
- Posémètre incorporé.
- Lentille Takumar 50mm f1.8
- Obturateur au point focal de 1 à 1/1000 de seconde avec synchronisation du flash et position B.

Étui en cuir souple compris. **315⁹⁵**

Flash Honeywell Auto/Strobonar 110

- Durée de l'éclair-position automatique: 1/2000 à 1/10000 de seconde, position manuelle: 1/1000 de seconde
- Réglage automatique d'après la lentille f2.8 pour film ASA 25.
- Temps de rechargement avec piles alcalines neuves (non comprises): 10 secondes

39⁹⁵

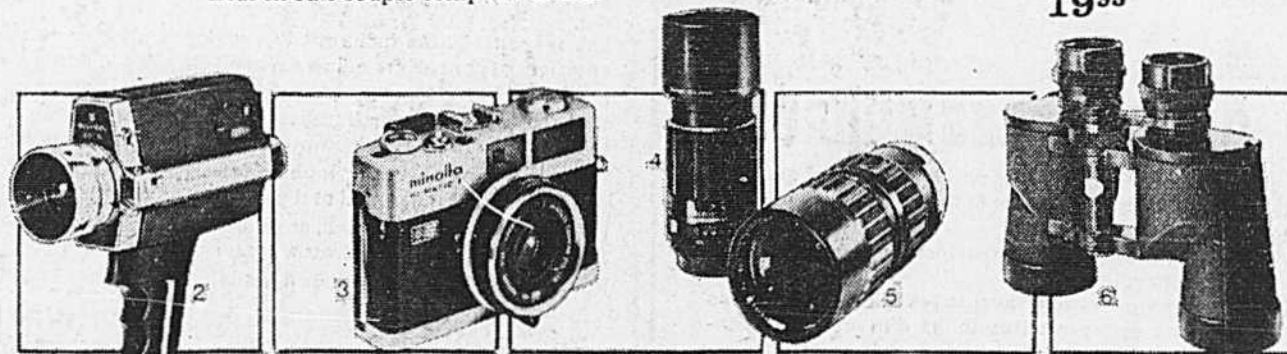
Bonnets de mise au point Pentax numéro 1

- Réglée et polie selon les critères Takumar.
- Adaptation par système de vis, diamètre 49mm.

9⁹⁵

Mallette de transport

Convient aux appareils Pentax et autres appareils reflex 35mm. En vinyle noir.

19⁹⁵

2. Cine-caméra Bell et Howell 672XL

Lentille f1.3 pour zoom automatique (8.5 à 24mm). Contrôle manuel. Mise au point de 4' à l'infini. Mesure de distance «Focus-Matic». Sélection d'ouverture contrôlée par cellule photo électrique CDS. Viseur reflex pratique.

159⁹⁵

3. Appareil photo Minolta «Hi-Matic F»

Contrôle automatique de l'exposition électronique donnant toujours l'exposition exacte. Vitesse d'obturation et d'ouverture 4 secondes à 1/2 de seconde. Lentille 4 éléments Rokkor 38mm f2.7. Mise au point de 2.6' à l'infini.

89⁹⁵

4. Téléobjectif automatique 135mm Pentax

Lentille 5 éléments Takumar FF3.5 entièrement automatique, angle de vision 18°, ouverture de f22. Étui et capuchon pour lentille.

99⁹⁵

5. Zoom automatique Soligor

Lentille f3.5, 13 éléments. Angle de visée de 12° à 29°. Mise au point de 10' (2 mètres) à l'infini. Convient aux caméras Pentax, Argus-Cosina, Mamiya et Practica SLR.

179⁹⁵

6. Jumelles Majestic 7x35 BCF

Montures moulées recouvertes de cuirette. Lentille traitée assurant une meilleure vision. Mise au point centrale. Réglage de l'oeil droit. Étui compris.

35⁹⁵

EATON Centre-ville (rez-de-chaussée), Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish et Carrefour Laval. Rayon 512. Egalement à ou par Ottawa au Centre commercial Bayshore et à ou par Sherbrooke au Carrefour de l'Estrie.

Venez ou téléphonez **842-9211** Livraison des commandes de 3.00 et plus.

EATON EST À VOTRE SERVICE.

Centre-ville

677 rue Ste-Catherine, ouest.

Pointe-Claire

Centre commercial Fairview

Anjou

Les Galeries d'Anjou

ET MAINTENANT VIENNENT S'AJOUTER:

Mail Cavendish et Carrefour Laval

Boul. Cavendish, quartier Côte St-Luc.

Sortie 7 de l'autoroute, Laval.